

aktuell

- L'Union européenne de l'austérité gravée dans le marbre!
- Die Europäische Union der Austerität in Stein gemeißelt!
- Encart Fête du 1^{er} mai



OGBL

Comment contacter l'OGBL?

Pour un conseil ou une assistance en matière de droit du travail ou de droit social vous pouvez vous adresser au **Service Information, Conseil et Assistance (SICA)** de l'OGBL en composant le numéro de téléphone unique suivant: **(00352) 2 65 43 777** ou bien envoyer un courriel à l'adresse e-mail suivante: **info@ogbl.lu**.

Pour toutes les autres questions, n'appellez pas ce numéro svp! (voir page 53)

Pour nous poser une question, utilisez notre formulaire sur notre site internet **www.ogbl.lu** sous la rubrique **Service aux membres: Posez vos questions**. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

Agence/Antenne	Adresse	Permanences	
Luxembourg	B.P. 2031, 146, bd de la Pétrusse, L-1020 Luxembourg	Mardi, jeudi: 9h00-11h30 Les autres jours sur rendez-vous Frontaliers français: Mardi et vendredi sur rendez-vous	Fax 48 69 49
Differdange	B.P. 126, 4, rue Emile Mark, L-4620 Differdange	Mardi: 9h00-11h30 Jeudi: 9h00-11h30, 14h00-17h00	Fax 58 34 56
Dudelange	Maison syndicale, 31, avenue G-D Charlotte L-3441 Dudelange	Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 14h00-17h00 Mercredi: 9h00-11h30 Vendredi matin sur rendez-vous	Fax 51 50 05-529
Esch/Alzette	B.P. 149, 42, rue de la Libération, L-4002 Esch/Alzette	Mercredi: 14h00 - 17h00 Vendredi: 8h30-11h30	Fax 26 54 02 59
Ettelbruck	6, rue Prince Jean, L-9052 Ettelbruck	Mardi, Jeudi: 8h00-11h30 Mardi: 13h30-16h30 Lundi matin, vendredi a-m: sur rendez-vous	Fax 81 97 13
Grevenmacher	4, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher	Lundi: 9h00-11h30, Mercredi: 14h00-17h30 Mercredi matin sur rendez-vous	
Rodange	72, avenue Dr Gaasch, L-4818 Rodange	Mardi: 14h00-17h00 Mercredi: 9h00-11h30	Fax 50 44 81
Wiltz	2, rue Michel Rodange, L-9557 Wiltz	Jeudi: 14h00-17h00 Lundi après-midi: sur rendez-vous	
Frontaliers français			
Audun-le-Tiche	B.P. 41, 64, rue Maréchal Foch F-57390 Audun-le-Tiche	Mardi, jeudi: 14h00-17h30	Fax (+33) (0) 3 82 50 32 53
Thionville	32, allée de la Libération, F-57100 Thionville	Lundi: 8h30-11h30, Mercredi: 14h00-17h30 Permanences spéciales droit social français: Les 1 ^{er} et 3 ^e vendredi du mois, 14h00-16h30	Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03
Volmerange	2, avenue de la Liberté, F-57330 Volmerange-les-Mines	Jeudi: 14h30-17h30 sur rendez-vous	
Longwy	Maison de la Formation CGT, Centre Jean Monnet F-54810 Longlaville	Mercredi: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 25 17 69
Frontaliers belges courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu			
Aywaille	22, rue Louis Libert, B-4920 Aywaille (FGTB)	1 ^{er} et 3 ^e lundi du mois: 14h30-17h30	
Bastogne	8a, rue des Brasseurs, B-6600 Bastogne (FGTB)	1 ^{er} samedi du mois: 9h00-11h30 Mardi: 14h30-17h30	Tél. (+32) (0) 61 21 19 87
Habay-la-Neuve	11, rue de l'Hôtel de Ville, B-6720 Habay-la-Neuve (Mutualité Socialiste du Luxembourg)	Jeudi: 9h00-11h30	
Vielsalm	57, rue de la Salm, B-6690 Vielsalm (FGTB)	1 ^{er} et 3 ^e jeudi du mois: 14h30-17h30	
Deutsche Grenzgänger			
Bitburg	Brodenheck-Straße 19, D-54634 Bitburg	Mittwoch: 17.00-21.00 Uhr	Tel. (+49) (0) 6561-6049477
Trier	Herzogenbuscher-Straße 52, D-54292 Trier	Donnerstag: 13.00-17.00 Uhr	TBS, 2. OG
Saarlouis	Karcher-Straße 1A, D-66740 Saarlouis (direkt am Kleinen Markt)	Dienstag: 16.00-20.00 Uhr	Tel. (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax (+49) (0) 6831 76 47 022
Autres Services			
DTH	Département des Travailleurs handicapés B.P. 2031, 146, bd de la Pétrusse, L-1020 Luxembourg	Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h00-12h00 et 14h00-18h00	Joël Delvaux, Tél. 49 60 05 345
Eures	PED – Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat	Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille, Vielsalm, Dudelange	
Stress au travail	Service de consultation	Tél.: (+352) 27494-222	



Aktuell

Sommaire

Editorial 4

- Wer profitiert von einem „gedeckelten“ Index?

Dossiers nationaux 6

- L'inflation poussée par les prix administrés!
- Invalidenpension: Der OGBL erreicht die Nicht-Anwendung einer Antikumulbestimmung
- L'OGBL a posé la première pierre de son nouveau bâtiment dans la capitale
- Die Europäische Union der Austerität in Stein gemeißelt!
- Entretien avec le président du groupe parlementaire des Verts, François Bausch
- Secrétariat social
- Warum der Kündigungsschutz der Personaldelegierten verbessert werden muss
- La recherche et la représentation de ses salariés au cœur des discussions!

Le programme du 1^{er} mai au milieu du magazine!

Du nouveau dans les entreprises 24

Commerce, Aviation civile, Bâtiment, Artisanat du bâtiment et Constructions métalliques, Sidérurgie et Mines, Services privés de nettoyage, d'hygiène et d'environnement, Santé, Services sociaux et éducatifs, Banques et Assurances, Services et Énergie, Services publics

Frontaliers 42

- Une délégation de l'OGBL rencontre le maire de Thionville
- La déclaration d'impôt au Luxembourg
- Conférence: sécurité sociale

Jeunes 45

- Vorübergehende subventionierte Jugendverträge werden zur Norm

Europe/International 47

- Europa in der Krise: Es gibt Alternativen
- «Nous ne devrions pas abandonner l'Europe trop rapidement»

Formations 51**Assemblées générales et Divers** 52**Aktuell** Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“

Herausgeber für den OGBL: Jean-Claude Reding

60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette

Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20

Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: Jean-Claude Reding

Editeur responsable pour la Belgique:

Jacques Delacollette 17, rue de l'Ecole B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz

Foto Titelseite: AFP

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. La rédaction se réserve le droit d'abrégé les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.



André Roeltgen
Generalsekretär
des OGBL

Wer profitiert von einem „gedeckelten“ Index?

1 Milliarde Euro Lohn- und Kaufkraftverlust für die arbeitende Bevölkerung. Dies dürfte in etwa im Jahr 2014 die stolze Bilanz der Indexmanipulationen seit 2006 sein.

Premierminister Jean-Claude Juncker hat jetzt seiner Partei CSV vorgeschlagen, diese massive Umverteilung zugunsten der Betriebe und der Kapitaleigner fortzusetzen. Der Angriff auf die Löhne soll weiter an Schärfe gewinnen.

Der „gedeckelte“ Index soll ins Wahlprogramm. Juncker, Wolter und andere haben die normal verdienende Mittelschicht im Visier, sagen es aber nicht laut. Denn würden sie es tun, wäre ihr Vorschlag futsch. Denn der „gedeckelte“ Index gedeiht nur solange in den Köpfen der Leute wie sie ihn mit dem Bild des Spitzenverdieners verbinden, der Porsche fährt und dessen Pfund Butter denselben Preis wie das Pfund Butter des Mindestlohnverdieners hat.

Die absolut legitime Forderung vieler Menschen nach mehr Lohn- und Einkommensgerechtigkeit verlangt nach verantwortungsvollen politischen Antworten. Der „gedeckelte“ Index – das Kappen des automatischen Inflationsausgleichs ab einer bestimmten Lohnhöhe – fällt in vielfacher Hinsicht nicht in diese Kategorie.

Die Behauptung, dass er zu mehr Lohngerechtigkeit führen würde, ist schlichtweg falsch. Die durch die Indexmanipulation frei werdende Lohnmasse würde nämlich keinesfalls nach unten umverteilt werden. Ein Lohnabbau bei der Mittelschicht zieht bekanntlich den Mindestlohn und die niedrigeren Löhne mit nach unten und nicht umgekehrt. Die „Deckelung“ kommt in erster Linie den Forderungen der OECD, der UEL und führender Politiker der CSV entgegen, die eine Aufweichung des Mindestlohns und dessen Revidierung nach unten anstreben. Darüber hinaus würde der gekappte Index das bestehende System der Kollektivvertragsverhandlungen kaputtmachen. Und der Einstieg in eine „Deckelung“ wäre ein Riesenschritt in Richtung des definitiven Aus des Indexmechanismus.

Und die Spitzenverdiener? Neben den Kapitaleignern und Betriebsbesitzern sind sie objektiv gesehen die Gewinner der Indexmanipulationen. Heute schon und

noch viel mehr im Fall einer „Deckelung“. Ein Lohnabbau bei der Mehrheit der Lohnabhängigen erweitert nämlich die Spielräume ihrer Einkünfte. Ganz im Sinne der Aussagen des Präsidenten der Bankenvereinigung ABBL, der nicht müde wird zu fordern, dass es in erster Linie darum geht, die Einkommen der „Eliten“ zu verbessern. Sollte die Politik diesen Weg weiter einschlagen, wird die Lohn- und Einkommensschere in Luxemburg größer werden!

Der OGBL verlangt die totale Wiederherstellung des automatischen Indexsystems. Deshalb unser klares NEIN gegen jegliche neue und alte Manipulationsabsichten, die eine neue Regierung 2014-2019 hegen könnte. Und dass es ja nur keine Missverständnisse in dieser Hinsicht gibt. Der OGBL ist auch gegen eine Indexmanipulation à la „maximal nur eine Tranche pro Jahr“ oder in Form der Neutralisierung der Erdölprodukte. Mit anderen Worten: wenn sich eine LSAP oder Wirtschaftsminister Etienne Schneider gegen die „Deckelung“ aussprechen, ist das ohne Zweifel positiv, aber keinesfalls ausreichend. Das gilt auch für die Partei der Grünen, die die Indexdeckelung ebenfalls ablehnt.

Luxemburg ist, sowohl wirtschaftlich als auch sozial, nicht mit neuen Angriffen auf den Index geholfen. Indexmanipulationen verschlechtern die Binnennachfrage, die besonders in Zeiten der Rezession gestärkt werden sollte. Indexmanipulationen tragen ebenfalls nichts zu einer besseren öffentlichen Finanzlage bei.

Wer wirklich mehr Lohngerechtigkeit- und mehr soziale Gerechtigkeit anstrebt, der muss den sozialen Dialog in den Betrieben und in den Kollektivvertragsverhandlungen dynamisieren und die Steuerlandschaft Luxemburgs gerechter gestalten. Letzteres schließt neben der Reform der allgemeinen Einkommenssteuer vor allem auch Reformen bei der Besteuerung der Kapitaleinkünfte ein. Hier ist, ganz nebenbei gesagt, das Geld für den Beschäftigungsfonds und für den Kampf gegen die Arbeitslosigkeit zu finden und nicht – wie es Premierminister Juncker einseitig auf das Salariat abwälzen will – über den Weg des „gedeckelten“ Index

André Roeltgen
Secrétaire général
de l'OGBL

A qui profite l'index «plafonné»?

1 milliard d'euros de pertes en salaire et en pouvoir d'achat pour les salariés. Voilà ce que sera le résultat cumulé vraisemblable quand on tirera l'année prochaine le bilan des différentes manipulations de l'index depuis 2006.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker vient de proposer à son parti, le CSV, de continuer cette redistribution massive au profit des entreprises et des détenteurs du capital. L'attaque sur les salaires devrait devenir encore plus aiguë.

L'index «plafonné» fera partie intégrante du programme électoral du CSV. Juncker, Wolter et compagnie, même s'ils ne le disent pas ouvertement, visent surtout la classe moyenne des salariés aux salaires normaux. S'ils le disaient ouvertement, personne ne soutiendrait cette proposition. Les gens ne s'enthousiasment pour l'index «plafonné» que s'ils ont l'image d'un cadre supérieur au gros salaire en tête qui roule en Porsche, mais qui paie le même prix pour une livre de beurre que ceux qui gagnent le salaire social minimum.

La revendication légitime de nombreux gens pour plus de justice et d'équité en termes de salaires et de revenus doit trouver des réponses politiques responsables. Or, l'index «plafonné» – c.-à-d. geler l'adaptation à l'inflation à partir d'un certain niveau de salaire – ne satisfait pas à cette exigence, et cela sous plusieurs aspects.

L'affirmation que l'index «plafonné» mènerait à plus d'équité salariale est tout simplement fausse. La masse salariale libérée par une telle manipulation de l'index ne sera pas distribuée vers le bas. Une diminution salariale pour la classe moyenne des salariés tirera évidemment le salaire social minimum (SSM) et les faibles salaires vers le bas, et non pas l'inverse. Le «plafonnement» correspond en premier lieu aux revendications de l'OCDE, de l'UEL et de dirigeants du CSV, qui réclament un «assouplissement» et une révision vers le bas du SSM. En plus, l'index «plafonné» casserait le système existant des négociations collectives. Enfin, l'introduction du «plafonnement» sera une étape majeure vers la suppression définitive du mécanisme indiciaire.

Et les hauts revenus? Outre les détenteurs du capital et les propriétaires des entreprises, ils seront objective-

ment les gagnants des manipulations de l'index. C'est déjà le cas aujourd'hui et le sera encore davantage en cas de «plafonnement». Une diminution de salaire pour la masse des salariés ouvre plus de marge de manœuvre pour la fixation de leurs revenus. Ce qui correspond aux propositions du président de la fédération bancaire ABBL, qui ne cesse de demander que les revenus des «élites» soient tirés vers le haut. Si la politique continue sur ce chemin, l'écart des salaires et des revenus au Luxembourg deviendra encore plus grand!

L'OGBL revendique la restauration intégrale du système de l'indexation automatique. Donc, il dit clairement NON à toutes les propositions de manipulation anciennes et nouvelles que le gouvernement 2014-2019 pourrait (re)mettre sur la table. Qu'il n'y ait pas de malentendus sur cette question! L'OGBL s'oppose également à toute autre manipulation de l'index telle que la limitation à une tranche par an ou la neutralisation des produits pétroliers. Dans d'autres termes: si le LSAP ou le ministre de l'économie Etienne Schneider s'opposent au «plafonnement», c'est à saluer, mais c'est encore loin d'être suffisant. La même chose vaut pour le parti des Verts.

On n'aidera le Luxembourg ni économiquement ni socialement avec de nouvelles attaques contre l'index. Les manipulations de l'index ont un impact négatif sur la demande intérieure, qui devrait au contraire être soutenue en temps de récession. Les manipulations de l'index ne contribuent pas non plus à l'amélioration de la situation des finances publiques.

Pour avoir plus d'équité salariale et de justice sociale, il faut rendre le dialogue social dans les entreprises et dans les négociations collectives plus performant et la fiscalité luxembourgeoise plus juste. Ceci inclut, à côté d'une réforme de l'impôt sur le revenu, également et surtout des réformes concernant la taxation du capital. C'est là, soit dit en passant, où l'on trouve l'argent pour alimenter le Fonds pour l'emploi et pour lutter contre le chômage, et non, comme le propose le Premier ministre Juncker, en prenant l'argent uniquement dans la poche des salariés par le biais d'un index «plafonné».

Evolution des prix

L'inflation poussée par les prix administrés!

Lors de la réunion de la Commission de l'indice des prix du 6 mars, il a été confirmé qu'une tranche indiciaire aurait dû arriver à échéance avec effet au 1^{er} mars. Cette tranche sera reportée au 1^{er} octobre suite aux décisions politiques de 2011/2012 de fixer les échéances des années 2012, 2013 et 2014 au 1^{er} octobre. Les salariés et retraités doivent donc à nouveau renoncer à 7 mois de compensation pour l'inflation en 2013, ce qui fait baisser leur pouvoir d'achat.

D'autres décisions politiques impactent également le pouvoir d'achat des ménages en 2013: l'augmentation insensée des prix administrés.

En effet, il a été amplement prouvé qu'au Luxembourg les prix administrés tirent l'inflation vers le haut (voir liste définie par le gouvernement)¹. Selon l'Observatoire de la formation des prix, de 1999 à 2012, les prix administrés ont augmenté de 54,8%² tandis que l'ensemble des biens et services augmentait de 36,8%.

En 2011, les prix administrés ont augmenté de 6,16% contre 3,41% pour l'ensemble des biens et services; en 2012, ils ont augmenté de 2,41% (2,66% pour l'ensemble des biens et services tirés par le pétrole), c'est-à-dire en moyenne plus que l'inflation faite maison (inflation sous-jacente: 2,15%).

En janvier 2013, l'inflation luxembourgeoise est redescendue à 2,1% après 2,3% en décembre dernier. Ce chiffre de 2,1% est à comparer avec la première estimation de 2% pour l'ensemble de la zone euro.

Cependant, le chiffre luxembourgeois doit être nuancé, compte tenu de la progression très forte de certains prix administrés en ce début d'année. C'est notamment le cas des prix des transports ainsi que des crèches.

Ces progressions ont lourdement pesé en ce début d'année sur l'évolution générale des prix.

Ainsi, alors que l'indice des prix à la consommation national (IPCN) dans son ensemble évolue à peine plus vite que dans l'ensemble de la zone euro, hors prix administrés sa progression ne serait que de 1,7%. Et en dehors simplement des hausses des prix des crèches et transports par autobus et chemin de fer, la hausse des prix n'aurait été que de 1,8%.

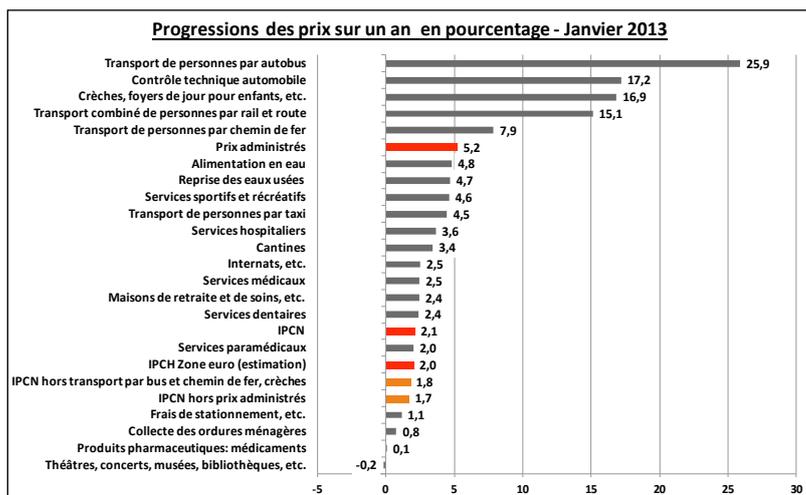
L'inflation doit être considérée dans son contexte économique

L'inflation au Luxembourg au cours de l'année 2012 équivaut à celle de la moyenne de l'Union européenne. Elle dépasse légèrement celle de la zone euro. Aux Pays-Bas, l'inflation était plus élevée qu'au Luxembourg; en Belgique, elle était identique; en France et en Allemagne, elle était un peu plus faible.

Depuis 2005 (année de base de l'indice actuel), l'inflation luxembourgeoise est strictement identique à la moyenne européenne et à celle de la Belgique tout en étant plus élevée que la moyenne de la zone euro.

L'OGBL rappelle dans ce contexte que l'inflation légèrement plus élevée au Luxembourg que dans la zone euro est toujours le reflet d'une croissance économique plus dynamique, et non pas un indice d'une perte de compétitivité.

En outre, si l'inflation est certes un facteur économique à surveiller, il n'en reste pas moins que la lutte contre l'inflation ne doit pas constituer l'objectif prioritaire, voire unique d'une politique économique. La croissance durable et la lutte contre le chômage doivent rester au centre de toute politique économique!



Source: Statec, calculs CSL

¹ Alimentation en eau, Collecte des ordures ménagères, Reprise des eaux usées, Produits pharmaceutiques: médicaments, Services médicaux, Services dentaires, Services paramédicaux, Services hospitaliers, Frais de stationnement, Contrôle technique automobile, Transport de personnes par chemin de fer, Transport de personnes par bus, Transport de personnes par taxi, Transport combiné de personnes par rail et route, Services sportifs et récréatifs, Théâtres, concerts, musées, bibliothèques, Cantines, Internats, Maisons de retraite et de soins, Crèches, foyers de jour pour enfants

² Ce qui ne veut pas dire que ces augmentations n'étaient pas, au moins partiellement, justifiées.

Preisentwicklung

Die Inflation wird durch die verordneten Preise angetrieben!

Anlässlich der Sitzung der Verbraucherindexkommission vom 6. März wurde bestätigt, dass eine Indextranche zum 1. März erfallen wäre. Diese Tranche wird auf den 1. Oktober verlegt, dies aufgrund der politischen Entscheidungen von 2011/2012 das Stichdatum für die Jahre 2012, 2013 und 2014 auf den 1. Oktober festzulegen. Die Arbeitnehmer und Rentner müssen also erneut den Verlust von sieben Monaten Anpassung an die Inflation in 2013 hinnehmen, was wiederum deren Kaufkraft drückt.

Andere politische Entscheidungen beeinflussen allerdings ebenfalls die Kaufkraft der Haushalte in 2013: die unsinnige Erhöhung der verordneten Preise.

Es wurde in der Tat ausreichend bewiesen, dass die verordneten Preise die Inflation in Luxemburg in die Höhe treiben (siehe die von der Regierung festgelegte Liste)¹. Laut dem Observatorium für Preisentwicklung, stiegen die verordneten Preise, von 1999 bis 2012, um 54,8%² während Waren und Dienstleistungen insgesamt um 36,8% teurer wurden.

2011 gingen stiegen die verordneten Preise um 6,16% gegenüber 3,41% für Waren und Dienstleistungen insgesamt; 2012 erhöhten sie sich um 2,41% (2,66% für alle Waren und Dienstleistungen, von den Erdölpreisen beeinflusst), das heißt im Durchschnitt stärker als die hausgemachte Inflation (unterschwellige Inflation: 2,15%).

Im Januar 2013, ging die luxemburgische Inflation auf 2,1% (nach 2,3% im vergangenen Dezember) zurück. Diese Zahl ist zum Vergleich mit der ersten Voraussage von 2% für die Euro-Zone zu stellen.

Dennoch sollte man die luxemburgische Inflationsrate nuancierter betrachten, dies angesichts des ungewöhnlich starken Anstiegs der verordneten Preise Anfang dieses Jahres. Es handelt sich dabei insbesondere um die Transportpreise und die Kinderkrippenpreise.

Dieser Anstieg hat sich Anfang dieses Jahres erheblich auf die allgemeine Preisentwicklung ausgewirkt.

Wenn sich der nationale Verbraucherpreisindex (NVPI) insgesamt kaum schneller als in der ganzen Euro-Zone entwickelt, wäre er ohne die verordneten Preise nur um 1,7% gestiegen. Und ohne die Preiserhöhungen für die Kinderkrippen und den öffentlichen Personennahverkehr betrüge er nur 1,8%.

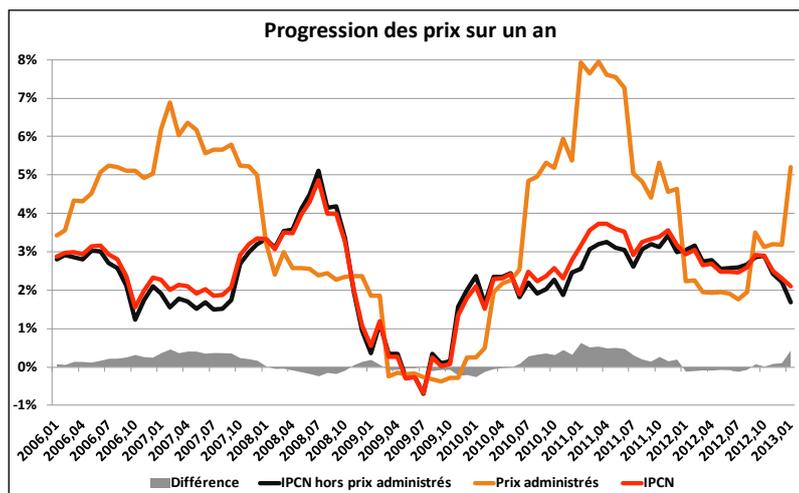
Die Inflation muss in ihrem wirtschaftlichen Umfeld gesehen werden

Die Inflation in Luxemburg entsprach im Jahr 2012 dem EU-Durchschnitt. Sie war leicht höher als in der Euro-Zone. In den Niederlanden war die Inflation höher als in Luxemburg, in Belgien war sie gleich, in Frankreich und Deutschland etwas schwächer.

Seit 2005 (Basisjahr für den aktuellen Index), entspricht die luxemburgische Inflation exakt dem europäischen Durchschnitt und dem Belgiens, ist allerdings etwas höher als der Durchschnitt in der Euro-Zone.

Der OGBL macht darauf aufmerksam, dass die im Vergleich zur Euro-Zone etwas höhere Inflation in Luxemburg weiterhin der Widerschein eines dynamischeren Wachstums ist, und nicht ein Indiz für Wettbewerbsverlust.

Dennoch, auch wenn die Inflation ein Wirtschaftsfaktor ist, den es im Auge zu behalten gilt, so darf der Kampf gegen die Inflation kein prioritäres Ziel, sprich das einzige Ziel der Wirtschaftspolitik sein. Das nachhaltige Wachstum und der Kampf gegen die Arbeitslosigkeit müssen im Mittelpunkt einer jeden Wirtschaftspolitik stehen!



Source: Stavec, calculs CSL

¹ Wasserversorgung, Haushaltsabfallsammlung, Abwasserentsorgung, Pharmazeutische Produkte: Medikamente, medizinische Leistungen, zahnärztliche Leistungen, paramedizinische Leistungen, Krankenhausdienste, Parkgebühren, Technische Auto-Kontrolle, Personenschienentransport, Personenbus-transport, Taxi-Personentransport, Kombiniertes Personentransport Straße-Schiene, Sports- und Freizeitdienste, Theater, Konzerte, Museen, Bibliotheken, Kantinen, Internate, Alters- und Pflegeheime, Kinderkrippen, Tagesstätten für Kinder.

² Was nicht heißen soll, dass diese Erhöhungen nicht gerechtfertigt waren, dies wenigstens teilweise.

Pension d'invalidité

L'OGBL obtient la non-application d'une disposition anti-cumul

Le 1^{er} mars 2013, la Caisse nationale d'assurance pension (CNAP) a envoyé un courrier aux personnes qui cumulent un revenu professionnel avec leur pension d'invalidité, les menaçant de leur retirer la pension dès que ce revenu dépasse un tiers du salaire social minimum (€ 628,63 par mois).

Or, il y a une contradiction dans le texte de loi à l'égard des personnes cumulant une pension d'invalidité avec une activité professionnelle.

D'un côté, il est effectivement stipulé que la pension d'invalidité est retirée si le bénéficiaire accomplit une activité salariée autre qu'insignifiante (points 6 et 8 de l'article I du projet de loi). La loi stipule que pour être considérée comme une « activité insignifiante » le revenu qui en découle ne peut pas dépasser un tiers du salaire social minimum.

D'un autre côté, les points 18 et 20 du même article prévoient expressément le concours d'une pension d'invalidité avec des

salaires et l'application d'un plafond, comprenant également la pension, et qui correspond à la moyenne des 5 meilleurs revenus annuels cotisables de la carrière d'assurance.

Pour éviter que des bénéficiaires d'une pension d'invalidité ne se voient retirer injustement leur prestation, l'OGBL avait demandé au gouvernement de clarifier cette situation au plus vite et de modifier la loi du 21 décembre 2012 portant réforme de l'assurance pension en supprimant les points 6 et 8 de l'article I de la loi. Sinon, 254 bénéficiaires seraient mis en difficultés puisqu'ils touchent un salaire complémentaire dépassant le tiers du salaire social minimum.

Lors de la mise sous presse, l'OGBL a eu confirmation de la part de la CNAP que sur demande du gouvernement la disposition anti-cumul en cause ne serait pas appliquée pour les **aux bénéficiaires de pension d'invalidité exerçant une activité professionnelle au 31 décembre 2012.**

Invalidenpension

Der OGBL erreicht die Nicht-Anwendung einer Antikumulbestimmung

Am 1. März hat die nationale Pensionskasse (CNAP) den Personen, die ein berufliches Einkommen mit einer Invalidenpension kumulieren, ein Schreiben geschickt in dem ihnen mit der Entziehung ihrer Pension gedroht wird, wenn dieses Einkommen ein Drittel des gesetzlichen Mindestlohns (€ 628,63 im Monat) übersteigt.

Doch, gibt es in dem Gesetzestext einen Widerspruch, was Personen anbelangt, die eine Invalidenpension mit einer beruflichen Aktivität kumulieren.

Einerseits heißt es, dass die Invalidenrente gestrichen wird, wenn der Leistungsbezieher einer unselbstständigen, also lohnabhängigen Erwerbstätigkeit nachgeht, die als anders als unerheblich einzustufen ist (Punkte 6 und 8 des Artikels I des Gesetzestextes). Das Gesetz legt fest, dass zur Einstufung einer Erwerbstätigkeit als „unerheblich“ das sich dadurch ergebende Einkommen ein Drittel des gesetzlichen Mindestlohns nicht übersteigen darf.

Andererseits sehen die Artikel 18 und 20 selbigen Artikels ausdrücklich vor, dass die Invalidenpension durch einen Lohn aufgestockt werden kann und bestimmen eine Ober-

grenze, die auch die Pension mit einschließt, und die dem Durchschnitt der 5 höchsten beitragspflichtigen Jahreseinkommen der geleisteten Versicherungszeit entspricht.

Um zu verhindern, dass besagten Invalidenpensionsbeziehern ungerechtfertigter Weise ihre Leistung entzogen wird hatte der OGBL von der Regierung gefordert, diese Situation schnellstmöglich zu klären und das Rentenreformgesetz vom 21. Dezember 2012 abzuändern und die Punkte 6 und 8 des Artikels I vorgenannten Gesetzes zu streichen. Geschieht dies nicht werden 254 Leistungsempfänger in Schwierigkeiten geraten, da sie einen zusätzlichen, das Drittel des gesetzlichen Mindestlohns übersteigenden, Lohn beziehen.

Bei Drucklegung erreichte den OGBL die Nachricht, dass die Pensionskasse von der Regierung aufgefordert wurde die betroffene Antikumulbestimmung **für die Empfänger einer Invalidenpension, die zum 31.12.2012 eine berufliche Tätigkeit ausübten**, nicht zur Anwendung kommen zu lassen.



OGBL legte Grundstein für neues Gebäude in der Hauptstadt

Am 20. März 2013 wurde der Grundstein für das neue OGBL-Gebäude in der Hauptstadt gelegt. Seit im Jahre 2009 das Gebäude in der Epernay-Straße verkauft wurde, um Platz für ein größeres Immobilienprojekt zu machen, mietet der OGBL ein Gebäude auf 146, boulevard de la Pétrusse. Hier arbeiten 34 der 105 Beschäftigten des OGBL. Hauptsächlich die Mitgliederberatung und -betreuung erfolgt an dieser Stelle. Des Weiteren

sind die Berufssyndikate Banken und Versicherungen, Dienstleistungen und Energie, Druck, Medien und Kultur – FLTL, Private Reinigungsdienste sowie die juristische Abteilung und die Presse- und Kommunikationsabteilung hier untergebracht. Sobald das neue Gebäude auf Nr. 31, rue du Fort Neipperg fertiggestellt ist – so etwa im Februar 2014 – werden diese Dienste dorthin umziehen.

L'OGBL a posé la première pierre de son nouveau bâtiment dans la capitale

Le 20 mars 2013, la première pierre du nouveau bâtiment que l'OGBL construit à Luxembourg-ville fut posée. Depuis la vente du bâtiment rue d'Epernay en 2009 – pour faire place à un complexe immobilier –, l'OGBL loue un bâtiment au n° 146, boulevard de la Pétrusse. Des 105 salariés de l'OGBL, 34 travaillent dans ce bâtiment. Il s'agit essentiellement des collaborateurs du service information, conseil et assistance (aux membres). Par

ailleurs, les syndicats professionnels suivants y sont logés: le syndicat Banques et assurances, le syndicat Services et Énergie, le syndicat Imprimeries, Médias et Culture – FLTL, le syndicat Nettoyage ainsi que le département juridique et le département presse et communication. Dès que le nouveau bâtiment au n° 31, rue du Fort Neipperg sera achevé, ces services y emménageront vraisemblablement en février 2014.





L'Union européenne de l'austérité gravée dans le marbre!

Le 27 février 2013, la Chambre des députés a voté le nouveau traité européen, appelé «Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire» (TSCG), en abrégé «pacte budgétaire», avec 46 voix pour et 10 voix contre (voir encadré).

Le TSCG a été signé le 2 mars 2012 par 25 Etats membres de l'UE (tous sauf le Royaume-Uni et la République tchèque) et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, même avant que tous les parlements, y compris la Chambre des députés luxembourgeoise, n'aient eu besoin de l'approuver, car il suffisait que 12 des 17 Etats membres de la zone euro aient ratifié ce nouveau traité pour le faire entrer en vigueur dans les 25 pays signataires. Pour l'OGBL, ce genre de procédure est un véritable désaveu de la démocratie parlementaire nationale. L'OGBL n'est pas d'accord que les Etats perdent leur souveraineté en matière budgétaire et financière et que ces compétences

soient transférées à des instances européennes non-élues démocratiquement comme la Commission européenne et la Cour de justice européenne.

Aucun effet positif sur la croissance et l'emploi

D'après l'exposé des motifs de la loi luxembourgeoise qui transpose le nouveau traité en droit luxembourgeois «*le TSCG vise à préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble en obligeant les parties contractantes à maintenir des finances publiques saines et soutenables grâce au respect de règles spécifiques visant à prévenir tout déficit public excessif pouvant entraîner une dynamique pernicieuse de leur dette publique*». Or, ce traité vise non pas un renforcement et une amélioration de la coordination des politiques économiques dans l'Union dans le sens d'une mise en place de politiques économiques

communes, notamment dans le secteur industriel, mais il instaure une plus grande discipline budgétaire et impose des budgets nationaux dans l'équilibre.

Pour l'OGBL, ce traité n'aura aucun effet sur la croissance et l'emploi en Europe, bien au contraire, en imposant une extrême rigueur des finances publiques, il ôte les gouvernements nationaux de toute politique stimulative en matières économique et de pouvoir d'achat de ses citoyens. Avec ce traité, les dirigeants politiques européens ont décidé d'instaurer l'austérité permanente et automatique dans les pays signataires. Le traité prévoit même de lourdes sanctions pour les Etats membres qui ne s'y plieraient pas. Ce traité risque de contribuer à la déconstruction du modèle social européen telle que voulue par le lobby du grand capital mondial.

L'austérité ne marche pas

L'austérité ne marche pas comme nous montrent tous les jours les exemples de la Grèce, de l'Espagne ou encore du Portugal!

L'austérité a un effet récessif sur l'économie et appauvrit les citoyens les plus vulnérables. De plus en plus d'éminents économistes mettent en garde les gouvernements contre cette politique insensée d'immobilisme. Seul un changement de gouvernance économique et politique peut améliorer l'emploi et la croissance. Il est urgent de changer de cap. L'Union européenne doit avoir une dimension sociale forte.

C'est pourquoi, l'OGBL a organisé un piquet de protestation contre la politique d'austérité européenne le 13 mars à Luxembourg devant le monument Robert Schuman à la veille du Sommet européen des 14 et 15 mars.

Le lendemain, 14 mars 2013, une délégation importante de l'OGBL a rejoint l'action syndicale européenne organisée à Bruxelles par la Confédération européenne des syndicats. Une des priorités de l'action a été accordée aux jeunes qui paient le prix fort de la crise et de l'austérité.

Qui a voté pour le TSCG, qui contre?

CSV (chrétiens sociaux): 25 OUI; 1 absent (Weiler)

LSAP (socialistes): 12 OUI; 1 absent (Schreiner)

DP (libéraux): 8 OUI, 1 absent (Polfer)

déi gréng (verts): 6 NON, 1 absent (Adam)

ADR (réformistes de droite): 2 NON
(Gibéryen, Kartheiser)

Indépendants: 1 OUI, 1 NON (Colombera)

déi Lénk (Gauche): 1 NON (Urbany)



Die Europäische Union der Austerität in Stein gemeißelt!

Am 27. Februar 2013 hat die Abgeordnetenkammer den neuen europäischen Vertrag, den so genannten Fiskalpakt (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire – TSCG) mit 46 gegen 10 Stimmen angenommen (siehe Kasten).

Der Fiskalpakt wurde am 2. März 2012 von 25 EU-Mitgliedstaaten (mit Ausnahme des Vereinigten Königreiches und der Tschechischen Republik) beschlossen und trat am 1. Januar 2013 in Kraft, noch bevor alle Parlamente, darunter auch die luxemburgische Abgeordnetenkammer, ihn billigen konnten, denn die Ratifizierung durch 12 der 17 Mitgliedstaaten des Euroraums war ausreichend, um diesen neuen Vertrag in allen 25 Unterzeichnerstaaten in Kraft treten zu lassen. Für den OGBL ist diese Verfahrensweise eine echte Missachtung der nationalen parlamentarischen Demokratie. Der OGBL ist strikt dagegen, dass die Staaten ihre Souveränität über Haushalt und Finanzen einbüßen und dass diese Zuständigkeiten an europäische Instanzen übertragen werden, die nicht aus demokratischen Wahlen hervorgegangen sind, wie die Europäische Kommission und der Europäische Gerichtshof.

Keine positiven Auswirkungen auf Wachstum und Beschäftigung

Nach der Darlegung der Beweggründe des luxemburgischen Gesetzes, das den neuen Vertrag in luxemburgisches Recht umsetzt, „zielt der Fiskalpakt darauf ab, die Stabilität des Euroraumes in seiner Gesamtheit zu bewahren, indem die Vertragsparteien dazu verpflichtet werden, gesunde und nachhaltige Staatsfinanzen zu gewährleisten, und zwar dank der Einhaltung besonderer Bestimmungen, die dazu dienen, ausufernden Defiziten der öffentlichen Haushalte, die eine gefährliche Dynamik für ihre Staatsschulden bergen, grundsätzlich vorzubeugen“. Dieser Vertrag bezweckt nun nicht nur die Stärkung und Verbesserung der Koordinierung der jeweiligen Wirtschaftspolitiken in den einzelnen Staaten der Union hinsichtlich der Einführung gemeinsamer wirtschaftspolitischer Maßnahmen, insbesondere im Industriesektor, sondern er verlangt auch eine größere Haushaltsdisziplin und den Ausgleich der nationalen Haushalte.

Nach Auffassung des OGBL wird dieser Vertrag keinerlei Auswirkungen auf Wachstum und Beschäftigung in Europa haben, ganz im Gegenteil, durch die Durchsetzung eines extremen Sparkurses bei den öffentlichen





Finanzen beraubt er die nationalen Regierungen aller stimulierenden Instrumente für die Wirtschaft und die Kaufkraft seiner Bürger. Mit diesem Vertrag hat die politische Führungsriege Europas sich dafür entschieden, die Automatik der Sparpolitik in den Unterzeichnerstaaten auf Dauer festzuschreiben. Der Vertrag sieht sogar schwere Sanktionen für die Mitgliedstaaten vor, die sich ihr nicht beugen. Dieser Vertrag läuft Gefahr, weiter zur Demontage des europäischen Sozialmodells beizutragen, wie dies von der Lobby des internationalen Großkapitals angestrebt wird.

Die Sparpolitik funktioniert nicht

Die Sparpolitik funktioniert nicht, wie uns am Beispiel Griechenlands, Spaniens oder auch Portugals täglich vor Augen geführt wird!

Die Sparpolitik bringt die Wirtschaft an den Rand der Rezession und führt zur Verarmung der am meisten gefährdeten Bürger. Immer mehr renommierte Wirtschaftswissenschaftler warnen die Regierungen vor dieser Art des politischen Immobilismus. Nur eine Änderung des wirtschaftlichen und politischen Kurses kann die Beschäftigungs- und Wachstumssituation verbessern. Es ist dringend geboten, das Ruder herumzureißen. Die Europäische Union muss eine ausgeprägte soziale Dimension haben.

Deshalb hat der OGBL am 13. März, dem Vorabend des europäischen Gipfels vom 14. und 15. März, in Luxemburg aus Protest gegen die europäische Austeritätspolitik vor dem Robert-Schuman-Denkmal eine Mahnwache organisiert.

Am 14. März 2013 stieß eine gut besetzte OGBL-Delegation zur europäischen Gewerkschaftsaktion, die in Brüssel vom Europäischen Gewerkschaftsbund organisiert wurde. Besondere Aufmerksamkeit galt bei der Aktion den Jugendlichen, die einen hohen Preis für die Krise und die Sparpolitik zahlen müssen.

Wer hat für und wer hat gegen den Fiskalpakt gestimmt?

CSV (Christsoziale): 25 JA; 1 Enthaltung (Weiler)

LSAP (Sozialisten): 12 JA; 1 Enthaltung (Schreiner)

DP (Liberale): 8 JA; 1 Enthaltung (Polfer)

déi gréng (Grüne): 6 NEIN; 1 Enthaltung (Adam)

ADR (rechtsgerichtete Reformpartei): 2 NEIN
(Gibéryen, Kartheiser)

Unabhängige: 1 JA; 1 NEIN (Colombera)

déi Lénk (Linke): 1 NEIN (Urbany)

L'Aktuell s'est entretenu avec le président du groupe parlementaire des Verts (déi gréng)

Le paquet fiscal conduit à la paralysie de l'Europe sociale et ne constitue pas une solution à la crise de la dette



Aktuell: Les «déi gréng» ont voté contre le paquet fiscal au Parlement. Pourquoi ?

François Bausch: Nous vivons actuellement une crise politique et sociale sans précédent en Europe, parce que certains États de l'UE sont contraints de réduire massivement leur dette publique. Cette dette n'est néanmoins pas due à une politique sociale trop généreuse appliquée par ces États, mais au sauvetage de leurs banques il y a quatre ans. Des pays comme l'Espagne, l'Italie, le Portugal et la Grande-Bretagne, qui connaissent à l'heure actuelle des programmes de réduction des dépenses publiques draconiens, avaient pourtant réduit leur dette publique entre 2000 et 2007. Ce n'est qu'avec la crise bancaire que nous sommes entrés dans la spirale de la crise de la dette publique qui affaiblit tant la zone euro aujourd'hui.

La règle d'or du paquet fiscal a pour conséquence la poursuite de cette politique de remise en cause des acquis sociaux, sans qu'il soit possible de s'y opposer. Or, c'est justement quand la conjoncture est faible que

les pouvoirs publics doivent dégager des fonds pour relancer la demande. Ce n'est que lorsque l'économie sera sur une tendance ascendante qu'il faudra faire des économies. Dans ce contexte, nous ne pouvons pas voter en faveur de la règle d'or budgétaire dans le paquet fiscal.

Aktuell: Les «déi gréng» considéreraient-ils donc qu'une dette publique élevée présente un intérêt ?

François Bausch: Non, bien sûr que non. Nous aurions tort de bâtir une politique durable sur des dettes excessives, car il incombera aux générations à venir de les rembourser. Nous n'en attendons pas moins des gouvernements qu'ils investissent aujourd'hui dans les infrastructures de leurs pays pour le bien des générations futures. Nous voulons également que les retombées sociales amortissent les stagnations de l'activité économique, et que l'économie soit relancée.

L'État doit donc faire des investissements logiques en temps de crise dans les infrastructures, la formation et l'État social. Cela serait possible si les États étaient en mesure de les financer par le biais de recettes fiscales. Or, le paquet fiscal ne donne aucune indication par rapport à la politique fiscale européenne qui permettrait de procéder ainsi. À l'heure actuelle, nous vivons donc plutôt une concurrence fiscale non régulée des États européens au profit des grands groupes internationaux, et aux frais des PME et des travailleurs.

Un État fort et sain tel que nous le souhaitons se compose donc de finances publiques solides, d'une politique sociale généreuse et d'une politique fiscale juste et progressive. La règle d'or à elle seule, telle que l'a décidée le gouvernement en adoptant le paquet fiscal également pour le Luxembourg, affaiblira les États et touchera en premier lieu leur politique sociale.

Aktuell: Le gouvernement ne se serait-il pas marginalisé sur le plan politique s'il avait aujourd'hui rejeté le paquet fiscal ?

François Bausch: Le gouvernement n'aurait jamais dû se prononcer en faveur du paquet fiscal. C'est ce que nous exigeons depuis le début. Personne ne peut prétendre qu'il n'y a pas d'alternative à cette politique d'austérité. Le paquet fiscal est même anti-européen, car il contraint les États à une politique de rigueur

brutale sans explorer les possibilités stimulatrices de la solidarité européenne.

Le paquet fiscal est non seulement une mauvaise approche, mais il n'est tout bonnement pas nécessaire! En collaboration avec la Commission et le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen a pris des mesures permettant aux pays en crise de réduire leur dette sans négliger les politiques sociales et d'investissement. Toute une série de règlements a été élaborée en ce sens de manière démocratique au Parlement européen. Voilà une politique de crise européenne cohérente!

Nous pourrions faire encore plus, par exemple en

introduisant **un frein aux baisses des impôts**, c'est-à-dire en empêchant les réductions fiscales tant que le déficit public dépasse les critères de convergence du traité de Maastricht. Au lieu d'une règle d'or aveugle, nous aurions besoin d'une vision claire pour des investissements nous préparant à l'avenir notamment en matière de tournant énergétique (sortie du nucléaire), de formation professionnelle et continue ainsi que de recherche. Dans un avenir prévisible, cela nous paraît être le seul moyen d'honorer la promesse de garantir des emplois aux jeunes.

Aktuell unterhielt sich mit dem Fraktionspräsidenten der Grünen (déi gréng)

Der Fiskalpakt sabotiert das soziale Europa und ist keine Lösung für die Schuldenkrise

Aktuell: „déi gréng“ haben im Parlament gegen den Fiskalpakt gestimmt. Warum?

François Bausch: Wir erleben derzeit eine beispiellose politische und soziale Krise in Europa, weil einige Staaten der EU gezwungen werden, massiv ihre öffentlichen Schulden abzubauen. Diese Schulden sind aber nicht entstanden, weil diese Staaten eine zu großzügige Sozialpolitik betreiben, sondern weil sie vor vier Jahren die Banken gerettet haben. Länder wie Spanien, Italien, Portugal und Großbritannien, in denen derzeit härteste Sparprogramme durchgeführt werden, haben zwischen 2000 und 2007 ihre öffentlichen Schulden abgebaut. Erst durch die Bankenkrise kam es dann zur Staatsschuldenkrise, die heute den Euroraum so schwächt.

Die Schuldenbremse des Fiskalpakts führt dazu, dass diese Politik des Sozialabbaus weitergeführt wird, ohne dass wir ihm etwas entgegensetzen könnten. Gerade wenn die Konjunktur schwächelt, muss die öffentliche Hand doch Geld in die Hand nehmen können, um die Nachfrage anzukurbeln. Gespart werden soll dann, wenn es wieder wirtschaftlich bergauf geht. Vor diesem Hintergrund konnten wir der Schuldenbremse im Fiskalpakt nicht zustimmen.



Aktuell: Ist denn in den Augen von „*déi gréng*“ eine hohe öffentliche Verschuldung sinnvoll?

François Bausch: Nein, natürlich nicht. Es wäre falsch, eine nachhaltige Politik auf exzessiven Schulden aufzubauen, denn nachkommende Generationen müssen diese zahlen. Andererseits erwarten wir jedoch, dass die Regierungen heute in die Infrastrukturen ihrer Länder investieren zum Wohl der zukünftigen Generationen. Und wir möchten, dass Konjunkturlauten sozial abgefedert und die Wirtschaft wieder angekurbelt werden.

Der Staat muss also in Krisenzeiten sinnvolle Investitionen in Infrastrukturen, Ausbildung und Sozialstaat machen. Das wäre auch möglich, wenn die Staaten das über Steuereinnahmen finanzieren könnten. Aber der Fiskalpakt sagt nichts zur europäischen Steuerpolitik, die dazu notwendig wäre. Derzeit erleben wir also eher einen unregelmäßigen Steuerwettbewerb europäischer Staaten zugunsten der internationalen Konzerne, auf Kosten der mittelständischen Unternehmen und der Arbeitnehmer.

Ein starker und gesunder Staat, wie wir ihn uns wünschen, besteht aus soliden Staatsfinanzen, großzügiger Sozialpolitik und aus einer gerechten, progressiven Steuerpolitik. Die reine Schuldenbremse, wie die Regierung sie jetzt durch den Fiskalpakt auch für Luxemburg beschlossen hat, wird die Staaten schwächen und an erster Stelle ihre Sozialpolitik treffen.

Aktuell: Hätte die Regierung sich denn nicht ins

politische Abseits manövriert, wenn sie jetzt den Fiskalpakt abgelehnt hätte?

François Bausch: Die Regierung hätte dem Fiskalpakt nie zustimmen dürfen, wir haben das von Anfang auch so gefordert. Dabei darf niemand behaupten, es gäbe keine Alternative zu dieser Austeritätspolitik. Der Fiskalpakt ist doch auch antieuropäisch, weil er den Staaten einen brutalen Sparkurs aufzwingt ohne die stimulierenden Möglichkeiten der europäischen Solidarität auszuloten.

Der Fiskalpakt ist nicht nur der falsche Ansatz, er ist schlicht nicht nötig! Das Europäische Parlament hat gemeinsam mit der Kommission und dem Rat Maßnahmen beschlossen, wie Krisenländer Schulden abbauen können ohne dabei die Sozial- und Investitionspolitiken zu vernachlässigen. Dies wurde über eine Reihe Verordnungen auf demokratische Weise im Europaparlament ausgearbeitet. Das ist eine sinnvolle europäische Krisenpolitik!

Wir könnten noch mehr machen, beispielsweise eine **Steuersenkungsbremse**, die Steuersenkungen verhindert, solange das öffentliche Defizit die Maastrichter Konvergenzkriterien übersteigt. Statt einer blinden Schuldenbremse bräuchten wir einen klaren Blick für Investitionen, die uns zukunftsfähig machen, in die Energiewende, in die Berufs- und Weiterbildung, sowie in die Forschung. Dies scheint uns auf absehbare Zeit, der einzig gangbare Weg, das Versprechen der Jobgarantie für Jugendliche einzulösen.

Pétition européenne sur l'eau

L'eau et l'assainissement sont un droit humain!

L'eau est un bien public, pas une marchandise! Nous invitons la Commission européenne à proposer une législation qui fasse du droit à l'eau et à l'assainissement un droit humain au sens que lui donnent les Nations unies, et à promouvoir la fourniture d'eau et l'assainissement en tant que services publics essentiels pour tous. Le droit européen devrait exiger des gouvernements qu'ils garantissent et fournissent à tous les citoyens l'assainissement et de l'eau saine et potable en suffisance. Nous demandons instamment que:

1. Les institutions européennes et les États membres soient tenus de faire en sorte que tous les habitants jouissent du droit à l'eau et à l'assainissement.
2. L'approvisionnement en eau et la gestion des ressources hydriques ne soient pas soumis aux «règles du marché intérieur» et que les services des eaux soient exclus de la libéralisation.
3. L'Union européenne intensifie ses efforts pour réaliser l'accès universel à l'eau et à l'assainissement.

SIGNER LA PÉTITION EUROPÉENNE SUR L'EAU.

RENDEZ-VOUS SUR : [HTTP://WWW.RIGHT2WATER.EU/FR](http://www.right2water.eu/fr)

Le secrétariat social vous informe



Lynn SETTINGER
Secrétaire syndicale



Carlos PEREIRA
Membre du Bureau
exécutif

Politique du logement

La subvention de loyer, un premier remède

Depuis des années, l'OGBL revendique la mise en place d'une politique du logement au Grand-Duché de Luxembourg qui débloquerait la situation du marché. L'OGBL demande en effet que les inégalités d'accès au logement soient plus efficacement combattues. Comme les prix des loyers ne cessent d'augmenter sur le marché privé et l'offre de logements locatifs sociaux est insuffisante, maints ménages à revenu modeste voient leur charge financière liée au coût du loyer s'alourdir dangereusement. Par conséquent, la recherche d'un logement approprié, après la recherche d'un emploi décent, est devenue la préoccupation prioritaire pour des salariés qui voudraient s'installer et/ou fonder une famille sur le territoire du Grand-Duché.

L'Etat luxembourgeois ne peut plus se voiler la face par rapport à cette réalité irrécusable et doit donc au moins adapter le catalogue des aides au logement permettant aux ménages à faible revenu de trouver un logement approprié pour pouvoir y loger leurs familles.

En effet, lors de la séance du gouvernement en conseil du 18 janvier 2013, ont été adoptées entre autres des mesures portant sur les aides au logement.

D'une part, un projet de règlement visant à modifier le dispositif des aides en intérêts au logement réduisant les charges mensuelles des personnes ayant contracté un prêt hypothécaire en vue de la construction, de l'acquisition ou de l'amélioration de leur logement suite à une baisse des taux d'intérêt sur le marché en 2012 a été adopté.

A titre d'exemple, il a été décidé de réduire le taux d'intérêt de la bonification d'intérêt par enfant à charge de 0,75% à 0,50% par enfant. Ledit règlement grand-ducal daté du 18 février 2013 a été publié au Mémo-

rial A n° 29 du 22 février 2013 et, par conséquent, le ministre du Logement et le ministre des Finances sont dorénavant chargés de l'exécution. Cette mesure est inacceptable pour l'OGBL du fait que le gouvernement a décidé à nouveau une mesure qui pèse sur les épaules des ménages en général.

D'autre part, l'OGBL approuve l'adoption dans la même séance du gouvernement en conseil d'un projet de loi portant introduction d'une subvention de loyer⁽¹⁾. Il s'agit ici d'un projet de loi autorisant l'Etat à accorder une subvention de loyer aux ménages les plus démunis louant un logement sur le marché privé national et dont le taux d'effort consacré au paiement du loyer est supérieur à 33% de leur *revenu net disponible*. Nonobstant que ce projet de loi est un premier remède, il faut que d'autres actions suivent.

Le revenu net disponible du ménage est défini comme suit: c'est la somme des revenus nets visés à l'article 10 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, déduction faite des cotisations sociales et impôts effectivement retenus, des allocations familiales, sans l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation, de l'allocation de maternité, de l'indemnité pour congé parental, des rentes alimentaires perçues, des rentes d'accident, des rémunérations brutes allouées pour les heures de travail supplémentaires sous certaines conditions, du boni pour enfant et de l'allocation de vie chère.

Précisions concernant le calcul du montant de la subvention de loyer

Le projet de loi portant introduction d'une subvention de loyer vise uniquement les ménages à faible revenu. Selon le projet de loi, la subvention n'est pas axée sur

le loyer effectivement versé, mais elle est calculée en fonction d'un loyer de référence national fixé selon un barème dépendant de la composition du ménage et défini selon les besoins théoriques optimaux en matière de surface de logement par type de ménage. Dans sa version actuelle, le texte prévoit dans son article 14quinquies(3) que le montant maximum de la subvention de loyer soit limité à 230 euros par mois et par ménage sans néanmoins jamais dépasser le loyer effectivement payé par le ménage éligible.

Le ménage doit pouvoir justifier de revenus réguliers depuis 6 mois au moment de la décision d'octroi de la subvention de loyer à prendre.

Nous informerons nos membres de l'entrée en vigueur de ladite loi et leur fournirons des détails complémentaires dans une des prochaines éditions de l'Aktuell.

Die deutsche Fassung dieses Beitrags finden Sie auf der deutschen Version der OGBL-Website unter der Rubrik GUT ZU WISSEN

Sources : (1) Projet de loi portant introduction d'une subvention de loyer et modifiant la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement, Projet n° 6542 (Dépôt : le 12.2.2013), le site internet du gouvernement (Conseils de gouvernement) www.gouvernement.lu et du « de Guichet » www.guichet.lu

Les membres de l'OGBL bénéficient du système de paiement en euros SEPA

L'espace unique de paiement en euros (SEPA – Single European Payments Area) est une initiative du secteur bancaire européen. Son objectif est de rendre les paiements électroniques réalisés au sein de la zone euro aussi simples que les paiements nationaux effectués à l'intérieur d'un même pays.

En pratique, cela signifie que vous aurez la possibilité d'effectuer des virements rapides et sûrs entre comptes bancaires dans toute la zone euro et d'utiliser votre carte de débit pour régler vos achats à l'étranger aussi facilement que chez vous.

Le service informatique de l'OGBL est en train de mettre en place ce système pour le prélèvement auto-

matique (domiciliation) des cotisations des membres concernés. Depuis le 1^{er} mars 2013, toutes les nouvelles domiciliations, y compris celles des frontaliers, fonctionnent selon le système SEPA et les domiciliations existantes seront migrées progressivement vers ce système. La nouvelle demande d'adhésion se trouve sur le site internet de l'OGBL sous: <http://www.ogbl.lu/devenez-membre/>.

Une fois que les prélèvements automatiques se font dans le cadre du SEPA, vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque pourvu qu'une telle demande soit présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte.

Die OGBL-Mitglieder kommen in den Genuss des Euro-Zahlungssystems SEPA

Der einheitliche Euro-Zahlungsverkehrsraum (SEPA) ist eine Initiative des europäischen Bankwesens, durch die der elektronische Zahlungsverkehr im Euro-Währungsgebiet genauso einfach wird wie innerhalb eines Landes.

In der Praxis heißt dies, dass Sie dank SEPA schnelle und sichere Überweisungen zwischen Bankkonten im gesamten Euro-Währungsgebiet vornehmen und bei Ihren Einkäufen im Ausland Ihre Debitkarte für Zahlungen in Euro verwenden können: einfach wie zu Hause.

Der OGBL-Informatikdienst ist im Begriff das SEPA-System für das automatische monatliche Abbuchen des

Mitgliedsbeitrags (Lastschrift) für betroffene Mitglieder einzurichten. Seit dem 1. März 2013 werden alle neuen Lastschriften für den Mitgliedsbeitrag, inklusive diejenigen der Grenzgänger, nach dem SEPA-System ausgeführt. Die bereits laufenden Lastschriften werden schrittweise umgestellt. Der neue Beitrittsantrag finden Sie auf der OGBL-Website unter: <http://www.ogbl.lu/de/devenez-membre/>.

Sobald ihre Lastschrift dem SEPA-System unterliegt, genießen Sie innerhalb von acht Wochen, beginnend mit dem Belastungsdatum, ein Recht auf Rückerstattung des belasteten Betrags.

Die Rückkehr des Präsidenten ... nach 41 Monaten!

Warum der Kündigungsschutz der Personaldelegierten verbessert werden muss

André Roeltgen

12. November 2008. Tag der Sozialwahlen. Bei der Supermarktkette Cactus S.A. fällt der Wählerwille der 3.170-köpfigen Belegschaft sehr deutlich aus: OGBL 68%, „Alternativ Waiss Löscht“ 22%, LCGB 10%. Auf der Liste des OGBL erhält Patrick Ourth, der bereits während der Mandatszeit 2003-2008 Präsident des Arbeiterausschusses war, die meisten Stimmen. Die neu gewählten Personaldelegierten haben den Auftrag des Personals verstanden und wählen Patrick Ourth für die nächsten 5 Jahre zum Präsidenten des neuen Ausschusses, der gemäß dem neuen Gesetz zum Einheitsstatut erstmals das gesamte Personal vertritt.

In den dann folgenden Monaten wird ordentliche Delegationsarbeit geleistet. Die Direktion der Cactus S.A. findet das nicht gut. Der Präsident muss weg, er soll aus seinem Amt geschasst werden und dieses Exempel soll zeigen, wer bei der Cactus S.A. Herr im Haus ist. Am 2. November 2009 suspendiert die Direktion Patrick Ourth vom Dienst und beantragt, wie es das Gesetz über die Personaldelegationen bei einer „mise à pied“ vorschreibt, die Auflösung des Arbeitsverhältnisses vor dem Arbeitsgericht Luxemburg. Gleichzeitig werden die Vizepräsidentin des Ausschusses Sabine Paci (OGBL) und die freigestellte Personaldelegierte Suzette Haentges (OGBL) beide schriftlich ermahnt, damit sie in Zukunft stiller sind. Den drei wird vorgeworfen, sich in einem Brief gegenüber dem Personaldirektor der Cactus S.A. „sehr respektlos, abfällig und beleidigend“ geäußert zu haben.

Wie gering die Aussichten der Cactus S.A. sein dürften, vor Gericht recht zu bekommen, deutet sich dann bereits in der Ordonnanz vom 18. Dezember 2009 an, als die Präsidentin des Arbeitsgerichts Luxemburg der Anfrage von Patrick Ourth stattgibt und ihm die Lohnfortzahlung bis zum Abschluss des Hauptverfahrens gewährt. Am 24. März 2010 (seit 4 Monaten ist der Präsident der Personaldelegation nicht mehr im Betrieb) weist das Arbeitsgericht Luxemburg die Anfrage der Cactus S.A. für die Auflösung des Arbeitsverhältnisses ab und hebt für Patrick Ourth die Suspendierung vom Dienst auf.

Doch die Cactus S.A. will das nicht, und weil sie es nicht will, sollen alle zur Verfügung stehenden Rechtsmittel ausgeschöpft werden: die Supermarktkette geht

in Berufung gegen das Urteil und reicht darüber hinaus eine strafrechtliche Klage gegen Patrick Ourth ein!

Das Gericht entscheidet am 10. März 2011 (seit 16 Monaten ist der Präsident der Personaldelegation nicht mehr im Betrieb), dass es die Berufung erst nach dem Ergebnis der strafrechtlichen Ermittlung bearbeiten wird.

Am 18. April 2012 (seit 29 Monaten ist der Präsident der Personaldelegation nicht mehr im Betrieb) entscheidet die Anklagekammer des Obersten Gerichts der Anklage keine Folge zu leisten.



Die Cactus S.A. gibt nicht nach und legt auch gegen dieses Urteil Berufung ein, die am 26. Juni 2012 (seit 31 Monaten ist der Präsident der Personaldelegation nicht mehr im Betrieb) abgewiesen wird. Der Betrieb beharrt trotzdem auf der Fortsetzung des Verfahrens.

Am 28. Februar 2013 ist es dann endlich so weit. Das Oberste Gericht bestätigt das erste Urteil vom 24. März 2010, annulliert in zweiter Instanz die Suspendierung Patrick Ourths vom Dienst und lehnt die Anfrage der Cactus S.A. zur Auflösung des Arbeitsverhältnisses ab.

41 Monate nach seiner ungerechtfertigten Suspendierung vom Dienst wird der demokratisch gewählte Präsident des Personals jetzt in den Betrieb zurückkehren!

Patrick Ourth hat vor Gericht gewonnen. Die Cactus S.A. hat auch gewonnen: 41 von 60 Monaten hat sie erfolgreich verhindert, dass der Präsident der Personaldelegation sein Mandat ausüben konnte. Der moralische Schaden, den die Cactus S.A. gegenüber den Personaldelegierten und dem Personal insgesamt verursacht hat, ist hoch. 8 Monate vor den nächsten Wahlen kommt der Präsident in den Betrieb zurück, ihm wurde die Chance genommen, sich, wie es das Gesetz vorsieht, für das Personal einzusetzen. Er ist gezwungen, ohne persönliche Bilanz in die Sozialwahlen 2013 zu ziehen.

Die Cactus S.A. hat zwar vor Gericht verloren, aber sie hat zu keinem Moment das Gesetz verletzt. Sie hat nur die sehr schlechten gesetzlichen Bestimmungen über den Kündigungsschutz der gewählten Personalvertreter ausgenutzt! Deshalb muss nicht nur im Allgemeinen ein neues Gesetz über die Personaldelegation her, sondern es muss im Besonderen der Kündigungsschutz der Personaldelegierten verbessert werden, und zwar tiefgreifend. Die gesetzlichen Möglichkeiten für den Betrieb, ein Arbeitsverhältnis mit einem Personaldelegierten aufzulösen, müssen eingeschränkt und die gerichtlichen Prozeduren zeitlich gestrafft werden.

Es darf in Zukunft nicht mehr passieren, dass eine Betriebsführung das Recht des Personals auf betriebliche Demokratie und auf die über die Sozialwahlen herbeigeführte Legitimation der Personalvertretung außer Kraft setzen kann. Der OGBL dankt Patrick Ourth dafür, dass er für sein Mandat 41 Monate lang konsequent und vorbildhaft gekämpft hat. Im Fall einer gerichtlichen Niederlage hätte er 41 Monatslöhne zurückzahlen müssen. Die Cactus S.A. hat übrigens auch die Ermahnungen gegen die Vizepräsidentin des Ausschusses und gegen die freigestellte Personaldelegierte zurückziehen müssen.

Le retour du président ... après 41 mois!

Pourquoi la protection contre le licenciement des délégués du personnel doit être renforcée

André Roeltgen



12 novembre 2008. Jour des élections sociales. La volonté des électeurs parmi les 3 170 employés de la chaîne de supermarchés Cactus S.A. s'est clairement exprimée dans les urnes: OGBL 68 %, «Alternativ Wäiss Löscht» 22 %, LCGB 10 %. Sur la liste de l'OGBL, Patrick Ourth, déjà président de la délégation du personnel lors du mandat 2003-2008, obtient la majorité des voix. Les délégués du personnel fraîchement élus ont compris la mission que leur confie le personnel et élisent Patrick Ourth comme président de la nouvelle délégation pour les cinq prochaines années. Il représente pour la première fois l'ensemble du personnel en vertu de la nouvelle loi relative au statut unique.

Dans les mois qui suivent, la délégation effectue son travail de manière tout à fait classique, ce qui n'est

pas du goût de la direction de la société Cactus S.A. Le président doit être congédié et quitter ses fonctions. Cet exemple est supposé montrer qui est maître à bord. Le 2 novembre 2009, la direction suspend Patrick Ourth et demande, comme le prévoit la loi concernant les délégations du personnel dans le cadre d'une « mise à pied », la rupture du contrat de travail devant le Tribunal du travail du Luxembourg. Parallèlement, la vice-présidente de la délégation, Sabine Paci (OGBL), et la déléguée du personnel libérée, Suzette Haentges (OGBL), sont toutes deux exhortées par écrit à adopter un comportement plus calme à l'avenir. Tous trois sont accusés de s'être exprimés dans une lettre de manière « très irrespectueuse, désobligeante et offensante » vis-à-vis du directeur du personnel de Cactus S.A.

La faiblesse des perspectives de Cactus S.A. d'obtenir gain de cause devant le tribunal est d'ores et déjà suggérée dans l'ordonnance du 18 décembre 2009, lorsque la présidente du Tribunal du travail du Luxembourg donne suite à la demande de Patrick Ourth et lui accorde le maintien du versement de son salaire jusqu'au terme de la procédure principale. Le 24 mars 2010 (le président de la délégation de personnel n'étant plus en service depuis 4 mois), le Tribunal du travail du Luxembourg rejette la requête de Cactus S.A. concernant la rupture du contrat de travail et lève la suspension de service pour Patrick Ourth.

Mais de cela, la société Cactus S.A. ne veut pas entendre parler et comme elle n'accepte pas cette décision, tous les recours judiciaires disponibles doivent être épuisés: la chaîne de supermarchés fait appel du jugement et porte également plainte au pénal contre Patrick Ourth!

Le tribunal décide le 10 mars 2011 (le président de la délégation du personnel n'étant plus en service depuis 16 mois) qu'il ne traitera le recours qu'après le résultat de l'enquête judiciaire.

Le 18 avril 2012 (le président de la délégation du personnel n'étant plus en service depuis 29 mois), la Chambre d'accusation de la Cour supérieure décide de ne pas donner suite à la plainte.

La société Cactus S.A. ne cède pas et fait également appel de ce jugement, qui est rejeté le 26 juin 2012 (le président de la délégation du personnel n'étant plus en service depuis 31 mois). L'entreprise persiste malgré tout à poursuivre la procédure.

Le 28 février 2013, l'affaire touche enfin à sa fin. La Cour supérieure confirme le premier jugement du 24 mars 2010, annule en seconde instance la suspension de service de Patrick Ourth et rejette la requête de Cactus S.A. concernant la rupture du contrat de travail.

41 mois après sa suspension de service injustifiée, le président de la délégation du personnel démocratique-



ment élu est désormais de retour dans l'entreprise!

Patrick Ourth a gagné devant la justice. Cactus S.A. a également gagné: elle a réussi à empêcher le président de la délégation du personnel d'exercer son mandat durant 41 mois sur 60. Le préjudice moral causé par la société Cactus S.A. à l'égard des délégués du personnel et des salariés dans leur ensemble est élevé. Le président effectue son retour dans l'entreprise huit mois avant les prochaines élections. L'opportunité de se mobiliser pour le personnel comme le prévoit la loi lui a été ôtée. Il ne peut tirer aucun bilan personnel à l'approche des élections sociales de 2013.

La société Cactus S.A. a certes perdu en justice mais elle n'a enfreint la loi à aucun moment. Elle a seulement tiré profit des dispositions réglementaires très médiocres relatives à la protection contre le licenciement des représentants élus du personnel! Une nouvelle loi régissant la délégation du personnel s'impose donc non seulement en général, mais la protection contre le licenciement des délégués du personnel doit notamment aussi être améliorée et cela en profondeur. Les possibilités juridiques pour l'entreprise de mettre fin à un contrat de travail avec un délégué du personnel doivent être limitées, de même que la durée des procédures judiciaires.

A l'avenir, il ne devrait plus être possible qu'une direction puisse bafouer le droit du personnel: le droit à la démocratie dans l'entreprise, le droit à la légitimité des représentants du personnel élus lors des élections sociales. L'OGBL tient à remercier Patrick Ourth de s'être battu 41 mois d'affilée de manière exemplaire pour son mandat. Dans le cas d'une défaite judiciaire, il aurait dû rembourser 41 fois son salaire mensuel. La société Cactus S.A. a également dû retirer ses rappels à l'ordre à l'égard de la vice-présidente de la délégation et de la déléguée du personnel libérée.

Entrevues de l'OGBL et de ses délégués du secteur de la recherche avec les membres de la commission parlementaire de l'enseignement supérieur et de la recherche

La recherche et la représentation de ses salariés au cœur des discussions!

Depuis fin février, plusieurs entrevues entre les députés des partis politiques DP, CSV, LSAP et „déli gréng“, membres de la commission parlementaire de l'enseignement supérieur et de la recherche, et d'une délégation de l'OGBL ont eues lieu dans le cadre des discussions en cours sur la réforme des centres de recherche publics (CRPs).

Lors de ces rencontres, l'OGBL et ses interlocutrices et interlocuteurs ont affirmé partager l'orientation globale du projet visant à renforcer et à pérenniser le secteur de la recherche et à favoriser la synergie entre les différents CRPs. Néanmoins, les représentants de l'OGBL se posent des questions par rapport à certains éléments du projet et ont exposé, lors des quatre entrevues, leurs remarques et critiques par rapport au projet de loi récemment déposé par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ainsi, pour l'OGBL certaines des attributions d'une nouvelle structure de gouvernance des CRPs prévue dans le projet de loi, le Conseil de concertation (CC), sont identiques à celles des délégations du personnel et risquent donc d'empiéter sur leurs compétences. Voilà pourquoi l'OGBL s'exprime pour que le CC se penche sur les questions relatives à la définition de la politique de RDI et en particulier l'élaboration de la convention pluriannuelle et non sur les questions directement liées au personnel. L'OGBL préconise de prévoir un alignement sur le nouveau projet de loi sur le dialogue social dans les entreprises pour tous les centres de recherche. Cette remarque a été retenue avec intérêt par

certaines membres de la commission parlementaire.

L'OGBL suggère en outre que la durée des mandats des membres du Conseil de concertation soit harmonisée avec celle de la délégation du personnel et du conseil d'administration. c. à d. qu'elle soit fixée à 5 ans - point partagé par certains députés.

Les représentants de l'OGBL se sont de même prononcés pour une représentation des délégations du personnel au sein des conseils d'administration des différents CRPs – ceci à l'instar d'autres établissements publics – afin de permettre un dialogue social plus efficace et afin de favoriser la cohésion interne et la transparence des processus décisionnels.

D'autres sujets mis en lumière concernaient la durée du mandat des directeurs généraux des CRPs, qui pourrait selon l'OGBL, être alignée sur celle du mandat du recteur de l'Université du Luxembourg afin de garantir un renouvellement régulier, les droits d'auteur et de participation aux revenus tirés de la valorisation des résultats de la recherche ou encore la notion de secret professionnel telle que définie dans le projet de loi. Il s'est avéré que ce dernier point a été interprété de façon différente par les participants aux entrevues, ce qui implique pour l'OGBL qu'il faut le libeller de façon à ce que les chercheuses et chercheurs puissent continuer à communiquer sur leurs projets, composante essentielle de leur métier.

En outre, il faudrait, selon l'OGBL, renommer le délégué à l'égalité des chances, prévu au projet, pour ne pas introduire de confusion avec le délégué à l'égalité au sein de la délégation du personnel et coordonner leurs rôles et missions respectifs.

Une autre question concerne l'article 49 du projet de loi qui prévoit le maintien des contrats actuels des collaborateurs «pour autant que les besoins du service ou du département l'exigent». L'OGBL et certains députés sont d'avis que cette formulation est peu claire et que dans tous les cas le droit commun, dans ce cas-ci les dispositions en cas de changement d'une clause essentielle du contrat, devrait être appliquées.

Pour les représentants de l'OGBL, l'objectif ambitieux fixé par le projet de loi aux CRPs d'atteindre une visibilité et une renommée internationale tout en participant activement





au développement du tissu économique luxembourgeois en mettant l'accent sur une recherche de type appliqué apparaît tout à fait légitime au vue des investissements publics consentis. Cependant, cet objectif ne pourra être pleinement réalisé qu'au travers d'une politique de recherche réaliste et individualisée prenant en compte les spécificités des CRPs et l'environnement socio-économique dans lequel ils évoluent. Ainsi, si la valorisation de la recherche dans le domaine des matériaux et de l'informatique est favorisée par la présence au Luxembourg de nombreuses industries connexes, la situation s'avère plus complexe par exemple dans le secteur des biotechnologies en raison d'un déficit d'activité dans le pays. Les représentants de l'OGBL rappellent en outre qu'il est essentiel de maintenir au sein des CRPs un lien constant avec la recherche fondamentale, qui est à la base de l'innovation, et ne pas la réserver à la seule Université du Luxembourg, si l'on souhaite que les centres soient effectivement en mesure de répondre aux attentes de la société.



Ont participé aux entrevues:

DP Anne Brasseur, Eugène Berger – CSV Marcel Oberweis – LSAP Ben Fayot – Déi Gréng Claude Adam - OGBL Danièle Niele, membre du Bureau exécutif; Frédéric Krier, conseiller du Bureau exécutif; Stéphane Jacquemart, président de la délégation du CRP Henri Tudor; Laurent Vallar, président de la délégation du CRP Santé; Philippe Liégeois, président de la délégation du CEPS/INSTEAD et José Esposito, membre de la délégation du CRP Santé.



Une délégation de l'OGBL a participé au piquet de commémoration Fukushima le 11 mars 2013

Commerce



Hernani Gomes

André Sowa

Groupe Cactus

Renouvellement de la convention collective de travail

En date du 22 mars 2013, le renouvellement de la convention collective pour les salariés du groupe Cactus vient d'être signé entre les syndicats OGBL et LCGB d'une part, et la direction du groupe Cactus, d'autre part.

L'OGBL, en tant que porte-parole des négociations a pu conclure les améliorations suivantes:

Rémunération

A partir du 1^{er} mars 2013, une augmentation linéaire de 14€ (+/- 0,5% en moyenne) est accordée sur les traitements mensuels.

A partir du 1^{er} mars 2015, une augmentation linéaire de 15€ (+/- 0,5% en moyenne) est accordée sur les traitements mensuels.

Paiement d'une prime unique de 200€ avec le salaire du mois de mars 2014 à tous les salariés engagés avant le 31 décembre 2013 (prorata temporis pour les contrats à temps partiel).

Il est accordé un bon d'achat d'une valeur de 100€ à tous les salariés engagés avant le 31 décembre 2013. Ces bons seront distribués au mois de mars 2014.

Une majoration de 2€/mois est accordée au niveau de la prime de présence qui passe de 15 € à 17 € à partir du 1^{er} juillet 2013.

Une majoration de 2€/mois est accordée au niveau de la prime de présence qui passe de 17 € à 19 € à partir du 1^{er} juillet 2014.

Amélioration de la prime liée à l'ancienneté et payable en juillet 2014

Ancienneté supérieure à

2 ans + 10€ soit un montant de 110€
5 ans + 20€ soit un montant de 150€
10 ans + 30€, soit un montant de 220€
15 ans + 40€, soit un montant de 270€
20 ans + 50€, soit un montant de 350€
25 ans + 60€, soit un montant de 460€

Pour le travail des samedis et des veilles de jours fériés légaux, un supplément de 35% est accordé pour les prestations tardives de 19h00 jusqu'à l'heure de fermeture. Le taux applicable de 18h00 à 19h00 heures est de 10%.

Congé, Pause rémunérée

A partir de l'année 2014, un (1) jour de congé supplémentaire est accordé aux salariés ayant atteint l'âge de 50 ans depuis le 1^{er} janvier 2014 et justifiant d'une ancienneté de service supérieure ou égale à 10 ans.

Le dimanche, une pause rémunérée supplémentaire de 15 minutes est

accordée si la durée de travail est de 8 heures.

La convention collective aura une durée de 30 mois, du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2015.

Cactus-Gruppe

Erneuerung des Kollektivvertrags

Am 22. März 2013 wurde zwischen den Gewerkschaften OGBL und LCGB einerseits, und der Direktion der Cactus-Gruppe andererseits, die Erneuerung des Kollektivvertrags für alle Arbeitnehmer der Cactus-Gruppe unterschrieben.

Als verhandlungsführende Gewerkschaft konnte der OGBL folgende Vertragsverbesserungen durchsetzen:

Löhne

Ab dem 1. März 2013 wird eine lineare Erhöhung des Monatslohns von 14 € (+/- 0,5% im Durchschnitt) gewährt.

Ab dem 1. März 2015 wird eine lineare Erhöhung des Monatslohns von 15€ (+/- 0,5% im Durchschnitt) gewährt.

Mit dem Lohn vom März 2014 wird eine einmalige Prämie von 200€ an alle Beschäftigten ausgezahlt, die vor dem 31. Dezember 2013 eingestellt wurden (prorata temporis bei Kurzarbeit).

Ein Einkaufsbon in Höhe von 100€ wird allen Beschäftigten gewährt, die vor dem 31. Dezember 2013 eingestellt wurden. Diese Bons werden im Monat März 2014 verteilt werden.

Eine Erhöhung von 2€/Monat wird bei der Anwesenheitsprämie gewährt, die ab dem 1. Juli 2013 von 15€ auf 17€ steigen wird.

Eine Erhöhung von 2€/Monat wird bei der Anwesenheitsprämie gewährt, die ab dem 1. Juli 2014 von 17€ auf 19€ steigen wird.





Verbesserung der Dienstalterszulage, die im Juli 2014 ausgezahlt wird:

Betriebszugehörigkeit über

2 Jahre + 1€, ein Total von 11€
 5 Jahre + 2€, ein Total von 15€
 10 Jahre + 3€, ein Total von 22€
 15 Jahre + 4€, ein Total von 27€
 20 Jahre + 5€, ein Total von 35€
 25 Jahre + 6€, ein Total von 46€

Am Samstag oder am Vorabend von gesetzlichen Feiertagen wird für die nach 19 Uhr bis zur Schließung geleistete Arbeitszeit ein Zuschlag von 35% gezahlt. Für die Arbeit zwischen 18 und 19 Uhr beträgt der Zuschlag 10%.

Urlaub, bezahlte Pausen

Ab dem Jahr 2014 steht den Beschäftigten ein (1) zusätzlicher Urlaubstag zu, die zum 1. Januar 2014 das Alter von 50 Jahren überschritten haben, und 10 oder mehr Jahre Betriebszugehörigkeit vorweisen können.

Sonntags wird eine zusätzliche bezahlte Pause von 15 Minuten gewährt, wenn die Arbeitszeit 8 Stunden beträgt.

Die Laufzeit des Kollektivvertrags beträgt 30 Monate, vom 1. Januar 2013 bis zum 30. Juni 2015.

Patrick Ourth, Präsident der Personaldelegation, ist wieder zurück!

Sehr lange hat er auf diesen Tag gewartet. Patrick Ourth konnte nach einem 41-monatigen "Zwangsurlaub" am Montag, den 11. März die Arbeit in seinem Büro auf Windhof wieder aufnehmen. Es war eine sehr schwere Zeit für ihn. Dank seiner Gewerkschaft im Rücken und der Solidarität vieler seiner Kolleginnen und Kollegen, hat er die Zeit jedoch überstanden.

Während 41 Monaten konnte Patrick seiner Arbeit nicht nachgehen, einer Arbeit, für die ihn eine große Mehrheit der Beschäftigten bei den vorigen Personalwahlen im November 2008 gewählt hatte.

Jetzt ist er wieder da und wird zusammen mit den anderen gewählten Personaldelegierten die Interessen des gesamten Cactus-Personals vertreten.

Patrick Ourth, président de la délégation du personnel, est de retour!

Il a dû attendre longtemps ce jour. Après un «congé forcé» de 41 mois, il a pu reprendre son travail dans son bureau à Windhof le lundi 11 mars. C'était une période très difficile pour lui. Mais il a pu tenir le coup grâce au soutien de son syndicat et grâce à la solidarité de nombreuses et nombreux collègues.

Pendant 41 mois, Patrick n'a pas pu faire ce travail, le travail pour lequel une grande majorité des salariés

l'ont élu en novembre 2008.

Maintenant il est de retour et s'engagera ensemble avec les autres délégués du personnel pour défendre les intérêts de tous les salariés de Cactus S.A.

Marco Aldany ferme ses portes au Luxembourg sans se soucier de ses salariés

Le personnel de Combeneil S.à r.l. (exploitant de l'enseigne Marco Aldany au Luxembourg) a appris le 2 mars dernier que les salons de coiffure de cette enseigne fermentaient définitivement le jour même de l'annonce.

Les clés de chaque établissement ont été reprises par la direction de Marco Aldany et les salariés n'ont plus accès à leur poste de travail. Ces derniers ont reçu une déclaration les dispensant temporairement de toute activité.

Le Syndicat Commerce de l'OGBL considère inacceptable le comportement pitoyable de cette société qui, jusqu'à la dernière minute a caché devant ses salariés son intention de fermer ses établissements.

Cette fermeture précipitée des salons de coiffure Marco Aldany concerne plus de 20 salariés, assistés par l'OGBL depuis que cette situation s'est déclarée. Dû au fait que quelques salariés n'ont



pas touché leur salaire du mois de février, l'OGBL a entamé toutes les démarches nécessaires afin que ce problème soit régularisé.

Pour l'instant, Combenel S.à r.l. n'a pas été placée en liquidation judiciaire, ni en faillite.

Marco Aldany schließt seine Türen und verschwendet keinen Gedanken an sein Personal

Das Personal von Combenel S.à r.l. (die Berteiberfirma der Friseurläden Marco Aldany in Luxemburg) hat am 2. März 2013 erfahren, dass die Friseursalons der genannten Marke ab diesem Tag definitiv geschlossen sind.

Die Schlüssel der einzelnen Salons wurden von der Direktion von Marco Aldany eingesammelt und die Arbeitnehmer haben keinen Zugang zu ihrem Arbeitsplatz mehr. Letztere haben eine vorübergehende Freistellungsgenehmigung erhalten.

Für das OGBL-Syndikat Handel ist die erbärmliche Verhaltensweise dieser Gesellschaft inakzeptabel, die bis zur letzten Minute ihren Plan, die Lokale zu schließen, vor ihrem Personal verheimlichte. Diese überstürzte Schließung der Friseurläden Marco Aldany betrifft 20 Arbeitnehmer, die seit Bekanntwerden vom OGBL betreut werden. Weil mehrere Beschäftigte den Lohn des Monats Februar nicht erhalten haben, hat der OGBL die nötigen Schritte zur Lösung dieses Problems unternommen.

Zum Zeitpunkt der Drucklegung hatte das Syndikat Handel keine Kenntnis davon, ob Combenel S.à r.l. Konkurs angemeldet hat oder in einem Liquidationsverfahren begriffen ist.



L'OGBL a distribué des tracts aux salariés devant les magasins Cora

Le 13 et le 14 février le syndicat Commerce de l'OGBL a distribué des flyers aux salariés de Cora Luxembourg devant l'entrée des magasins Cora de Foetz et de Bertrange City Concorde pour les informer sur les difficultés de la négociation de leur convention collective.

Les conditions de travail et de rémunération du personnel Cora n'ont pas évolué depuis 10 ans et leurs salaires se sont même dégradés pendant ces dernières années. L'action de l'OGBL consiste à démontrer que ses délégués sont déterminés à obtenir le meilleur résultat pour les salariés.



Hubert Hollerich

Aviation Civile

Contrôles de sécurité à l'aéroport L'OGBL et la CSL critiquent les contrôles auxquels sont soumis les salariés de l'aéroport

De nouvelles dispositions réglementaires adoptées en matière de sûreté aéroportuaire s'inscrivant dans la logique de la lutte contre le terrorisme ont introduit depuis le début de l'année des contrôles plus sévères à l'encontre des salariés de l'aéroport.

Mi-janvier, l'OGBL et la Chambre des salariés (CSL) avaient demandé une entrevue avec le gouvernement au sujet des contrôles de sécurité des salariés de l'aéroport, selon eux exagérés et en partie très embarrassants. La demande avait été adressée au ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, au ministre de l'Intérieur Jean-Marie Halsdorf, au ministre de la Justice, François Biltgen, ainsi qu'aux responsables de la Direction de l'aviation civile, de la Police et de Lux-Airport.

La réunion a eu lieu le 27 février au ministère du Développement durable.

Atteinte à la dignité des salariés

Le mécontentement des salariés de l'aéroport est principalement motivé par le fait qu'ils doivent se soumettre à des contrôles plusieurs fois par jour, qu'ils doivent par ailleurs subir des fouilles corporelles systématiques et qu'ils doivent de surcroît

accepter des contrôles minutieux de leurs effets personnels tels portefeuilles, sacs à main et même des sandwiches. La plupart des salariés ressentent ces contrôles de sécurité comme extrêmement humiliants, ce qui a généré le besoin de clarifier le bien-fondé de ces mesures. Même le personnel chargé des contrôles de sécurité exprime ses objections quant à la manière dont se pratiquent les contrôles qu'il qualifie dans bien des cas comme une atteinte au droit à l'intimité de la vie privée.

CSL: contrôles disproportionnés

Le syndicat Aviation civile de l'OGBL avait demandé un avis juridique à la CSL qui en vient à la conclusion que les contrôles actuels des salariés de l'aéroport sont simplement disproportionnés. La CSL revendique une dérogation pour les salariés travaillant habituellement à l'aéroport leur permettant d'être exemptés de l'inspection et du filtrage et fouilles de sécurité systématiques. Dans son avis, la CSL s'interroge encore

sur la légitimité de ces contrôles de sécurité et se demande qui a qualité pour les effectuer.

Du fait de ces contrôles, les salariés arrivent trop tard sur leur lieu de travail. En effet, lors des relèves d'équipe une longue queue de personnes se forme devant les postes de contrôle ce qui peut mener à des retards allant jusqu'à 45 minutes. La CSL est d'avis que ces retards ne sauraient en aucun cas entraîner des réductions salariales, mais que le temps nécessaire aux contrôles doit impérativement être considéré comme du temps de travail étant donné que les salariés ne peuvent aucunement influencer la durée de passage au poste de contrôle.

Prise de position du ministre des Transports

Dans la discussion, le ministre Wiseler a exposé le point de vue du gouvernement relatif à la base légale des contrôles et a encore expliqué que pour des raisons de sécurité nationale divers docu-

ments, textes et procédures sont couverts par le secret et ne peuvent donc pas être rendus publics.

En ce qui concerne la mise en œuvre des contrôles, le ministre a reconnu qu'il existe des marges en vue d'améliorer leur déroulement pratique. A ces fins il a proposé d'améliorer le flux de l'information et de la communication entre tous les concernés.

La délégation de l'OGBL a en outre été informée que d'ici à mi-avril des scanners à rayons X seront installés à tous les postes de contrôle. Par ailleurs est envisagée dans un proche avenir une réorganisation complète des zones de sécurité de l'aéroport, ce qui réduira sensiblement le nombre de contrôles.

Finalement, la délégation de l'OGBL a obtenu l'accord quant à l'instauration à court terme d'un système de reporting comportant un échange régulier entre le côté patronal et les représentants du personnel sur les problèmes et réclamations relatifs aux contrôles des salariés.



La délégation de l'OGBL et de la CSL: Annette Schuler, présidente du syndicat Aviation civile de l'OGBL et présidente de la délégation du personnel de Luxair; Joël Krier, vice-président du syndicat Aviation civile de l'OGBL et membre de la délégation du personnel de Cargolux; Helder Borges, vice-président du syndicat Aviation civile de l'OGBL et vice-président de la délégation du personnel de Luxair; David Massaro, président de la délégation du personnel de Cargolux; Michael Bazzucchi, président de la délégation du personnel de Lux-Airport; Chris Bausch, délégué à la sécurité de Luxair; Maria-Helena Macedo, membre de la délégation du personnel de Luxair; Marc Mitten de la guilde des contrôleurs aériens et membre de la délégation du personnel de l'Administration de l'aéroport; Michel Di Felice, juriste de la CSL; Danielle Daleiden, juriste de la CSL; Hubert Hollerich, secrétaire central du syndicat Aviation civile de l'OGBL.

Sicherheitskontrollen am Flughafen

OGBL und CSL beanstanden die Kontrollen der Beschäftigten am Flughafen

Neue Bestimmungen haben dazu geführt, dass im Rahmen der Terrorismusbekämpfung die Beschäftigten am Flughafen seit einigen Monaten noch strenger als zuvor überprüft werden.

Mitte Januar beantragten OGBL und Arbeitnehmerkammer (CSL) eine Unterredung bei der Regierung wegen der in ihren Augen übertriebenen, zum Teil peinlichen Sicherheitskontrollen der Flughafenbeschäftigten. Die Anfrage wurde an Nachhaltigkeits- und Infrastrukturminister Claude Wiseler, an Innenminister Jean-Marie Halsdorf, an Justizminister François Biltgen sowie die Direktoren der Zivilluftfahrtsbehörde (DAC), der Polizei und von Lux-Airport gerichtet.

Die Unterredung fand am 27. Februar 2013 im Nachhaltigkeitsministerium statt.

Eingriff in die Intimsphäre der Beschäftigten

Für Unmut beim Flughafenpersonal sorgt vor allem die Tatsache, dass es mehrmals am Tag kontrolliert werden kann, sich systematisch Leibesvisitationen unterziehen muss und darüber hinaus auch ausführliche Inspektionen von Brieftaschen, Handtaschen und sogar Butterbroten hinnehmen muss. Die Sicherheits- und Personenkontrollen werden vom Großteil des Personals als Demütigung empfunden und der Ruf nach juristischer Klärung wurde immer lauter. Auch das Personal von Lux-Airport, das für die Security-Checks verantwortlich ist, erhob Einwände gegen die Art und Weise der Kontrollen, die es in vielen Fällen als Eingriff in die Intimsphäre wertet.

CSL: Kontrollen disproportioniert

Das OGBL-Syndikat beantragte ein juristisches Gutachten bei der CSL, das zur Schlussfolgerung kommt, die gegenwärtigen Sicherheitskontrollen bei den Beschäftigten am Flughafen seien schlicht und einfach disproportioniert. Gefordert wird eine Ausnahmeregelung für die Beschäftigten des Flughafens. In ihrem Gutachten stellt sich die CSL zudem Fragen über die Rechtmäßigkeit dieser Sicherheitskontrollen und darüber, wer befugt ist diese in der Praxis durchzuführen.

Aufgrund der Kontrollen kommt es zu unpünktlichem Erscheinen am Arbeitsplatz, da sich bei Schichtwechsel ein langer Menschenstau vor dem Kontrollposten bildet, der mitunter zu Verspätungen von bis zu 45 Minuten führen kann. Hier kommt die CSL zur Schlussfolgerung, dass diese Verspätungen auf keinen Fall zu Lohn- oder Stundenabzügen führen dürfen, da der Arbeitnehmer nicht den geringsten Einfluss auf die Dauer der Wartezeit am Kontrollposten hat.

Stellungnahme des Transportministers

In der Diskussion legte Minister Wiseler die Sicht der Regierung

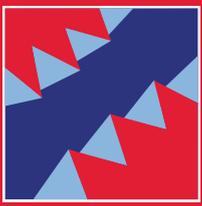
über die legale Basis der Kontrollen dar und erklärte zudem, dass aus Gründen der nationalen Sicherheit verschiedene Unterlagen, Texte und Verfahren der Geheimhaltung unterliegen und somit der Öffentlichkeit leider nicht zugänglich sind.

Der Minister räumte allerdings ein, dass es in der praktischen Ausführung der Kontrollen Verbesserungsspielraum gibt. Diesbezüglich schlug er vor, die interne Kommunikation und den Informationsfluss zwischen allen Beteiligten zu verbessern.

Die OGBL-Delegation wurde ebenfalls informiert, dass bis Mitte April an allen Kontrollposten Durchleuchtungsgeräte installiert werden. Des Weiteren soll eine globale Reorganisation der Sicherheitszonen in absehbarer Zukunft erfolgen wodurch die Anzahl der Kontrollen wesentlich reduziert wird.

Schließlich erreichte die OGBL-Delegation, dass kurzfristig ein regelmäßiger Austausch über Probleme und Beanstandungen bei Personenkontrollen von Beschäftigten zwischen Arbeitgeber- und Arbeitnehmerseite organisiert wird.

Die Delegation von OGBL und CSL: Annette Schuler, Präsidentin des OGBL-Syndikats zivile Luftfahrt und Präsidentin der Personaldelegation der Luxair; Joël Krier, Vizepräsident des OGBL-Syndikats zivile Luftfahrt und Mitglied der Personaldelegation der Cargolux; Helder Borges, Vizepräsident des OGBL-Syndikats zivile Luftfahrt und Vizepräsident der Personaldelegation der Luxair; David Massaro, Präsident der Personaldelegation der Cargolux; Michael Bazzucchi, Präsident der Personaldelegation von Lux-Airport; Chris Bausch, Sicherheitsdelegierte der Luxair; Maria-Helena Macedo, Mitglied der Personaldelegation der Luxair; Marc Mitten, Fluglotsengilde und Mitglied der Personalvertretung der Flughafenverwaltung; Michel Di Felice, Jurist der CSL; Danielle Daleiden, Juristin der CSL; Hubert Hollerich, Zentralsekretär des OGBL-Syndikats zivile Luftfahrt.



OGB-L

Fête du
travail
des cultures
et de la
démocratie
active

Centre Culturel de Rencontre
Abbaye de Neumünster
Luxembourg/Grund

Fête du travail Meeting de l'OGBL

La réunion traditionnelle du Comité national élargi de l'OGBL, ouverte à toutes et tous nos militants, aura lieu

lundi, le 29 avril 2013 à 18h00

au Centre Culturel Tramsschapp à Luxembourg-Limpertsberg

Parkings au Glacis et au Hall Victor Hugo - Le meeting sera suivi d'une réception

Lors de cette manifestation le président de l'OGBL prendra position sur les grands thèmes de l'actualité sociale au Luxembourg.



49, rue Ermesinde Luxembourg-Limpertsberg

Fest der Arbeit Meeting des OGBL

Die traditionelle Sitzung des erweiterten Nationalvorstandes des OGBL, zu der alle Militantinnen und Militanten eingeladen sind, findet statt am

Montag, den 29. April 2013 um 18:00 Uhr

im Kulturzentrum Tramsschapp in Luxemburg

Parkplätze auf dem Glacis-Feld und bei der Victor-Hugo-Halle - Empfang zum Abschluss

Der Nationalpräsident des OGBL wird während dieser Veranstaltung zu den wichtigen Themen der sozialen Aktualität Luxemburgs Stellung nehmen.

Avant-fêtes du 1^{er} mai - 1. Mai-Vorfeieren

Section d'Esch/Alzette

Journée de la Sécurité et de la Santé

Samedi 27 avril 2013

RDV: 18h00 au cimetière Saint Joseph

Monument de l'OGBL

Sections de Kayl et de Tétange

"Schortgenfeier"

Mardi 30 avril 2013

RDV: 17h30 au cimetière de Tétange

Monument Schortgen

Sektion Düdelingen

Dienstag 30. April 2013 um 19.00 Uhr

Beginn des traditionellen Umzugs vor dem

Gewerkschaftsheim zum Nic. Bieber-Denkmal,

wo die alljährige Gedenkzeremonie stattfindet.

Section de Schifflange

Mardi 30 avril 2013

A partir de 12h00, Pétaboule (rue de Hédange)

Programme 1^{er} mai - Programm 1. Mai - Neumünster

de / von	Ouverture officielle	à / bis
10:45	1 Big Music Band 2001 - la bienvenue «musicale»	11:00
11:00	1 Ouverture officielle: discours	11:15
11:15	1 Big Music Band 2001	11:30
Apéro-Jazz		
11:30	2 Marly Marques Quintet	13:00
Concerts / Konzerte		
13:00	3 Prés. du programme / Programmvorstellung Tammy Reichling	13:05
13:05	3 Acoustic Fight	13:45
14:00	3 Malako - groupe de danse congolaise	14:40
15:00	3 André Mergenthaler - Cello Loops	15:45
15:15	4 Kalima - Jazz de chambre et du monde	16:00
16:00	3 The Sacred Numbers	16:45
17:00	3 De Läb	18:00
17:15	4 Selma's B Invention	18:00
<i>Entre les spectacles / Zwischen den Vorstellungen: Sax A Fond</i>		
Magie / Zauberkunst		
14:30	4 David Goldrake - Mysteries of Magic	15:00
16:15	4	16:45
Cabaret / Kabarett		
14:45	7 Making Luxembourg - Cabaret	15:30
15:45	7 Menu de l'actu de Claude Frisoni	16:30
Pour enfants / Für Kinder		
10:45	11 Château gonflable / Springschloss	18:00
13:00	11 Nelsen Neves - peinture capverdienne	17:00
13:00	11 Patricia Soliz - atelier de bijoux	17:00
14:00	Florence Hoffmann - atelier Indiakka	18:00
14:00	11 Noémie Salas - atelier mosaïque	18:00
14:00	9 Kingsley Ogwara - atelier modelage africain	18:00
14:00	5 D'Prinzessin op der lertz vum Annick Sinner	14:15
14:15	6 Le monde fantastique de Xuff par Anaïs Lorentz (F)	14:55
14:30	5 Geschichten fir Kanner mam Jhemp Hoscheit	15:00
15:15	Il était une fois ...	15:45
15:30	6 Mam Xuff duerch d'gëllen Kannerstuff vum Anaïs Lorentz (L)	16:10
16:00	Magic Christina - Balloon workshop	17:00
16:00	5 D'Prinzessin op der lertz vum Annick Sinner	16:15
16:30	6 Geschichten fir Kanner mam Jhemp Hoscheit	17:00
16:30	5 D'Prinzessin op der lertz vum Annick Sinner	16:45
Lectures / Lesungen		
14:00	7 De Monni an d'Queen vum Pol Greisch an Alexandra Fixmer	14:35
17:15	7 Eng ofwieslungsräich Geschicht mam Jhemp Hoscheit	17:55

Expositions / Ausstellungen

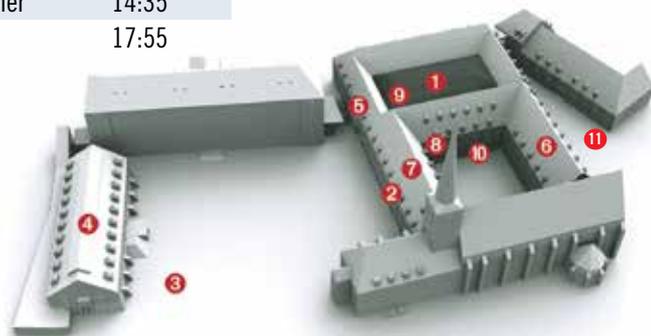
Lucien Wercollier 8
Mois de la photo 9
Azam Atakhanov (peintures) 10
Expo Printemps des poètes 10

Catering

OGBL Luxembourg: boissons, grillades, frites / Getränke, Grillgerichte, Fritten 3
OGBL Strassen-Bertrange: boissons / Getränke 11
ASTI: Cocktails 3
Cercle libanais: spécialités libanaises / libanesische Spezialitäten (mezze libanais, caviar d'aubergines, hummus, falafel, baklawa, café et vins libanais) 3
Ami Kunhos: spécialités capverdiennes / kapverdische Spezialitäten (catchupa, pastel de thon, grogue et ponche) 3
Centro Cooperativo da Uniao: spécialités portugaises / portugiesische Spezialitäten (chorizo assado, porco no espeto, sardines grillées, pasteis de bacalhau, crevette et rizoe, pasteis de nata et vins portugais) 3
Maison d'Afrique: spécialités africaines / afrikanische Spezialitäten (poulet au yassa sauce à l'ognion, poulet au moeme sauce de graines de huile de palme avec riz et bananes plantains, salade de fruits, jus au gingembre et bissap) 3

Stands info-vente / Info- und Verkaufsstände

OGBL, CCRN, ASTM, ASTI, Editpress, Ultimomondo, OGBL Solidarité syndicale, FGIL, Forum, Making Luxembourg 9 11



En partenariat



Tageblatt
ZEITUNG FÜR LUXEMBURG

— LE JEUDI —

Le Quotidien
LUXEMBURG

Sur tout le site du CCRN Mercredi, le 1^{er} mai 2013 de 11h00 à 18h00

Mittwoch, den 1. Mai 2013 von 11.00 bis 18.00 Uhr Auf dem Gelände des CCRN

Entrée libre - Freier Eintritt



Agora Marcel Julian 10h45-11h00 / 11h15-11h30
BIG MUSIC BAND 2001

Vun 3 Museker ass BMB 2001 gegrënnt ginn an huet sech an de leschte Joeren zu enger klassischer BigBand-Formatioun vun 22 Museker aus allen Altersgruppe forméiert.

Brasserie 11h30-13h00

MARLY MARQUES QUINTET

Pour ce nouveau projet, le batteur Paul Fox a réuni des musiciens de jazz luxembourgeois chevronnés ainsi que la jeune vocaliste Marly Marques.

Marly Marques, véritable révélation de cette saison, à la voix d'alto veloutée, sensuelle et à l'intonation pure, a su charmer et enthousiasmer le public lors de ses premiers concerts dans les hauts lieux du jazz luxembourgeois.

Au programme : des compositions originales, des classiques pop et samba revisités, du swing lascif, de la bossa pas trop nova et de la saudade jazzique.

Marly Marques - voix / Paul Fox - batterie / Jitz Jeitz - saxophone, clarinette / Claude Schaus - piano / Laurent Peckels - basse



Espaces Ateliers 13h00-17h00

PATRICIA SOLIZ - ATELIER DE BIJOUX

Patricia Soliz a découvert la création de bijoux lors d'un voyage au Mexique. De suite passionnée par ce loisir créatif, elle suit alors des cours au Mexique, en Bolivie et en France.

Espaces Ateliers 13h00-17h00

NELSON NEVES - PEINTURE CAPVERDIENNE

Nelson Neves est né à Santo Antão. Il immigre à l'âge de 7 ans avec ses parents au Luxembourg où, après des études secondaires, il devient décorateur. Depuis 2001, Nelson expose ses œuvres à travers l'Europe et l'Afrique et il anime des ateliers d'initiation à la peinture pour enfants et adolescents.



Parvis - scène extérieure à partir de 13h00

PRÉSENTATION PAR TAMMY REICHLING

Tammy Reichling arbeitet als Schauspielerin und seit 2005 ist sie im festen Ensemble des KIKI-Moderators Tom Lehel. Sie tourt mit seinem Bühnenprogramm durch ganz Deutschland, Österreich und Lichtenstein. Im Hauptcast dreht sie mit ihm die Kinderserie „Toll Tom“ für KIKI/ZDF. Sie spielt in luxemburgischen Kinofilmen wie aktuell in „D'Schatzritter“, „Belle Epoque“ und der Sitcom „Comeback“. Mit ihrer Rubrik „Kee Kommentar“ hat sie sich der kulturellen Unterhaltung als Reporterin bei RTL Télé Lëtzebuerg angenommen. Ihre Stimme kennen viele von Eldorado, bei dem sie die kulturellen Themen präsentiert. Ihre Vielseitigkeit ist auch in der Radio- sowie TV-Werbung gefragt.



Parvis - scène extérieure 13h05-13h45

ACOUSTIC FIGHT

Mit ihrem genialen Mix aus Musik, Protest und Ironie überzeugen Acoustic Fight nachhaltig ihr Publikum und sorgen so flächendeckend für Bewegung in Kopf und Beinen. Stilistisch verwurzelt zwischen Rock, Reggae und Pop machen Pouya Nemati (voc., perc.), Thomas Burckhardt (guit., voc.) und Steffen Witt (cajon, voc.) Weltmusik im besten Sinne. Der Stil-Mix von Acoustic Fight überzeugt sofort und funktioniert sowohl auf großen Bühnen als auch im kleinen Club. Die Interaktion und der Dialog mit dem Publikum spielen dabei immer eine zentrale Rolle.

Neben neuarrangierten Welthits von Bob Marley, The Police, Rage Against The Machine oder Tom Waits, überraschen die drei Jungs von Acoustic Fight auch immer wieder mit Juwelen aus dem Underground und satirische Perlen. Keine Chance für schlechte Laune!

Parvis - scène extérieure 14h00-14h40

MALAKO - GROUPE DE DANSE CONGOLAISE

Le spectacle se basera sur la démonstration des danses dites de célébration et d'animation d'expression corporelle, mises en valeur lors des fêtes en communauté défendant une cause, accompagnées de chants, tenues et percussions.



Agora Marcel Julian à partir de 14h00

MAGIC CHRISTINA - SPECTACLE DE MAGIE

Christina est l'une des rares femmes dans le monde de la magie. Elle a depuis toujours la passion de cet art merveilleux et fascinant.

Sim Sala Bim! La magie c'est la création d'une sensation d'enchantement, d'illusion, d'imagination et de l'émerveillement qu'elle fait naître dans l'esprit.

Balloon workshop de 16h00 à 17h00

Espaces Ateliers 14h00-18h00

FLORENCE HOFFMANN - INDIAKA

Atelier fir Kanner an Jugendlecher wou een Indiakka-Werfball kreéiert gëtt.

L'Indiakka (ou Indiacca) est une activité sportive à la fois très ludique et très physique qui peut s'apparenter à mélange de volley-ball et de pelote basque.



Espaces Ateliers 14h00-18h00

NOÉMIE SALAS - ATELIER MOSAÏQUE

L'atelier vise à former dans le domaine des représentations iconographiques en tenant compte de la dimension, du volume et des contrastes et en utilisant diverses techniques qui renforcent les compétences et les aptitudes artistiques.

L'objectif est de permettre à petits et grands d'acquérir les techniques nécessaires à la création et la réalisation d'œuvres.

Espaces Ateliers 14h00-18h00

KINGSLEY OGWARA - AFRICAN MODELING WORKSHOP

The atelier is of clay and stone. It is an open atelier for talented or non-talented kids and adults wishing to express themselves on how to model and how to carve stone. More importantly, the primary objective is cultural exchange ...





Chapelle 14h00-14h15 / 16h00-16h15 / 16h30-16h45

D'PRINZESSIN OP DER IERZ

à partir de 2 ans

De Prënz huet d'Sich no senger Prinzessin schonn opginn, du klappt e knaschegt an zoppnaasst Meedchen un d'Dier vum Schlass. Et gefält dem Prënz direkt, mä kann hien him gleewen datt hatt eng richtig Prinzessin ass?

Mat selwer gebastelte Figuren spillt d'Annick Sinner dat klassescht Mäerchen vun der Prinzessin op der Ierz.

Salle Edmond Dune 14h15-14h55

LE MONDE FANTASTIQUE DE XUFF

Atelier musical et théâtral interactif pour enfants de 4 à 10 ans (en langue française)

Xuff est un petit oiseau migrateur, tout doré, qui rentre d'un grand voyage et qui a une mission importante à accomplir ce printemps!

N'hésite pas de venir lui donner un coup de main dans son atelier ou il invente, compose et fabrique ensemble avec les enfants des mélodies et des instruments!

Salle Edmond Dune 15h30-16h10

MAM XUFF DUERCH D'GËLLEN KANNERSTUFF

op Lëtzebuergesch, fir Kanner tëscht 4 an 10 Joër

De Xuff, mat senger spatzer Schnuff, ass keen aanere wéi e ganz aktiven a gëlle Villchen, deen d'Kanner mat sengem schéine Saxofons-Ruff duerch d'Kannerstuff begleitet



De Monni an d'Queen

De Pol Greisch & d'Alexandra Fixmer

liesen aus hiren neie Bicher

De Monni aus Amerika & la reine du lampertsberg

Salle José Ensch 14h00-14h35

DE MONNI AUS AMERIKA & LA REINE DU LAMPERTSBERG

De Pol Greisch an d'Alexandra Fixmer liesen kuerz Auszich fir Grouss a Kleng aus hire respektive Geschichten

Am Fong – seet de Val – sinn ech ee wéi de Monni aus Amerika: e gudden Dommen. Méi domm wéi gutt. Monni mat Money. Keng Kéip, ma genuch, soulaang ech net ofgebrach kréien an der Pensioun. Soulaang et d'Pensioun iwwerhaupt nach gëtt. Well ech ëmmer d'selwecht Box hunn am Hënner, d'selwecht Kap um Kapp an iesse wéi e Villchen, bleift mer e kleng Bootz de Leschte vum Mount. Mat de Meedercher sinn ech nawell mëtschgieweg.

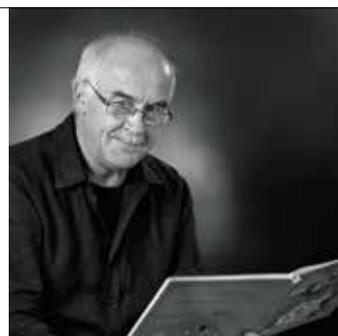
La vérité sort de la bouche des enfants! Ou presque ... Au détour des années 80, alors que le Grand-Duché fait peau neuve mais n'en finit pas de panser ses blessures de guerre, une petite fille du quartier de Limpertsberg dit au monde qui l'entoure ses quatre vérités.

Toute en douceur et en impertinence, la reine du lampertsberg est l'épopée tragi-comique d'une famille comme les autres, nourrie d'amour et de conflits, de peurs et d'enthousiasmes, racontée par une enfant pas toujours sage, mais bien souvent philosophique.

Chapelle 14h30-15h00 / Salle Edmond Dune 16h30-17h00

GESCHICHTE FIR KANNER MAM JHEMP HOSCHEIT

De bekannte Lëtzebuerg Kannerbuchauteur Jhemp Hoscheit liest Gedichter a kleng Geschichten aus senge bekannte Kannerbicher: «Op der Rees», «Wat wibbelt do am Schaf?», «D'Monsteren am Gaart» a «Geschichten aus dem Zirkus Kopplabunz» an hëlt d'Kanner mat op eng spannend, witzig an ofwiesslungsräich Rees an d'Wierderwelt, an där de Virwëtz nach gestëppelt gëtt.



Salle Robert Krieps 14h30-15h00 / 16h15-16h45

MYSTERIES OF MAGIC - DAVID GOLDRAKE

David Goldrake's show takes its audience on a journey through imaginative visions and tableaux. Classics of magic as well as innovative experiments in mind reading and escapology interchange to provide a pyrotechnic display of emotions, pictures and breathtaking showstoppers. David Goldrake belongs to the new generation of illusionists and presents a fascinating show that makes the audience forget time and space.



Parvis entre les spectacles

SAX À FOND – FANFARE DÉAMBULANTE

Une douzaine de saxophones entourés de deux percussions, Sax À Fond est un ensemble essentiellement destiné à l'animation de rues, défilés et toutes manifestations extérieures... En 6 années d'existence, Sax À Fond s'est produit à travers l'Europe pour divers festivals d'Art de la Rue tels qu'aux Pays-Bas, en Espagne en passant par le Carnaval de Nice, la Parade des Pilotes des 24heures du Mans ou encore ... à Paris, au Havre ainsi qu'au Luxembourg et, bien entendu, un peu partout en Belgique.

Salle José Ensch 14h45-15h30

MAKING LUXEMBOURG

Lëtzebuenger Cabaret fir méi Solidaritéit a géint de Rassismus

Liewen zu Lëtzebuerg heescht virun allem, dass een an engem Land mat ënnerschiddleche Leit zesumme leeft, Leit déi ganz verschidden Originen an Talenter hunn an dëst Land, dës Gesellschaft op hir ganz eegen Aart a Weis prägen. Wat zeechent Lëtzebuerg besonnesch aus, wat charakteriséiert d'Bierger vum Grand-Duché? Existéiert en Alldag an deem Rassismus, Friemefeindlechkeet an Diskriminéierung ofgeleent ginn? D'Virstellung Making Luxembourg probéiert ee kritescht Licht op Zesummeliewe vun ënnerschiddlechen Nationalitéiten ze werfen an en Opruff ze sinn, fir méi Toleranz an Zesummenhalt. Gläichzäiteg gött awer och virun Ae gehaale wat "typesch lëtzebuergesch" ass. Virun allem soll awer dat gemeinsam Laachen net ze kuerz kommen: Lëtzebuenger Kabarettiste ginn musikalesch begleet vun de MillerMoaler.



Parvis - scène extérieure 15h00-15h45

ANDRÉ MERGENTHALER - CELLO LOOPS

Avez-vous déjà entendu de l'AC/DC au violoncelle ? De la Renaissance à la musique traditionnelle en passant par des mélodies actuelles, ce musicien fou est un orchestre à lui tout seul. Allez le voir cinq minutes ou un quart d'heure, vous en serez épatés !

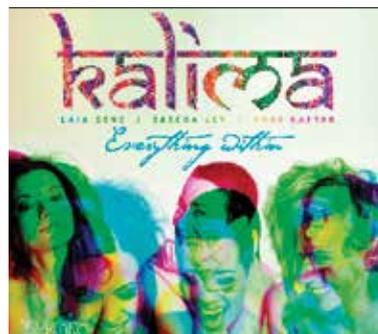
Chapelle 15h00-15h30

IL ÉTAIT UNE FOIS...

à partir de 4 ans

Venez découvrir la fabuleuse histoire du petit escargot et de la grande baleine, un voyage dans le monde de l'amitié!

Après la lecture, les enfants ont la possibilité de réaliser un joli escargot à partir de deux assiettes en carton.



Salle Robert Krieps 15h15-16h00

KALIMA - JAZZ DE CHAMBRE & DU MONDE

Le trio captivant, dirigé par la chanteuse Sascha Ley, surprend par l'audace avec laquelle il aborde un jazz décomplexé et intimiste, mélange subtil entre jazz moderne et folklore imaginaire.

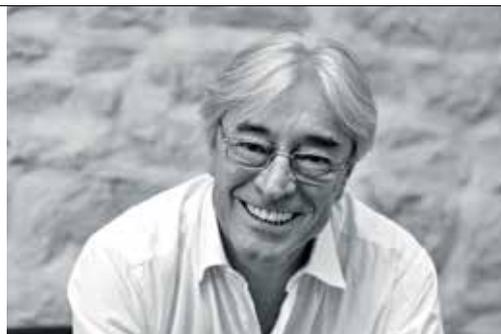
Après avoir été remarquées sur la scène internationale avec leur premier album en 2010, les trois musiciennes ont continué à élaborer des compositions originales et particulières au croisement de lignes fort mélodiques et rythmiques qui ont abouti à leur nouvel album « Everything Within ».

Sascha Ley - voix / Laia Genc - piano / Anne Kaftan - saxophone soprano & clarinette basse

Salle José Ensch 15h45-16h30

MENU DE L'ACTU - CLAUDE FRISONI

Les mots, ils sont laissés au libre arbitre et à la mauvaise foi de Claude Frisoni qui malmène l'actualité pendant trois mauvais quarts d'heure. Son regard se pose sur les petits et grands événements de la planète dont il nous rend compte à sa manière avec la verve et le talent qu'on lui sait.





Parvis - scène extérieure 16h00-16h45

THE SACRED NUMBERS

The Sacred Numbers c'est un groupe récent composé cependant de musiciens expérimentés et qui ont marqué la scène musicale luxembourgeoise depuis 30 ans.

Il s'agit de Marc «Frisko» Frischkorn (Zen& Art of Motorcycle Repairing), Jos Seil, la guitar funk, blues par excellence, Paul Neuen - Nazz Nazz, Paul Lebrun, la bass blues, rock depuis 30 ans déjà, Paul Dechmann Blue Sox et Sigi Sikorski (Flyud, Zen& Art of Motorcycle Repairing, New Deal).

Parvis - scène extérieure

17h00-18h00

DE LÄB

De LÄb, the Luxembourgish Hip-Hop Collective from the «Minett» in the south of Luxembourg released two EP's before releasing their first full length album called «d'Stëbslong» in May 2011. From politics over everyday life in Luxembourg to more personal themes, all of the ingredients are being very carefully observed, analyzed and laid out in LÄb-jargon. One thing is for sure: De LÄb is a true live-band, which has become an important part of the Luxembourgish music scene and is constantly surprising their audience with new acoustic messages.

Corbi: rapping & beats / David Fluit: rapping & cuts / Dj Lomki aka Jazzy Jeff: live-dj & cuts / René "Daiwelskärel" Macri: bass / Mike "Blueprint" Zeyer: drums



Salle Robert Krieps 17h15-18h00

SELMA'S B INVENTION

Selma's B Invention avec de nouvelles compositions, reste fidèle au blues des Balkans (sevdalinka) et rythmes joyeux des tziganes.

Selma Cimic - guitare et voix / Natasha Gehl - accordéon / Selma Schauls - piano et voix / Rom Heck - basse
Boris Dinev - batterie / Theo Kasic - guitare

Salle José Ensch 17h15-17h55

ENG OFWIESSLUNGSRÄICH LIESUNG MAM JHEMP HOSCHEIT

De Lëtzebuerger Schrëftsteller Jhemp Hoscheit liest kuerz Ausschnëtter aus senge Romaner: Perl oder Pica, Aacht Deeg an der Woch, Klangfaarwen.

An dësen Auszich geet et ënnert anerem ëm d'Rebellioun géint eng verluge Gesellschaft, d'Chronik iwwert de Lëtzebuerger Mee 68 oder awer ëm d'Wiesselspill tëscht Wourecht a Ligen, ëm de Wäert vun der Virstellungskraaft an ëm d'Stärkt vun der Erënnerung.



Navette gratuite - gratis Pendelbus

toutes les 20 minutes / alle 20 Minuten

Arrêts - Haltestellen: P&R Bouillon - Gare centrale / Hauptbahnhof - Grund

Premier ALLER à 10h10 / Dernier RETOUR à 18h50

Erste HINFAHRT um 10.00 Uhr / Letzte RÜCKFAHRT um 18.50 Uhr



Accès en voiture - Anfahrt mit dem Auto

Parking Saint-Esprit - Ascenseur/Aufzug Saint-Esprit->Grund - traverser le petit pont en face et prendre à gauche, rue Münster/kleine Brücke überqueren und nach links in die Münsterstraße

**Bâtiment,
Artisanat du bâtiment et
Constructions métalliques**



Stefano Araujo

Jean-Luc De Matteis

Syndicat Bâtiment, Artisanat du bâtiment et Constructions métalliques

Construction: Le badge social sera prêt pour juin 2013

Sur demande de l'OGBL, syndicat majoritaire et porte-parole dans l'ensemble des métiers de la construction et de l'artisanat, a eu lieu le jeudi 21 février 2013, une réunion extraordinaire au ministère du Travail et de l'Emploi. Lors de l'entrevue, l'OGBL a fait part de ses réflexions et de ses revendications en matière de travail illégal, de badge social et de chômage intempéries au ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit.

La réunion s'est déroulée en présence de la directrice adjointe de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), Isabelle Schlessler, du directeur de l'Inspection du travail et des mines (ITM), Paul Weber, accompagnés de plusieurs représentants des administrations respectives.

Travail illégal et esclavage moderne au Luxembourg

Le Syndicat Bâtiment de l'OGBL constate que certaines entreprises luxembourgeoises et étrangères actives dans le secteur de la construction ne respectent pas les conventions collectives de travail et la législation en vigueur. Ceci inclut

entre autres les rémunérations, le temps de travail et les exigences en matière de sécurité et de santé.

Parmi ces entreprises, certaines font appel à des salariés provenant de pays tiers par le biais de sous-traitants. Les salariés sont souvent logés dans des conditions inhumaines et sont contraints de travailler sans tenir compte du temps maximum de travail autorisé. Les ouvriers ne touchent pas le salaire social minimum puisqu'on leur déduit les frais de transports, de logement et les repas. De plus, ils n'ont droit à aucun congé payé. Si un salarié ose faire valoir ses droits, il est immédiatement renvoyé dans son pays où les recours sont quasi impossibles.

L'OGBL a informé Nicolas Schmit que ces pratiques de dumping salarial et social constituent une menace pour le secteur et sont à considérer comme de l'«esclavage moderne». Afin d'éviter la prolifération de ces filières organisées et de lutter contre ces nouvelles formes d'esclavage, l'OGBL revendique que tous les moyens humains et budgétaires nécessaires soient mis à disposition des organes de contrôle.

Le ministre du Travail a donné raison à l'OGBL et n'a pas caché son intention de mettre fin à ces

pratiques. Nicolas Schmit s'est ainsi engagé à mener des discussions approfondies avec l'ITM afin d'organiser son travail de façon plus efficace et réactive. Ainsi, l'ITM sera dotée d'effectifs supplémentaires afin d'accroître sa présence et de multiplier les contrôles.

Dans ce cadre, l'OGBL a demandé que l'ITM soit dotée de la capacité d'imposer des amendes administratives conséquentes et qu'elle ait la possibilité de fermer les chantiers en cas de non-respect des législations en vigueur. Ces punitions doivent être fortes et appliquées immédiatement pour être dissuasives.

Un badge social contre les abus

Dans ce contexte, l'OGBL est revenu sur l'introduction d'un badge social d'identification des salariés facilitant les contrôles sur chantier. Rappelons que l'idée de ce dernier avait été lancée sur impulsion de l'OGBL en avril dernier suite à l'apparition d'abus sur les chantiers.

Nicolas Schmit a confirmé que le badge social serait prêt pour juin 2013. Selon l'OGBL, l'introduction de ce badge est étroitement liée à la mise à disposition de moyens



supplémentaires pour les organes de contrôle et de moyens répressifs efficaces.

Eviter les abus au niveau du chômage intempéries

En outre, l'OGBL a également informé le ministre d'irrégularités au niveau du chômage intempéries. Des entreprises luxembourgeoises font appel au chômage intempéries bien que les salariés continuent à travailler et se font ainsi rembourser 80% des salaires par l'État luxembourgeois en toute impunité.

Pour rappel, le chômage involontaire dû aux intempéries concerne uniquement les salariés occupés dans les secteurs de la construction et certaines branches artisanales au Luxembourg. L'employeur dont les salariés sont dans l'impossibilité d'effectuer leur travail à cause des conditions climatiques peut avoir recours au chômage intempéries. Pendant ce chômage, les salariés ne peuvent pas travailler.

Le Syndicat Bâtiment de l'OGBL salue les engagements pris par le ministre du Travail et de l'Emploi et s'est dit prêt à participer à différentes initiatives visant à protéger les salariés que l'OGBL représente et leurs entreprises.

Die deutsche Fassung dieses Artikels steht auf der deutschen Version der OGBL-Website unter INFO&PRESSE, Pressemitteilungen, Syndikat Bau, Bauhandwerk und Metallkonstruktion

Bâtiment et génie civil

L'OGBL dénonce les pratiques de l'entreprise Açomonta

L'OGBL constate depuis plusieurs mois que l'entreprise Açomonta à Differdange ne respecte pas la convention collective de travail "Bâtiment et génie civil" et le Code du travail luxembourgeois.

L'entreprise est également liée à de nombreux abus au niveau du détachement de salariés étrangers vers le Luxembourg.

La société, constituée en août 2010 et dont les bureaux sont installés à Differdange, compte environ une cinquantaine de salariés sous contrat luxembourgeois. Açomonta fait également activement appel à des sous-traitants douteux pour leur confier l'exécution de travaux.

Des témoignages et documents récoltés par l'OGBL, grâce aux salariés de l'entreprise et grâce aux délégués OGBL d'autres entreprises, ont permis de mettre à jour de nombreux abus au niveau des salaires et des conditions de travail des salariés de l'entreprise Açomonta et de ses sous-traitants.

Conditions de travail inacceptables

Après plusieurs vérifications, l'OGBL a identifié des irrégularités au niveau des rémunérations et des conditions de travail. De nombreux salariés ne perçoivent pas les salaires minima prévus par la convention collective de travail de la construction. Les majorations pour heures supplémentaires et les majorations pour travaux pénibles de même que la compensation des heures de conduite ne sont pas rémunérées comme le prévoient les dispositions légales en vigueur. Les pertes de salaire qui en découlent peuvent aller jusqu'à plusieurs milliers d'euros par année par salarié.

Les salariés de l'entreprise ont également indiqué à l'OGBL que des illégalités en matière d'atteinte à la santé et de sécurité ont lieu. L'employeur n'hésite pas à les faire travailler au-delà des 10 heures par jour, et parfois sept jours sur sept. A noter que la durée du travail d'un salarié, heures supplémentaires comprises, ne peut en aucun cas excéder les 10 heures par jour et les

48 heures par semaine. Ces seuils constituent en effet les limites absolues en matière de durée du travail. Par ailleurs, les salariés doivent également pouvoir bénéficier d'un repos journalier ininterrompu de 11 heures au moins. Aucune exception n'est tolérée à cette disposition.

Ces conditions de travail inacceptables constituent des infractions graves qui mettent en péril la santé et la vie des salariés concernés.

Licenciements abusifs

Suite aux interventions des salariés assistés par l'OGBL voulant faire valoir leurs droits, une partie d'entre eux a été licenciée pour motifs économiques. Ces licenciements sont totalement abusifs puisque les salariés licenciés ont rapidement été remplacés par d'autres salariés engagés par la voie de sous-traitance. Un salarié nous a également confié que l'entreprise lui avait conseillé de s'inscrire auprès d'une agence intérimaire bien précise à travers de laquelle il serait réengagé avec un contrat de mission. L'OGBL est choqué par ces pratiques qui visent uniquement à se débarrasser de salariés gênants.

Entre sous-traitance et esclavage moderne

Au-delà des irrégularités relevées au sein des salariés de l'entreprise, d'autres éléments inquiètent l'OGBL. Açomonta sous-traite une grande partie de son activité à une multitude de petites entreprises. Ces entreprises détachent des salariés qui ont leur résidence au Portugal vers le Luxembourg pour le compte d'Açomonta. Cette dernière réceptionne ces salariés et se charge de leur gestion sur chantier.

Ces salariés proviennent majoritairement d'anciennes colonies portugaises et d'autres pays tiers (hors Union Européenne). Les entreprises détachantes arrivent à recruter des travailleurs étrangers, donc des



populations faibles, en leur promettant des salaires plus importants qu'au Portugal.

Bien que ces salariés travaillent au Luxembourg, ils sont logés en France ce qui complique énormément la tâche des organes de contrôle dont les zones de compétence s'arrêtent aux frontières. D'ailleurs, l'entreprise Açomonta possède une succursale à Rédange en France, à moins de 10 kilomètres d'Esch-sur-Alzette.

Sur base des témoignages récoltés, l'OGBL a découvert que les salariés sont logés dans des conditions inhumaines. Ils dorment à plusieurs dans des pièces étroites dotées de lits superposés. Dans certains cas sans chauffage et sans eau courante puisque quelques ouvriers sont contraints de se laver sur chantier.

A l'instar des irrégularités relevées parmi les salariés effectifs d'Açomonta, les ouvriers détachés sont contraints de travailler sans tenir compte du temps maximum de travail autorisé et du temps de repos obligatoire. De plus, ils ne touchent pas le salaire conventionnel puisqu'on leur déduit les frais de transport, de logement et les repas. Ce qui est totalement contraire aux dispositions européennes sur le détachement de travailleurs au sein de l'UE. Au lieu du salaire de 2 400 € brut prévu, ils ne touchent qu'entre 300-700 € pour un mois de travail. Les dispositions sur le détachement

prévoient que l'ouvrier détaché ait droit au traitement le plus favorable des deux pays (entre le pays d'origine et de destination).

Si un salarié détaché ose faire valoir ses droits, il est immédiatement reconduit à l'aéroport ou à la gare la plus proche. De retour au Portugal, les recours sont quasi-impossibles puisque les démarches sont très compliquées et onéreuses.

Plus de contrôles et de moyens répressifs efficaces

L'Inspection du travail et des mines (ITM) a la responsabilité de veiller à l'application de la législation dont font partie les conditions de travail et la protection des salariés. Ceci inclut le Code du travail, les conventions collectives et la directive européenne sur le détachement de travailleurs. Or, depuis plus de deux ans, l'OGBL a dénoncé l'entreprise et ses sous-traitants et transmet des informations et des pièces à l'ITM, mais à ce jour aucun résultat visible n'est à constater puisque les intéressés continuent leurs pratiques plus que douteuses.

L'OGBL tient également à dénoncer les entreprises luxembourgeoises qui ont recours à Açomonta et à ses sous-traitants. Le même patronat qui en avril 2012 a accompagné l'OGBL auprès du ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit, pour lui faire part de ces abus, fait

aujourd'hui appel à ces réseaux en pleine impunité. L'OGBL appelle à un examen de conscience de ces entreprises qui par leur quête du profit mettent en péril des emplois au Luxembourg et favorisent des pratiques qui peuvent être assimilées à de l'esclavage moderne.

Açomonta et ses sous-traitants sont actifs sur de grands chantiers au Luxembourg dont certains sont publics. L'OGBL tient à rappeler sa revendication d'introduire des critères sociaux dans l'attribution des marchés publics afin d'éviter le diktat du prix le plus bas qui engendre ce genre d'abus.

Ces formes de dumping salarial et social constituent une menace pour le secteur de la construction. Afin d'éviter la prolifération de ces filières organisées et de lutter contre ces nouvelles formes d'esclavage, l'OGBL réitère par ailleurs sa revendication de mise à disposition de moyens supplémentaires pour les organes de contrôle et de moyens répressifs efficaces et dissuasifs.

L'OGBL continuera à participer à différentes initiatives visant à protéger les salariés détachés vers le Luxembourg et les salariés sous contrat luxembourgeois du secteur du bâtiment et génie civil.

Enfin, l'OGBL invite les salariés concernés par ces abus à se rendre à son agence d'Esch-sur-Alzette pour que nous puissions les assister dans les démarches de recouvrement des sommes dues et assurer la défense de leurs intérêts. L'OGBL s'apprête à remettre des dossiers en sa possession à la justice et se chargera de leur suivi.

Die deutsche Fassung dieses Artikels steht auf der deutschen Version der OGBL-Website unter INFO & PRESSE, Pressemitteilungen, Syndikat Bau, Bauhandwerk und Metallkonstruktion



Convention collective du secteur du bâtiment

Réunion à l'Office national de conciliation

Le 15 mars 2013, a eu lieu la première réunion à l'Office national de conciliation entre les syndicats et le patronat. Durant la conciliation, le patronat n'a pas considéré les revendications des syndicats et les représentants patronaux ont fait deux propositions inacceptables: une prime unique de 300€ couvrant la période de 2009 à 2015 ou bien une annualisation du temps de travail accompagnée de 0,5% sur les trois prochaines années.

Les syndicats, dont l'OGBL est porte-parole, ont refusé ces propositions puisqu'elles sont un affront pour les salariés étant donné la situation du secteur et les conséquences qu'elles auraient sur les conditions de travail des quelques 14 000 salariés qui en font partie. Les syndicats ont décidé de se retirer pour consulter leurs bases. La suite logique de cette décision serait la grève comme le prévoit une situation de non-conciliation.



Jean-Claude Bernardini

**Sidérurgie
et Mines**

Worum geht es bei den derzeit laufenden Verhandlungen wirklich?

Seit Ende Dezember 2012, als die Geschäftsleitung sämtliche bestehenden Kollektivverträge kündigte, sind mehrere Fragestellungen nach wie vor offen. Wozu diese Kündigung? Handelt es sich schlicht um eine Provokation oder, wie es die Geschäftsleitung ausdrückt, um eine gesetzliche Verpflichtung zur Anpassung des Wortlauts der bestehenden Verträge? Weder das eine noch das andere!

Seit mehr als hundert Jahren ist noch nie ein Kollektivvertrag in der luxemburgischen Stahlindustrie gekündigt worden. In der Regel verlangte eine der beiden Vertragsparteien (meist die gewerkschaftliche Seite) einfach die Eröffnung von Verhandlungen, um eine Verbesserung des bestehenden Vertrags zu erreichen. Anschließend legte

man gemeinsam zwischen Partnern, die sich gegenseitig respektierten, die Punkte fest, die es zu prüfen und zu erörtern galt. Wenn diese Arbeit getan war, begann man mit den wirklichen Verhandlungen, die stets zu einer Einigung führten, in der sich beide Vertragsparteien „wiederfinden“ konnten.

Versuche, dem sozialen Dialog den Garaus zu machen, sowie neoliberales Kredo

Wir denken tatsächlich, dass hinter der Kündigung und all den irreführenden und trügerischen Argumenten, derer sich die Geschäftsleitung bedient, in Wirklichkeit etwas ganz anderes versteckt. Zunächst einmal geht es der Geschäftsleitung darum, ihre klare, deutliche und entschiedene Absicht zu demonstrieren, dass der soziale Dialog, so wie wir ihn bisher praktiziert haben, beendet werden muss. Die persönlichen und rein finanziellen Interessen der Mehrheitsaktionäre sind mit einem intensiven und strukturierten sozialen Dialog nicht vereinbar, welcher von einer unabhängigen Gewerkschaftsbewegung, die eine reale Gegenmacht bildet, begleitet wird.

Des Weiteren ist das, was die Befürworter eines Ultraliberalismus sagen und ihre diversen Instanzen anpreisen, bereits sehr





aufschlussreich. In Luxemburg heißen diese Instanzen insbesondere Union des Entreprises Luxembourgeoises, UEL (Dachverband der Luxemburger Arbeitgeber) sowie Chambre de Commerce (Handelskammer). An der Spitze befindet sich ein Aufsichtsratsvorsitzender, der nicht müde wird, bei jeder Gelegenheit das Lohnindexierungssystem, die in Luxemburg zu hohen Löhne und Gehälter (nein, er spricht nicht von seinem, sondern von Ihrem Lohn ...) sowie das (angebliche) Haushaltsdefizit des luxemburgischen Staats zu attackieren, während er selbst einer der Führungsköpfe des Konzerns ist, der zu den am stärksten verschuldeten Unternehmen weltweit gehört. Für diejenigen, die es eventuell nicht verstanden haben, die Rede ist von Herrn Michel Wurth in Person. Zumindest gibt es eine Übereinstimmung

zwischen dem, was er in den verschiedenen Lobbyverbänden, denen er vorsitzt, verkündet und der „Lohn- und Sozialpolitik“, die er in seinem Unternehmen einführen möchte. Nur, diese scheinbare Übereinstimmung gibt ihm noch lange nicht Recht.

Unglücklicherweise, und trotz aller Erklärungen, die die Geschäftsleitung über die Wettbewerbsfähigkeit des Konzerns abgeben kann, scheint sie völlig zu ignorieren und zu vergessen, dass das soziale Klima, das aus einem intensiven und gemeinsamen sozialen Dialog resultiert, zweifelsohne einen der wichtigsten Faktoren für die Wettbewerbsfähigkeit von Unternehmen darstellt. Klar und deutlich erkennbar ist aber auch, dass wir gegenwärtig und unausweichlich auf ein reales Kräftemessen mit der

Geschäftsleitung zusteuern.

Geht es in Richtung gewerkschaftliche Kampfmaßnahmen?

Obwohl der Druck zunimmt, sind wir noch immer nicht über die Einzelheiten aller Punkte informiert, die die Geschäftsleitung in den kommenden Monaten neu verhandeln will. Die Geschäftsleitung bedient sich geradezu muster-gültig einer Salami-taktik, um die Verhandlungen zu erschweren. In jeder neuen Sitzung wird ein neuer kleiner Punkt vorgebracht, der erörtert werden soll. Fügt man all diese Punkte zusammen, führt uns dies geradewegs in die soziale Krise.

Wie bereits erläutert wurde, muss man kein Hellseher sein, um zu erkennen, welche Punkte verhandelt

werden. Wenn die UEL eine Verlängerung der Arbeitszeit sowie Lohnzurückhaltung verlangt, ist offensichtlich, dass die Geschäftsleitung von ArcelorMittal den nicht gesetzlich vorgeschriebenen Urlaub abschaffen und die Lohntarifgruppen korrigieren will. Vor diesem Hintergrund sind wir sehr wohl der Auffassung, dass es der Geschäftsleitung – und nicht den Personalvertretern – obliegt, die Belegschaft und über ihre Absichten zu informieren. Unsere Aufgabe besteht darin, Ihnen Alternativen zu den Forderungen der Arbeitgeber aufzuzeigen und gemeinsam mit Ihnen zum Gegenschlag auszuholen.

Leider mühen sich einige grüne Männchen – besser bekannt als gratis Gadget-Verteiler – seit Monaten ab, die Rolle des Botengängers für die Arbeitgeber einzunehmen und sind damit beschäftigt, die Arbeitnehmer mit allen Mitteln zu spalten. Ihr Gewerkschaftssekretär, der seit mehr als vier Monaten wie geistesabwesend wirkt, ruft unaufhörlich zur Einberufung einer Tripartite-Runde auf. Ihr derzeitiger Sprecher versucht vor allem jegliche Konfron-

tation mit der Geschäftsleitung zu vermeiden und wartet den Tag nach den Sozialwahlen ab, um seinen Arbeitsplatz in Differdange aufgeben zu können. All das spricht mit Blick auf ihre versteckten Interessen und Ziele Bände.

Wir wollen uns nicht in eine einmalige und spontane Aktion zu stürzen, die noch dazu völlig ineffizient ist, sondern setzen auf einen 15 Punkte umfassenden Aktionsplan. Dieser Aktionsplan sieht zunächst schriftliche Informationen vor (die der Belegschaft regelmäßig nach den Verhandlungssitzungen vorgelegt werden). In einem zweiten Abschnitt organisieren wir (möglichst zusammen) Informationsversammlungen mit und für die Belegschaft, und während der Verhandlungen werden wir die Belegschaft weiter sensibilisieren und mobilisieren.

Am Ende jedes Verfahrens steht entweder eine Einigung, die in Form eines neuen Kollektivvertrages für die gesamte Belegschaft erzielt wird, oder eine Nichteinigung am Ende eines Verfahrens vor dem nationalen Schlichtungsamt, die

uns zu wohldurchdachten und mit der gesamten Belegschaft organisierten gewerkschaftlichen Maßnahmen veranlassen wird.

Um auf den Titel dieses Artikels zurückzukommen, denke ich, dass es genau das ist, worum es bei den derzeit laufenden Verhandlungen geht. Es geht darum, dass wir zu einer Einigung gelangen, die ihren Namen wert ist (mit allen Auseinandersetzungen, die notwendig sind, um gemeinsam zu einem erfolgreichen Ergebnis zu kommen) oder aber hinnehmen, dass mehr als 100 Jahre sozialer Errungenschaften, die auf der Grundlage eines konstruktiv geführten sozialen Dialogs zwischen den Tarifpartnern erzielt worden sind, rückgängig gemacht und zerstört werden.

Quel est le réel enjeu des négociations collectives actuellement en cours?

Depuis la fin décembre 2012, date à laquelle la direction a dénoncé l'ensemble des conventions collectives de travail existantes, plusieurs interrogations restent ouvertes. A quoi rime cette dénonciation? Simple provocation ou, comme le précise la direction, une obligation légale dans le cadre de l'harmonisation des textes existants? Ni l'un ni l'autre!

En effet, depuis plus de 20 lustres, donc une 100taine d'années, aucune convention collective n'a jamais été dénoncée dans la sidérurgie luxembourgeoise. Généralement une des deux parties (souvent le côté syndical) demandait tout simplement l'ouverture de négociations en vue d'améliorer les conventions existantes. Par après, entre partenaires qui se respectaient, on fixait ensemble les points à revoir et à discuter. Une fois ce travail réalisé



on démarrait les réelles négociations, qui ont toujours abouti à un accord permettant aux deux parties de «s'y retrouver».

Tentatives de mise à mort du dialogue social et crédo néolibéral.

Nous pensons effectivement que derrière la dénonciation et tous les arguments erronés et fallacieux utilisés par la direction se cache en réalité tout à fait autre chose. Dans un premier temps, il s'agit pour la direction de démontrer son intention claire, nette et formelle de mettre fin au dialogue social tel que nous l'avons traditionnellement pratiqué. Les intérêts personnels et purement financiers des actionnaires majoritaires sont incompatibles avec un dialogue social fort, structuré et encadré par un syndicalisme indépendant constituant un réel contre-pouvoir.

Dans un deuxième temps, il suffit d'écouter ce que disent les chantres d'un ultralibéralisme et ce que préconisent leurs diverses instances. Au Luxembourg, ces instances s'appellent notamment UEL et Chambre de Commerce. A leur tête on retrouve un président qui n'arrête pas d'attaquer à tout bout de champ le système d'indexation de salaires, les salaires trop élevés au Luxembourg (non, il ne parle pas du sien, mais du vôtre...), le (soi-disant) déficit budgétaire de l'état luxembourgeois; alors que lui-même est un des dirigeants du groupe qui fait partie des entreprises les plus endettées au monde. Pour ceux qui n'auraient pas compris, il s'agit de monsieur Michel Wurth en personne. Il y a au moins une cohérence entre ce qu'il prêche dans les divers lobbys qu'il préside et la «politique salariale et sociale» qu'il semble vouloir mettre en place dans son entreprise. Toutefois ce semblant de cohérence ne lui donne pas raison.

Malheureusement et malgré tous les discours que la direction peut

tenir sur la compétitivité du groupe, elle semble complètement ignorer et oublier que le climat social issu d'un dialogue social fort et partagé constitue sans doute un des premiers éléments de la compétitivité des entreprises. Pourtant, il est tout aussi clair et évident que nous nous dirigeons actuellement et inéluctablement vers une réelle épreuve de force avec la direction.

En route vers des actions syndicales?

Au moment de mettre sous presse, nous ne connaissons toujours pas le détail de l'ensemble des points que la direction souhaite renégocier lors des prochains mois. La direction manie en effet de manière exemplaire la stratégie du saucissonnage des négociations. De réunion en réunion on amène un nouveau petit point qu'on voudrait discuter. Tous ces points, mis l'un à côté de l'autre nous amènent droit vers la casse sociale.

Comme déjà précisé, il ne faut pas être devin pour se douter des points qui seront négociés. Quand l'UEL revendique un rallongement du temps de travail et une modération salariale, il est évident que la direction d'ArcelorMittal va vouloir supprimer des congés extra-légaux et revoir les grilles salariales. N'empêche que nous estimons que c'est du devoir de la direction d'informer le personnel de ses intentions et non aux délégués. Notre rôle consiste à proposer des alternatives aux revendications patronales et à organiser ensemble avec vous la riposte.

Malheureusement, quelques petits bonhommes verts, mieux connus pour être des distributeurs de gadgets, s'évertuent depuis des mois à jouer le rôle du messenger patronal et sont occupés à faire feu de tout bois (vert) et à diviser les salariés. Leur secrétaire syndical, complètement absent du dossier depuis plus de quatre mois n'arrête pas de lancer des appels pour

convoquer une tripartite. Leur porte-parole actuel, cherche surtout à ne pas déranger ou heurter la direction et attend le lendemain des élections sociales pour quitter son poste de travail à Differdange. Tout ceci en dit long sur leur engagement et leurs objectifs cachés.

De notre côté, plutôt que de nous lancer dans une action unique aussi spontanée qu'inutile et surtout totalement inefficace, nous avons tablé sur un programme d'action en 15 points. Ce programme d'action commence par des informations écrites (remises régulièrement au personnel après les réunions de négociation). Dans une deuxième phase nous allons organiser (si possible en commun) des réunions d'information avec et pour le personnel et nous continuerons tout au long des négociations à sensibiliser et à mobiliser le personnel.

Au bout de toute la procédure il y aura soit un accord qui prendra vie sous forme d'une nouvelle convention collective de travail pour l'ensemble du personnel, soit un non-accord à la fin d'une procédure devant l'Office national de conciliation qui nous amènera vers actions syndicales mûrement réfléchies et organisées avec l'ensemble du personnel.

Pour en revenir au titre de cet article, je pense que c'est cela le réel enjeu des négociations actuellement en cours! Se retrouver en bout de compte avec un accord digne de ce nom (avec tous les combats qu'il faudra mener pour réussir ensemble) ou accepter le détricotage et la destruction de plus de 100 années d'acquis sociaux basés sur un dialogue social constructif entre partenaires.

URGENCE INDUSTRIELLE INVITATION A UNE CONFERENCE

Aucun pays ne peut se développer ou même rester un pays avancé sans base productive. Les pertes d'emplois et la disparition de pans entiers de l'industrie ne concernent pas seulement certains secteurs ou bassins, elles ont des effets dévastateurs sur l'économie dans son ensemble.

La longue érosion de l'industrie s'explique notamment par la financiarisation des grands groupes dont le destin ne coïncide plus avec celui de l'économie européenne. En contrepoint de ces évolutions négatives, une grande constante demeure: le mépris du travail et des compétences.

Les voies du nécessaire renouveau existent cependant et peuvent conduire à l'élaboration d'un nouveau projet avec un enjeu central: développer des productions socialement utiles tout en préservant la nature. Changer de paradigme, renouer les liens entre industrie, travail et démocratie constituent un long processus, mais aussi une tâche urgente.

Dans le cadre d'une série d'activités organisées par les syndicats de l'industrie de l'OGBL, nous vous invitons à une conférence lors de laquelle le professeur **Gabriel Colletis** auteur de l'ouvrage intitulé «**L'urgence industrielle!**» développera ses vues sur la question.

La conférence a lieu

LE MERCREDI 24 AVRIL 2013 À 18H30 À LA MAISON DU PEUPLE À ESCH-SUR-ALZETTE

A la fin de la conférence nous vous invitons à une réception.

Une traduction vers le luxembourgeois sera assurée. Pour des raisons d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre participation jusqu'au 22 avril 2013 :

OGBL - Fax 00352 54 16 20 - Email: maguy.baasch@ogbl.lu

Cette conférence est organisée sous le patronage de la CGT Luxembourg a.s.b.l.



Estelle Winter

*Services privés
de nettoyage,
d'hygiène et
d'environnement*

Certains employeurs détournent la législation sur le transfert du contrat d'entretien au détriment des salariés

En matière de transfert du contrat d'entretien, suite à une adjudication ou à la décision du client, l'obligation de transfert du contrat de travail est applicable.

Les principes sont réglés par la convention collective des entreprises de nettoyage de bâtiments, article 5.

En janvier 2013, le responsable de l'entreprise de nettoyage Iso Net, située à Soleuvre, a repris un chantier d'Innoclean au Findel avec 50 % en moins sur la prestation, ce qui veut dire, 50 %

des salariés en moins.

Nous rappelons que l'employeur a l'obligation de reprendre les salariés et de les affecter sur d'autres sites, mais Iso Net a refusé. En conséquence, l'OGBL a conseillé aux salariés de faire respecter leurs droits devant la justice.

L'OGBL doit constater une nouvelle fois que malgré la convention collective, certaines entreprises jouent avec les salariés et n'hésitent pas de les mettre dans une situation précaire.

Nettoservice force des salariés à signer des résiliations d'un commun accord

En février 2013, plusieurs salariés se sont vus proposer une résiliation d'un commun accord pour avoir fait une faute chez un client. Sous la menace de faire appel à la police et sous la pression du responsable, plusieurs salariés ont signé ce document. De plus, le responsable a fait croire au

salariés qu'ils/elles auraient le droit au chômage, une belle supercherie et une fois de plus le Syndicat Nettoyage constate un nouveau moyen de priver les salariés à se défendre.

Salariés de Nettoservice, nous vous interpellons et vous conseillons de ne plus signer de tel document auprès de vos responsables. En cas de non compréhension, nous vous conseillons de le faire traduire par une personne de confiance, contactez votre délégation. Cela vous permettra de ne pas entrer dans une situation précaire et vous évitera de vous retrouver dans une situation socialement désastreuse.

Le Syndicat Nettoyage déplore la manière d'agir de ces employeurs qui est antidémocratique et qui manque de respect par rapport aux droits des salariés. L'OGBL sera à côté des salariés qui subissent régulièrement toutes sortes de pressions et l'OGBL mettra tous les moyens afin que cessent ces pratiques autoritaires.

**Santé, Services sociaux
et éducatifs**



Carole Steinbach

Nora Back

Unterredung mit Gesundheitsminister Mars Di Bartolomeo

Syndikat Gesundheit und Sozialwesen fordert Absicherung der Arbeitsplätze im Krankenhauswesen

Erhalt der Labortätigkeiten in den Krankenhäusern

In einer Unterredung hat das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL dem Minister vermittelt, dass die Arbeits- und Lohnbedingungen des sektorspezifischen Krankenhauskollektivvertrags der FHL weiterhin für das gesamte Laborpersonal sowohl für aktuell Beschäftigte als auch für Neueinstellungen seine Gültigkeit haben muss.

Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen fordert den Erhalt einer optimalen Qualität, sowie eine Arbeitsplatzabsicherung der tausenden Beschäftigten in diesen Bereichen.

Der Gesundheitsminister unterstrich die Notwendigkeit, die Labortätigkeiten im Land zu bündeln, versicherte jedoch, dass der mit dieser Bündelung einhergehende Personalüberschuss auf keinen Fall durch Entlassungen sondern durch mittel- bis langfristige natürliche Abgänge kompensiert werden soll. Außerdem habe er keinerlei Anhaltspunkte dafür, dass das eventuell geplante Zentrallabor sich dem FHL-Kollektivvertrag entziehen würde.

Krankenhausplanung (Plan hospitalier) und die spezifische Situation der Clinique Ste Marie

Dieses Jahr soll eine neue Krankenhausplanung verabschiedet und publiziert werden, die vermutlich ab 2014 ihre Gültigkeit haben wird. Nach der Analyse einer diesbezüglichen Studie ist die Zukunft der Clinique Ste Marie und ihrer mehr als 200 Arbeitsplätze ungewiss.

Die Vertreter des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen des OGBL haben den Minister auf die Notwendigkeit der Beibehaltung der Clinique Ste Marie (CSM), die seit Jahrzehnten auch ihren Beitrag für die Gesundheitsversorgung in Luxemburg leistet, hingewiesen.

Der Minister weist darauf hin, dass die CSM mit Sicherheit im nächsten „plan hospitalier“ nach 2013 kein „hôpital de proximité“ mehr sein wird, aber er hat bestätigt, dass die CSM einen Versorgungsauftrag bekommt. Er denke dabei ebenfalls an erster Stelle an die Bereiche Nachsorge/Rehabilitation und Geriatrie. Die zukünftige Anzahl der Betten für die CSM wäre noch unklar.

Nein zu einem Postenabbau im Pflegebereich

Des Weiteren hat das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen dem Minister sein Unverständnis bezüglich des angekündigten Personalabbaus im Krankenhauswesen mitgeteilt. In rezenten Pressemitteilungen konnte man lesen, dass in den luxemburgischen Krankenhäusern 46,31 Posten im Bereich der Pflege- und Gesundheitsberufe zu viel bestehen würden.

Seit Jahren weist das Syndikat auf die Missstände in der Personalstellenberechnung hin, unterstreicht immer wieder den Personalmangel in verschiedenen Krankenhausstrukturen, fordert für bestimmte Bereiche Minimalbesetzungen und lehnt somit jegliche Tendenz zu einem Stellenabbau in der Pflege kategorisch ab.

Der Gesundheitsminister hat die Meinung vertreten, dass sich diese Situation im nächsten Jahr schon wieder ganz anders präsentieren könnte und dass die Anpassung progressiv über fünf Jahre verteilt würde, so dass auch hier keine Entlassungen vorgenommen würden, sondern der Stellenüberhang über natürliche Fluktuation abgebaut würde. Weiterhin wären von dieser Situation nicht alle Krankenhäuser betroffen.



Entrevue avec le ministre de la Santé Mars Di Bartolomeo

L'OGBL revendique la protection de l'emploi dans le secteur hospitalier

Maintien des activités de laboratoire dans les hôpitaux

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL a fait remarquer au ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars di Bartolomeo, que tout le personnel des laboratoires doit bénéficier des conditions de travail et de salaire de la convention collective de travail des établissements hospitaliers, aussi bien celui qui est déjà employé que celui nouvellement engagé.

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs revendique le maintien d'une qualité optimale de ces prestations ainsi qu'une protection de l'emploi des milliers de salariés dans ces domaines.

Le ministre de la santé rappelle la nécessité de mutualiser les activités de laboratoire du pays, il garantit néanmoins que la sur-dotation en personnel relatif à cette mutualisation sera compensée par des départs volontaires à moyen et à long terme et en aucun cas par des licenciements. Par ailleurs, il ne voit pas de raisons pour lesquelles le laboratoire centralisé planifié ne tomberait pas sous le champ d'application de la CCT FHL.

Le plan hospitalier et la situation spécifique de la Clinique Ste Marie

Une nouvelle planification hospitalière est réalisée et publiée cette année et sera probablement mise en vigueur en 2014. L'analyse d'une étude réalisée révèle que l'avenir de la Clinique Ste Marie et de ses plus de 200 postes de travail est incertain.

Les représentants du Syndicat

Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL ont mentionné au ministre la nécessité de maintenir la Clinique Ste Marie, qui œuvre depuis des décennies dans le système de santé luxembourgeois.

Le ministre a fait remarquer qu'avec le nouveau plan hospitalier, la CSM ne va certainement plus fonctionner comme hôpital de proximité, mais il a confirmé qu'elle gardera une mission de soin. Il pense surtout aux secteurs soins postopératoires/rééducation et gériatrie. Le nombre de lits que la CSM conservera à l'avenir ne serait pas encore défini.

Non à une réduction des postes dans le secteur des soins

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs a de plus communiqué au ministre sa désapprobation concernant la réduction du personnel annoncée dans les hôpitaux.

Dans des communiqués de presse récents, on pouvait lire que le Luxembourg aurait une sur-dotation de 46,31 postes dans le secteur des professions de santé et de soins.

Depuis des années, le Syndicat Santé pointe les abus dans le calcul des besoins en postes, ne cesse de souligner le manque de personnel dans différentes structures hospitalières, revendique une occupation minimale pour certains secteurs et refuse catégoriquement toute suppression de postes dans les soins.

Le ministre de la Santé explique que la situation actuelle de «sur-dotation» pourrait se présenter d'une manière totalement différente déjà l'année prochaine et que l'ajustement serait opéré sur 5 ans, pour éviter ainsi des

licenciements. Les postes excédents seraient ainsi réduits par une fluctuation naturelle. De plus, tous les hôpitaux ne seraient pas concernés par cette situation.

Journée de réflexion sur les élections sociales

Le 7 mars 2013, les délégués du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs se sont réunis pendant une journée au CEFOS à Remich pour un échange d'opinions sur les élections sociales. Les échanges entre délégations étaient très intéressants et enrichissants et la journée s'est terminée en convivialité. Nous remercions tous nos délégués qui ont participé à ces débats.

Versammlung zu den Sozialwahlen des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen

Am 7. März 2013 haben sich die Delegierten des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen während eines Tages im CEFOS in Remich getroffen um sich über die bevorstehenden Sozialwahlen auszutauschen. Der Austausch zwischen den verschiedenen Delegationen war sehr interessant und bereichernd, und der Tag endete gesellig. Wir bedanken uns bei allen Personaldelegierten, die sich an den Debatten beteiligt haben.





Commission tarifaire de la CCT SAS

Le 9 janvier 2013, les délégués du secteur SAS se sont réunis à Esch-sur-Alzette pour prendre des décisions importantes concernant leur convention collective. Du vote, il en est résulté que nous allons continuer à revendiquer l'intégration des 1,5% (provenant de l'accord salarial dans la fonction publique de 2007) dans la valeur du point indiciaire et que nous allons présenter un système de rémunération alternatif qui reflète tous nos revendications quant à la revalorisation des carrières au patronat. Pour rappel : les ententes patronales de la CCT SAS veulent introduire un système de rémunération selon fonctions, auquel nous nous opposons depuis des années.

natsvertreter aus dem SAS-Bereich wollen ein Bezahlungssystem laut Funktion einführen, gegen welches wir uns seit Jahren zur Wehr setzen.



Christel Schuler

Michèle Schrobiltgen



Véronique Eischen

Banques et Assurances

Tarifkommission des SAS-Kollektivvertrags

Am 9. Januar 2013 haben sich die Delegierten des SAS-Sektors in Esch-Alzette getroffen, um wichtige Entscheidungen für den SAS-Kollektivvertrag zu treffen. Aus der Abstimmung ging hervor, dass wir weiterhin eine Punkterhöhung von 1,5% fordern (die 1,5% stammen aus dem Gehälterabkommen von 2007 im öffentlichen Dienst) und dass wir den Patronatsvertretern ein alternatives Entlohnungssystem vorstellen, das unseren Forderungen nach der Aufwertung der Berufe Rechnung trägt. Zur Erinnerung: die Patro-

Le plan social a été signé chez RBC IS

Après plusieurs réunions entre les syndicats, les représentants du personnel et la direction de RBC IS, les négociations d'un plan social ont débuté le 13 mars et se sont terminées par un accord le 27 mars dernier.

L'OGBL/SBA et les représentants du personnel ont contesté le bien fondé d'un tel plan de réduction des effectifs et ont fait de multiples propositions pour limiter le nombre de licenciements. La direction de RBC IS n'a pas été réceptive à la demande du maintien de l'emploi des représentants du personnel. Le

nombre de salariés concernés par le licenciement collectif a pu être réduit de seulement 229 à 210.

Les mesures d'accompagnement que les syndicats ont pu obtenir aideront les salariés impactés et une cellule de suivi paritaire accompagnera les salariés licenciés.

L'OGBL/SBA mettra tout en œuvre pour défendre les salariés qui seront licenciés mais aussi pour protéger les salariés qui devront continuer à assurer le travail après le départ de leurs collègues. Ces réductions d'effectifs ne permettront pas de garantir l'emploi mais serviront uniquement à augmenter les bénéfices de RBC IS.

Réduction des effectifs chez Clearstream Luxembourg

Le groupe Deutsche Börse, actionnaire principal des entités luxembourgeoises Clearstream, a décidé de réduire ses coûts en diminuant progressivement ses effectifs.

La direction de Clearstream ne compte pas faire de plan social. Un programme de départs volontaires devra être organisé dans l'entreprise afin de réduire les effectifs en douceur d'ici 2014. Le nombre de salariés n'est pas connu. L'OGBL/SBA et les représentants du personnel ont demandé les informations nécessaires pour l'analyse de la situation opérationnelle et financière de Clearstream afin de se prononcer sur un tel plan de réduction des effectifs. La direction de Clearstream manque de transparence et ne communique pas les documents demandés. L'OGBL/SBA ne peut que recommander aux salariés une grande prudence par rapport à ce plan de départs volontaires et de consulter leurs délégués du personnel avant toute démarche auprès de la direction.

Services et Energie



Carole Calmes

Pit Schreiner

RTL Group, CLT-UFA, BCE

Verhandlungen zur Erneuerung des Kollektivvertrags erfolgreich abgeschlossen.

Durch die gute Zusammenarbeit zwischen dem federführenden OGBL und der „Fräi Lëscht“ konnten die langen und zum Teil schwierigen Verhandlungen mit der Direktion von RTL Group, CLT-UFA und BCE vor kurzem erfolgreich abgeschlossen werden.

Hierbei sorgte die Überarbeitung der Gehältertabelle für heftige Diskussionen. Schlussendlich konnte man sich darauf einigen, dass bei der Leistungsbewertung, sowohl die verschiedenen zu erreichenden Leistungsniveaus als auch die damit verbundenen möglichen Gehaltserhöhungen so angepasst wurden, dass diese den Arbeitnehmern eine vorteilhaftere Gehaltsentwicklung ermöglichen. Außerdem wurde festgehalten, dass die neuen Regeln

und deren Auswirkungen bis spätestens zum 1. September 2013 einer genauen Analyse unterzogen werden müssen.

Die Anfechtungsmöglichkeiten für Arbeitnehmer, die mit ihrer Leistungsbewertung nicht einverstanden sind und die Informationspflicht von Seiten der Direktion an die Personalvertretung wurden verbessert.

Des Weiteren wurden die Kriterien für die Ausschüttung der verschiedenen Boni, die jährlich an die Mitarbeiter ausbezahlt werden können, verbessert.

Jeder Mitarbeiter erhielt zudem mit der Unterzeichnung des Abkommens eine einmalige Bruttoprämie in Höhe von 750€.

Für Arbeiten an den Sendemasten wurde:

- für den Bereitschaftsdienst die Zeitspanne zwischen Anruf und Eintreffen am Einsatzort auf 75 Minuten ausgeweitet;
- die Prämie für jeden zu steigenden Meter von 0,25€ auf 0,50€ erhöht.

RTL Group, CLT-UFA, BCE

Négociations sur le renouvellement de la convention collective de travail conclues avec succès

En vertu de la bonne collaboration entre le porte-parole OGBL et la «Fräi Lëscht», les négociations longues et parfois difficiles avec la direction de RTL Group, CLT-UFA et BCE ont été récemment conclues avec succès.

Surtout la révision des grilles des salaires avait provoqué un débat intense. Enfin, les parties se sont mis d'accord d'ajuster à la fois les différents niveaux d'évaluation et le potentiel associé aux augmentations salariales afin qu'ils permettent aux

salariés une évolution plus favorable de leurs rémunérations. En plus, les nouvelles règles et leur impact doivent être soumis à une analyse détaillée pour au plus tard le 1^{er} septembre 2013.

La procédure de contestation pour les salariés qui ne sont pas d'accord avec leur résultat d'évaluation et l'obligation de la direction d'informer la délégation du personnel d'éventuels litiges ont été améliorées.

En outre, les critères pour la distribution des différents bonus qui peuvent être versés annuellement aux salariés ont été améliorés.

Chaque employé a également reçu à la signature de l'accord une prime unique brute de 750€.

En ce qui concerne l'astreinte et le travail sur pylônes, le temps maximal d'intervention sur site a été porté de 60 minutes à 75 minutes et l'indemnité par mètre grimpé passera de 0,25€ à 0,50€.

Die OGBL-Personalvertreter von ENOVOS/CREOS versammelten sich Ende Februar 2013 im Formationszentrum CEFOS in Remich. Die Hauptthemen die während dieser Tagung diskutiert wurden, waren: die laufenden Kollektivvertragsverhandlungen und die Sozialwahlen 2013.



Les délégué-e-s du personnel OGBL d'ENOVOS/CREOS se sont réuni-e-s fin février 2013 au centre de formation CEFOS à Remich. Les sujets qui ont été discutés étaient: les actuelles négociations pour le renouvellement de la convention collective de travail et les élections sociales 2013.





Services
publics

Christian Sikorski

OGBL verhandelt ersten Kollektivvertrag im „Centre de natation intercommunal Les Thermes Strassen-Bertrange“

Der Kollektivvertrag tritt retroaktiv ab dem 1. Januar 2013 in Kraft und gilt bis zum 31. Dezember 2015. Die bis zum Zeitpunkt gültigen Karrieren der einzelnen Mitarbeiter werden mit dem Inkrafttreten des Kollektivvertrags automatisch in das neuverhandelte System überführt.

Die verhandelten Verbesserungen werden in mehreren Stufen umgesetzt, ab dem 01.01.2013:

- Anpassung aller Karrieren und sofortiger Einstieg in die neuen Gehälterstufen. Dies bedeutet eine

durchschnittliche Gehaltserhöhung von 9%

- eine zusätzliche Lohnanpassung in die nächsthöhere Gehälterstufe im Folgemonat des Geburtsmonats
- Einführung einer Essenszulage von 110 Euro
- freier Eintritt in das Erlebnisbad für die Mitarbeiter des C.N.I. Les Thermes

ab dem 01.01.2014:

- Einführung eines Feriengeldes von 185 Euro
- Erhöhung der Zuschläge für Sonntagsarbeit von 70 % auf 100 %
- Einführung einer Weiterbildungsprämie von 10 Lohnpunkten für das Bestehen der Gesellen- bzw. Meisterprüfung, die während der bereits bestehenden Tätigkeit beim C.N.I. abgelegt wird.

OGBL verhandelt neue Regelung betreffend die Arbeitszeit der Arbeitnehmer(innen) der Gemeinde Bad Mondorf

Unter Federführung des OGBL verhandelten die vertragsschließenden Gewerkschaften einen Anhang zum Kollektivvertrag der Arbeit-



Die OGBL-Delegierte Alcinda Lopes und das Komitee des C.N.I. Les Thermes nach der Unterzeichnung des Kollektivvertrags

nehmer und Arbeitnehmerinnen der Gemeinde Mondorf zwecks Regelung der regelmäßigen Arbeitszeit.

Auf Wunsch der Arbeitnehmer beim technischen Gemeindedienst wird deren Arbeitszeit festgelegt von 07:00 Uhr bis 12:00 Uhr und von 13:00 Uhr bis 16:00 Uhr.

Außerdem erhalten jeder Arbeitnehmer und jede Arbeitnehmerin der Gemeinde Bad Mondorf einen Einkaufsgutschein in Höhe von 150€, bzw. 50 € bei besonderen familiären Anlässen.

Soutenez l'action de l'OGBL, le syndicat numéro 1 au Luxembourg!

Votre engagement est essentiel!

Faites connaître l'OGBL auprès de vos collègues de travail!

Plus nous aurons d'adhérents, plus nous aurons de poids pour nous opposer de façon efficace à la politique de crise antisociale qui va à l'encontre des intérêts des salariés.

L'OGBL App est disponible gratuitement dans le App Store et Google Play

Unterstützen Sie die Aktion des OGBL, der Gewerkschaft Nummer 1 in Luxemburg!

Bringen Sie sich ein!

Werben Sie bei Ihren Arbeitskolleginnen und Kollegen für den OGBL! Nur eine mitgliederstarke Gewerkschaft kann in Krisenzeiten der antisozialen und arbeitnehmerfeindlichen Politik effizient entgegentreten.

Die OGBL-App kann kostenlos im App Store und Google Play heruntergeladen werden



www.ogbl.lu - ogbl@ogbl.lu
facebook.com/ogbl.lu





Frühjahrsempfang des DGB Region Trier

Am 10. März 2013 fand der traditionelle Frühjahrsempfang des DGB Region Trier in der Europäischen Rechtsakademie statt. Der Empfang hat einen festen Platz im gewerkschaftlichen Terminplan der Region und bildet ein Forum für den Dialog von Vertretern von Gewerkschaften, Politik, Kammern und Verbänden. Die Möglichkeit zum Gespräch und zum Meinungsaustausch über betriebliche und gesellschaftspolitische Themen wird von allen Teilnehmerinnen und Teilnehmern sehr geschätzt, weshalb der Empfang auch dieses Jahr sehr gut besucht war.

Die gewerkschaftspolitische Agenda im Jahr 2013 wird maßgeblich bestimmt sein von der Bundestagswahl im Herbst. Christian Z. Schmitz, DGB-Regionsgeschäftsführer Trier machte in seinem Grußwort deutlich, welche Erwartungen der Deutsche Gewerkschaftsbund vor dem Hintergrund einer sich zuspitzenden sozialen Krise in Europa an die Politik stellt.

Die europaweite Austeritätspolitik, in Deutschland umgesetzt durch Fiskalpakt und die Schuldenbremse, zeigt ihr wahres Gesicht: Der Staat läuft Gefahr, seine Handlungsfähigkeit zu verlieren. Es geht nicht um sinnvolles Sparen, sondern um eine wirtschaftliche Vollbremsung, unter Inkaufnahme der weitreichenden negativen Folgen, unter denen vor allem die Menschen im Süden Europas zu leiden haben. Die Krise in Europa und die neoliberalen „Lösungsansätze“ zeigen deutlich, dass weder soziale noch demokratische Errungenschaften sicher sind.

Der DGB möchte Alternativen und Perspektiven aufzeigen. Es ist in Europa möglich, Wachstum und Zukunftsfähigkeit für die kommenden Generationen sicher zu stellen. Nötig ist hierzu eine Neuordnung der Arbeit: Wir müssen als Gewerkschaften dafür kämpfen, die Unsicherheit auf dem Arbeitsmarkt zu beseitigen und die prekäre Beschäftigung zurückzudrängen. Wir brauchen endlich auch in

Deutschland einen flächendeckenden Mindestlohn. Wir haben Konzepte für eine solide Absicherung im Alter: Das Ur-Versprechen des Sozialstaates, nämlich: „Wenn ich ein Leben lang gearbeitet habe, dann kann ich auch im Alter davon leben“ muss wieder eingehalten werden.

Hauptredner war Rudolf Dreßler, ehemaliger Botschafter in Israel und einer der profiliertesten Sozialpolitiker der SPD. In seiner Rede zum Thema „Sozialpolitik im Zeichen der Finanzkrise“ machte Dressler mit Witz und Ernst zugleich auf die Probleme, die durch die Finanzkrise verursacht wurden, aufmerksam. Er beklagte, dass zu viele Menschen nicht von ihrer Arbeit leben könnten und auf finanzielle Transferleistungen angewiesen seien. Er forderte mehr Gerechtigkeit und Solidarität von allen Seiten. Vor allem müsse die Politik endlich eine Rechnung im Namen der Bevölkerung an die Verursacher dieser Krise ausstellen.

Einer so genannten „selektiven Sozialpolitik“, also die Beschränkung der Sozialpolitik auf die eigentlich Bedürftigen, wie sie teils auch in Luxemburg diskutiert wird, erteilte Dressler eine klare Absage: „Ein Solidarsystem, das nur aus Bedürftigen besteht, gibt es nicht: Solidarsysteme, die funktionieren sollen, benötigen auch diejenigen, die Solidarität leisten.“

Sozialpolitik bedeutet, die Machtverteilung in einer Gesellschaft zu beeinflussen, um so Teilhabe zu sichern. Der Sozialstaat ist keine Last, er ist eine Errungenschaft im Interesse der Emanzipation des einzelnen Menschen: Individuelle Freiheit zur Verwirklichung eines Lebensentwurfs wird durch den Sozialstaat überhaupt erst möglich.

In einer Zeit, in der alle Lebensbereiche einer zunehmenden „Ökonomisierung“ unterliegen, und das Niveau der sozialen Sicherheit in Europa dauerhaft zurückgefahren werden soll, ist den politisch Verantwortlichen dieser Sozialstaatsbegriff auch hierzulande scheinbar fremd geworden. Dabei ist doch seit 2008 überaus deutlich geworden, dass die neoliberalen Ansätze zur Krisenbewältigung die Krise nur verstärkt haben.

Unser Sozialmodell, gekennzeichnet durch inflationsfeste Löhne, sichere Renten und ein hohes Maß an sozialer Absicherung gegen die Lebensrisiken ist ein Stabilitätsanker, um die ökonomische und soziale Krise zu meistern. Auch deshalb müssen wir die Verteidigung dieses Modells kämpfen.





Une délégation de l'OGBL rencontre le maire de Thionville

Christian Simon-Lacroix

Dans le cadre des activités de la section de Thionville-Metz, Christian Simon-Lacroix, responsable des frontaliers français de l'OGBL et Jean-Marie Drobisz le secrétaire de la section se sont rendus à la mairie de Thionville en date du 12 mars 2012 pour préparer les activités de la section prévue en 2013. La délégation de l'OGBL a rencontré le maire de Thionville, Bertrand Mertz, afin de faire également le point sur les problématiques concernant les travailleurs frontaliers au Luxembourg.

Bertrand Mertz a informé la section qu'il participerait pour la première fois à la prochaine réunion de la Commission intergouvernementale Franco-Luxembourgeoise prévue le mardi 19 mars 2013.

La délégation de l'OGBL a eu cet échange de vue avec le maire de Thionville afin de permettre un éclairage sur la réalité de la protection sociale des travailleurs frontaliers et d'envisager des pistes de réflexion et de travail pour améliorer le quotidien des frontaliers français.

Lors de cette rencontre, nous avons évoqué les points suivants :

- l'allocation différentielle et le boni enfant
- la prise en compte des jours de carences par le Pôle emploi en France en cas de faillite d'une entreprise installée au Grand-Duché de Luxembourg
- les bourses d'étudiants pour les travailleurs non-résidents
- les problèmes de reconnaissance de l'invalidité entre les deux pays, liés à la non concordance des deux législations
- les problèmes d'exportabilité des prestations de dépendance pour les frontaliers français
- les problèmes de mobilité

Comme par le passé, Bertrand Mertz a été à l'écoute de la problématique transfrontalière et a rappelé son soutien aux actions entreprises par la section des frontaliers français de Thionville-Metz et va engager différentes démarches politiques pour apporter des réponses et faire avancer un certain nombre de dossiers.

Après cette réunion constructive, il a été convenu de renforcer le soutien qu'apportent Bertrand Mertz et la mairie de Thionville aux différentes initiatives de l'OGBL en faveur des frontaliers français. Dans ce cadre, un certain nombre d'actions concrètes sont en préparation.

Fiscalité

La déclaration d'impôts au Luxembourg

L'OGBL a prévu d'organiser 5 réunions d'information sur la fiscalité luxembourgeoise afin de permettre aux frontaliers français de remplir au mieux leur déclaration d'impôts et d'optimiser leur situation fiscale.

Les conférences débuteront par un bref rappel des dispositions d'imposition en vigueur au Luxembourg. L'animateur s'intéressera ensuite aux opportunités offertes par la demande de modération d'impôts et par la déclaration d'impôts. L'orateur abordera les réformes fiscales récentes, y compris celles pour 2013, les différents types de ménages fiscaux frontaliers et insistera sur le cas du résident assimilé.

L'intervenant passera ensuite en revue l'ensemble des déductibilités possibles (frais de formation, frais de dépla-

cement, les primes d'assurance, l'épargne, le logement, les intérêts débiteurs de prêts à la consommation et prêts hypothécaires, dons, charges extraordinaires, frais de personnel, frais de crèche, etc.). Il expliquera et illustrera chaque point à l'aide d'extraits de la fiche de déclaration d'impôts.

Une série d'exemples concrets illustreront aussi bien les économies d'impôts potentielles que peuvent réaliser différents types de foyers fiscaux que les possibilités d'optimisation fiscale qui sont à leur disposition.

Les participants auront la possibilité de poser leurs questions au terme de la présentation. Ces conférences sont ouvertes au grand public.

Ville	Date et heure	Lieu
Audun-le-Tiche	10 avril 2013 à 19h00	Salle Jean Moulin, avenue Salvador Allende
Mont Saint Martin	18 avril 2013 à 19h00	Salle Victor Hugo, avenue du Bois
Yutz	25 avril 2013 à 19h30	Salle Bestien, 2A rue de la République
Montigny-les-Metz	12 Juin 2013 à 20h00	Salle Robert Schuman, Espace Europa- Courcelles, 73 rue de Pont à Mousson

Les frontaliers peuvent payer la cotisation par domiciliation à partir de leur pays de résidence

Depuis que l'OGBL a mis en place le système européen de paiement en euros (SEPA, voir page 18) pour le prélèvement automatique (domiciliation) des cotisations, les nouveaux membres frontaliers n'ont plus besoin d'ouvrir un compte au Luxembourg aux fins de pouvoir effectuer le paiement de leur cotisation OGBL par domiciliation. Ils peuvent dorénavant indiquer sur la demande d'adhésion les coordonnées bancaires dans leur pays de résidence. La nouvelle demande d'adhésion se trouve sur le site internet de l'OGBL sous la rubrique DEVENEZ MEMBRE (www.ogbl.lu).

Die Grenzgänger können den Mitgliedsbeitrag per Lastschrift von ihrem Konto im Wohnland bezahlen

Seitdem der OGBL das europäische Euro-Zahlungssystem (SEPA, s. S. 18) für das automatische monatliche Abbuchen des Mitgliedsbeitrags (Lastschrift) eingeführt hat, müssen die neuen Mitglieder, die Pendler sind, nicht mehr in Luxemburg ein Bankkonto eröffnen, nur um ihren Beitrag per Lastschrift bezahlen zu können. Sie können auf dem Beitrittsantrag ihr Bankkonto in ihrem Wohnland angeben. Der neue Beitrittsantrag finden Sie auf der OGBL-Website unter der Rubrik WERDEN SIE MITGLIED (www.ogbl.lu/de/).

CONFÉRENCE SUR LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE AU LUXEMBOURG

Depuis 2009, le système de sécurité sociale au Luxembourg a profondément évolué. Après la réforme de l'assurance accident et la réforme des pensions, le gouvernement luxembourgeois a récemment déposé un projet de loi pour réformer le reclassement professionnel.

C'est pourquoi, la section des frontaliers français de l'OGBL de Thionville-Metz, en coopération avec la ville d'Algrange, organise une conférence d'information suivie d'un débat sur le système de sécurité sociale au Luxembourg. La conférence aura lieu

le mercredi 24 avril 2013 à 19h00

Salle du foyer socioculturel Ambroise Croizat, place François Mitterrand à Algrange

Cette réunion sera animée par Carlos Pereira, membre du Bureau exécutif de l'OGBL et responsable pour le suivi de la politique de la sécurité sociale, de la lutte contre l'exclusion et pour l'intégration. A ce titre, il représente l'OGBL dans la quadripartite et il est responsable de la coordination et l'orientation des activités de l'OGBL et de ses représentants dans les différentes institutions de la sécurité sociale.

Au cours de cette conférence et après une brève présentation des différentes institutions de sécurité sociale au Luxembourg seront abordés les thèmes suivants:

1) La Caisse Nationale de Santé (CNS)

Dans quel cas ai-je droit à l'indemnité pécuniaire? Est-elle limitée dans le temps? Quelles sont mes obligations en cas d'incapacité de travail? Est-ce que les contrôles vont être renforcés avec la nouvelle convention franco-luxembourgeoise?

2) L'Association d'assurance accident (AAA)

Qu'est-ce qui a changé depuis la réforme de 2011? Est-ce que les accidents de trajet sont mieux pris en compte? Qu'est-ce que la rente pour préjudices extrapatrimoniaux?

3) Le système de pension au Luxembourg (CNAP)

Qu'est-ce qui a changé avec la réforme de 2012? Devrais-je travailler plus longtemps? Est-ce que ma retraite va baisser? Quand pourrais-je partir à la retraite?

4) L'invalidité

Qu'est-ce que l'invalidité au Luxembourg? Puis-je encore travailler? La réforme sur les retraites aura-t-elle des conséquences sur la pension d'invalidité? Puis-je l'exporter en France?

5) Le reclassement professionnel

Qu'est-ce qui va changer? Qui pourra demander le reclassement professionnel? Qu'est-ce que le reclassement interne ou externe ?

6) Les allocations familiales

Est-ce que certaines prestations vont être réduites? Puis-je bénéficier des bourses d'études? Où en sont les procédures juridiques en cours?

7) La dépendance

Qu'est-ce la dépendance? Puis-je en bénéficier si je suis frontalier?

La conférence sera suivie d'un débat qui permettra aux participants de poser des questions à l'intervenant.

Cette réunion d'information est ouverte au grand public.

Vorübergehende subventionierte Jugendverträge werden zur Norm



Taina Bofferding
Verantwortliche der
Jugendabteilung des
OGBL

Mit über neun Wochen Verspätung hat das Parlament einer Verlängerung der Zeitverträge zur Eingliederung der Jugendlichen auf den Arbeitsmarkt zugestimmt. Dass der CAE dem CIE angepasst wurde, ist zu begrüßen, genauso wie die neuen Auflagen bei der Gebührenerstattung für Unternehmen. Allerdings kritisiert die Jugendabteilung des OGBL, dass künftig infolge der Integration des

CIE-EP in die CIE-Maßnahme, Hochschulabsolventen nur noch 130 statt 150 Prozent des unqualifizierten Mindestlohns erhalten. Weiter führt die Gewerkschaft an, dass verhindert werden muss, dass Betriebe junge Menschen bewusst befristet zu niedrigerer Entlohnung einstellen, ohne ihnen nachher eine Festanstellung anbieten zu können oder zu wollen.

Auch wenn auf den ersten Blick für Jugendliche damit Erwerbsmöglichkeiten geschaffen werden, können sich diese unsicheren Beschäftigungsverhältnisse aber auch

als berufliche Sackgassen erweisen, aus denen heraus eine zukunftsfähige berufliche Perspektive nicht mehr gelingt. Umso mehr besteht die Gewerkschaft darauf, dass die im Rahmen einer Beschäftigungsmaßnahme erlernten und erbrachten Erfahrungen und Fertigkeiten anerkannt und zertifiziert werden.

Die Jugendabteilung des OGBL fordert, dass bei der ADEM die Vermittlungsdienste für Jugendliche verbessert werden. Es gilt auch die Berufsorientierung sowie die individuelle Beratung der Jugendlichen ab der Schule zu verbessern.

Zudem unterstreicht der OGBL, dass kein Unternehmen erwarten kann, dass es einen fertigen Erwachsenen angeboten bekommt, der schon eine vollwertige Fachkraft ersetzen kann. Jeder junge Mensch hat die Chance verdient, sich gemäß seiner Möglichkeiten im Betrieb zu entfalten und gefördert zu werden und die Unternehmen stehen in der sozialen und wirtschaftlichen Verantwortung gegenüber der Jugend: Es muss Schluss sein mit der Befristungsspirale und prekären Beschäftigungsverhältnissen!

Les contrats jeunes subventionnés et temporaires deviennent la norme

Avec plus de neuf semaines de retard, la Chambre des députés a voté le prolongement des contrats d'insertion des jeunes sur le marché du travail. Que le contrat d'appui-emploi (CAE) ait été adapté au contrat d'initiation à l'emploi (CIE) est à saluer tout comme les nouvelles conditions de remboursement d'une partie des indemnités aux employeurs par le Fonds pour l'emploi. Les jeunes de l'OGBL ne sont pourtant pas d'accord avec la réduction de l'indemnité des diplômés universitaires qui passent de 150% à 130% du salaire social minimum „non-qualifié“ suite à l'intégration du contrat d'initiation à l'emploi-expérience pratique (CIE-EP) dans le CIE. Par ailleurs, l'OGBL exige qu'on fasse tout pour éviter que des jeunes soient embauchés par des entreprises à durée déterminée et à salaire réduit, sans qu'on ne leur offre à la fin du contrat un emploi définitif.

Même si de prime abord ces mesures apparaissent comme une première chance pour les jeunes d'intégrer le marché du travail, ces conditions d'emploi précaires peuvent aussi se révéler comme des pièges à partir

desquels les jeunes n'arrivent plus à dégager une véritable perspective professionnelle. C'est pourquoi, le syndicat demande que les expériences et compétences acquises dans le cadre des mesures «jeunes» soient valorisées et certifiées.

Le Département des jeunes de l'OGBL exige que les services de l'ADEM responsables pour l'insertion des jeunes soient renforcés. Il y a également lieu d'améliorer l'orientation professionnelle ainsi que le conseil individuel des jeunes dès leur scolarité.

En outre, l'OGBL espère qu'aucun employeur ne s'attende à ce qu'on lui mette à disposition un adulte à part entière qui serait à même de remplacer du jour au lendemain un salarié expérimenté. Chaque jeune salarié mérite la chance de se développer selon ses possibilités au sein de l'entreprise, et les employeurs ont une responsabilité à la fois sociale et économique par rapport à la jeune génération. Il faut que cessent les conditions d'emploi précaires et temporaires!

OGBL-Rentnerabteilung / Département des Pensionnés de l'OGBL

**Urlaub in / Vacances à
ROSETO DEGLI ABRUZZI (Adriatique)**

HOTEL BELLAVISTA****



**Abfahrt: 8. Juni
Rückfahrt: 22. Juni 2013**
(Minimum 35 Teilnehmer)

Sind im Preis inbegriffen:

Komfortable Busreise mit Autocars Huberty

Aufenthalt in Doppelzimmer
(Satelliten TV, Dusche, Telefon)

950,00€ pro Person

Doppelzimmer bei Einzelbelegung
1095,00€ pro Person

Vollpension inkl.: Frühstück, Mittagessen und Abendessen, ¼ l Wein und ½ l Mineralwasser pro Mahlzeit, 3 Menüs mit Fisch oder Fleisch zur Auswahl, großes Büffet mit Salat, Gemüse und Saisonfrüchte.

Wunderschöner Strand gegenüber vom Hotel, Strandtuch, 1 Strandschirm und 2 Strandliegen inbegriffen je 2 Personen, Musik am Abend.

Ausflug nach L'Aquila, (Mittagessen, Besichtigung der Grotten von Stiffe in San Demetrio ne'Vestini) (www.grottestiffe.it)

**Départ: 8 juin
Retour: 22 juin 2013**
(minimum 35 participants)

Sont inclus dans le prix:

Voyage confortable en autocars Huberty

Logement en chambre double
(TV color SAT ,douche, téléphone)

950,00€ par personne

Logement chambre double à usage single
1095,00€ par personne

Pension complète avec petit-déjeuner, repas midi et soir, ¼ vin et ½ litre eau aux repas, au choix 3 menus avec poisson ou viande, buffet de salades, légumes diverses et fruits de saison.

Magnifique plage en face de l'hôtel avec serviette de plage, 1 parasol et 2 chaises longues par 2 personnes, musique en soirée.

Excursion à L'Aquila avec repas de midi, visite des Grottes de Stiffe à San Demetrio ne'Vestini (www.grottestiffe.it)

Anmeldeformular / Bulletin d'inscription - Anmeldefrist / Délai d'inscription 20/04/2013

Name/Nom:

Tel:

Mail:

Adresse:

möchte mich hiermit anmelden für den Urlaub in Roseto Degli Abruzzi Urlaub, vom 8. bis zum 22. Juni 2013. / **Participe** au voyage en bus à Roseto degli Abruzzi du 8 au 22 juin 2013

Anzahl der Zimmer/Nombre de chambres:

Anzahl der Teilnehmer/Nombre de participants:

Der Gesamtbetrag von € wurde auf folgendes Konto überwiesen

Die Anmeldung ist nur gültig nach Zahlung des oben aufgeführten Betrages – BIL: Valerio De Matteis

Le prix total de € a été versé sur le compte IBAN LU64 0029 1204 3152 5600

L'inscription est effective après paiement du prix ci-dessus – BIL: Valerio De Matteis

Datum/Date

Unterschrift/Signature

Zurückschicken an / Renvoyer à: OGBL, c/o Norma Gasparri, B.P. 149, L-4002 Esch/Alzette
Tél.: 540 545 -287 / Fax: 540 545 -290 / E-mail: norma.gasparri@ogbl.lu

Europa in der Krise: Es gibt Alternativen

Am 7. März 2013 organisierten der OGBL und die FNCTTFEL (Landesverband) eine Konferenz über den vom Deutschen Gewerkschaftsbund (DGB) ausgearbeiteten „Marshallplan für Europa“. Hauptredner war Dr. Mehrdad Payandeh vom DGB. Nach den einleitenden Bemerkungen des OGBL-Präsidenten Jean-Claude Reding, hielt der luxemburgische Außenminister Jean Asselborn einen Vortrag über die aktuelle Europapolitik und die zukünftigen Herausforderungen auf diesem Gebiet. Der Präsident der FNCTTFEL (Landesverband) beendete die Veranstaltung mit schlussfolgernden Bemerkungen.

Der DGB-Marshallplan für Europa ist aus dem Verständnis entstanden, dass die kurzfristige Konjunkturerwicklung und das längerfristige Wachstumspotenzial eng zusammenhängen. Gefragt ist eine politische Strategie, die beides berücksichtigt. Der DGB-Marshallplan für Europa versteht sich als ein auf 10 Jahre (von 2013 bis 2022) angelegtes Investitions- und Aufbauprogramm für alle 27 EU-Länder.

Das komplette Dokument finden Sie auf der Website des OGBL hier: <http://www.ogbl.lu/de/?p=12235>

L'Europe en crise: des alternatives existent

Le 7 mars 2013, les syndicats OGBL et FNCTTFEL (Landesverband) ont organisé une conférence sur le «Plan Marshall pour l'Europe» élaboré par la Confédération des syndicats allemands (DGB). Dr Mehrdad Payandeh du DGB était l'orateur principal. Après quelques remarques en introduction de Jean-Claude Reding, président de l'OGBL, le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est exprimé sur la politique européenne actuelle et sur les futurs défis dans ce domaine. Le président de la FNCTTFEL (Landesverband) a clôturé cette manifestation par quelques remarques en guise de conclusion.

Le Plan Marshall pour l'Europe du DGB est né d'une prise de conscience: le développement à court terme de la conjoncture est étroitement corrélé au potentiel de croissance à long terme. Une stratégie politique prenant en compte ces deux aspects est donc requise. Le Plan Marshall pour l'Europe du DGB s'entend comme un programme de développement et d'investissement courant sur 10 ans (soit de 2013 à 2022) qui englobe les 27 États de l'Union européenne.

Vous trouverez l'intégralité du document sur le site internet de l'OGBL ici: <http://www.ogbl.lu/?p=12235>



Über eine Konferenz mit DGB-Vorstand Dr. Mehrdad Payandeh

„Wir sollten Europa nicht zu schnell aufgeben“

Europa (und die Welt) leidet nicht an Mangel an Wissen, sondern an Mangel an Erkenntnis, so eine Aussage des Ökonomen Dr. Mehrdad Payandeh (Vorstandsmitglied des Deutschen Gewerkschaftsbundes), der am 7. März auf Einladung von OGBL und FNCTTFEL eine Konferenz im „Casino syndical“ gab. Wir sprachen am Rande der Veranstaltung mit dem Ökonom, der einen „Marshall-Plan“ für Europa ausarbeitete.

Das Kredo, dass die Wirtschaft sich selbst und die Welt lenken könne, funktioniere nicht; damit sei sie überfordert, so Payandeh, der sogar Verständnis für Manager entwickelt, die ihren Quartalszielen nacheifern und den Rahmen nutzen, der ihnen zur Verfügung steht.

„Die Wirtschaft braucht Leitplanken“, so der Iran-stämmige Gewerkschafter, der mit wachsender Globalisierung auch eine wachsende Verantwortung der Politik einhergehen sieht.

Keine Krise der Wettbewerbsfähigkeit

Sich darauf basierend, dass die aktuelle Krise keine Krise der Wettbewerbsfähigkeit ist, sondern eine der fehlenden Nachfrage, möchte er diese massiv schaffen und dies ohne Kosten für die Staaten, die Unternehmen und die Bürger.

Der auf zehn Jahre ausgelegte Plan könnte in allen 27 EU-Staaten umgesetzt werden, kann aber in einer ersten Phase von einer kleineren Gruppe von Ländern (neun bis elf) umgesetzt werden.



Die europäischen Volkswirtschaften, so die zentrale Idee des Plans, sollen so umgebaut und modernisiert werden, dass sie ressourcenschonend und energiearm funktionieren können, dies unabhängig von Brennstoffimporten und im Respekt zu den CO₂-Einsparzielen der EU.

Diese „europäische Energiewende“, wie der DGB sie bezeichnet, würde zahlreiche Arbeitsplätze schaffen und würde jährliche Investitionen in Höhe von 150 Milliarden pro Jahr (für die kommenden zehn Jahre) bedingen.

Weitere 110 Milliarden jährlich sollten laut den Vorstellungen Payandehs jährlich – ebenfalls konjunkturfreundlich – dafür eingesetzt werden, dass unsere Städte und Dörfer infrastrukturell auf die alternde Gesellschaft vorbereitet werden, dass die Verkehrswege modernisiert werden, dass Innovation, Forschung und Entwicklung gefördert werden und dass in Bildung und Weiterbildung investiert wird, dass die Wassernetze nachhaltig aufgerüstet werden. Die insgesamt 260 Milliarden pro Jahr (für alle 27 EU-Staaten) sollten von einem Entwicklungsfonds verwaltet werden, der sogenannte „New-Deal“-Anteile ausgibt und aufgrund seines Eigenkapitals von etwa 250 Milliarden eine sichere Anlage für Investoren sei. Das Eigenkapital soll durch eine einmalige Vermögensabgabe von drei Prozent aller „Reichen“ (Junggesellen mit mehr als 500.000 Euro und Familien mit mehr als einer Million Euro Vermögen) zusammenkommen. Die Einnahmen, die der Fonds generiert, sollen jährlich durch die Finanztransaktionssteuer aufgestockt werden. Es ist dabei klar, dass nur Staaten, die an bei dieser Abgabe mitmachen, auch von dem Marshall-Plan profitieren können. Die Umsetzung der Idee würde nicht nur einen wirtschaftlichen Aufschwung mit sich bringen, sondern könnte auch die Bürger wieder für die Staatengemeinschaft begeistern.

Dr. Payandeh, der erst im Januar begann, seinen Plan zu propagieren, hat bereits zahlreiche positive Reaktionen erhalten. Angesichts des abnehmenden politischen Rückhalts für die Sparpolitik und immer weniger Verständnis für wirtschaftsliberale Politik, glaubt der DGB-Mann denn auch an einen Erfolg des neuen „Marshall-Plans“.

Robert Schneider
Tageblatt

À propos d'une conférence avec Mehrdad Payandeh, membre du comité directeur du DGB

«Nous ne devrions pas abandonner l'Europe trop rapidement»

Selon l'économiste Mehrdad Payandeh (membre du comité directeur de la Confédération des syndicats allemands), qui a tenu le 7 mars une conférence au «Casino syndical» sur invitation des syndicats OGBL et FNCTTFEL, l'Europe (et le monde) ne souffre pas d'un manque de connaissance, mais plutôt d'un manque de savoir en tirer les bonnes conclusions. Nous nous sommes entretenus en marge de la manifestation avec l'économiste qui a élaboré un «Plan Marshall» pour l'Europe.

Selon lui toujours, il est faux d'affirmer que l'économie peut se diriger elle-même ainsi que le monde, car cela la surchargerait. M. Payandeh se montre même compréhensif envers les managers qui courent après les résultats trimestriels dans le cadre des possibilités qui leurs sont offertes.

«L'économie a besoin de glissières de sécurité», souligne ce syndicaliste d'origine iranienne qui considère que la mondialisation galopante implique une plus grande responsabilité de la part des dirigeants politiques.

Il n'y a pas de crise de compétitivité

En s'appuyant sur le fait que la crise actuelle n'est pas une crise de compétitivité, mais une crise du manque de demande, il souhaite créer une demande massive sans pour autant générer de frais pour les États, les entreprises et les citoyens.

Ce plan étalé sur dix ans pourrait être mis en place dans les 27 États de l'UE, mais il est possible que seul un groupe plus restreint de pays (neuf à onze) le mette en œuvre dans une première phase.

L'idée centrale de ce plan est de modifier et de moderniser les économies nationales européennes de manière à ce qu'elles puissent fonctionner en ménageant les ressources et en économisant l'énergie, indépendamment des importations de carburant et dans le respect des objectifs de réduction de CO₂ de l'UE.

Ce «tournant énergétique», comme le décrit le DGB, permettrait de créer de nombreux emplois et impliquerait des investissements annuels à hauteur de 150 milliards par an (pour les dix prochaines années).

Dans l'idée de M. Payandeh, 110 milliards supplémentaires devraient être injectés tous les ans (également en corrélation avec la conjoncture) pour préparer les infrastructures de nos villes et de nos villages au vieillissement de la population, pour moderniser les voies de communication, pour promouvoir les innovations, la recherche et le développe-



ment, pour investir dans la formation initiale et continue et pour équiper durablement les réseaux d'alimentation en eau. Selon M. Payandeh toujours, les 260 milliards par an au total (pour les 27 États de l'UE) devraient être gérés par un Fonds de développement émettant des obligations «New Deal» qui, sur base d'un capital propre de quelque 250 milliards pourraient représenter un placement sûr pour les investisseurs. Les capitaux propres seraient constitués par le prélèvement unique d'un impôt sur la fortune de 3 % de tous les « nantis » (célibataires possédant plus de 500 000 euros et couples mariés possédant plus d'un million d'euros de patrimoine). Les recettes générées par ce Fonds seraient financées tous les ans par le biais de la taxe sur les transactions financières. Il est ici clair que seuls les États participant à cette imposition pourront bénéficier du plan Marshall. M. Payandeh estime que la mise en œuvre de cette idée entraînera non seulement un essor économique, mais est également susceptible de renouveler l'engouement des citoyens pour la communauté européenne.

M. Payandeh, qui n'a commencé à diffuser son plan qu'en janvier, a déjà reçu de nombreuses réactions positives. La politique de rigueur étant de moins en moins soutenue par les citoyens, et la politique d'économie libérale étant de moins en moins comprise, ce représentant du DGB croit d'autant plus au succès du nouveau «Plan Marshall».

Robert Schneider
Tageblatt

Traduit de l'allemand

Participant / Teilnehmer

Nom *Name*

Prénom *Vorname*

Date & Lieu de naissance *Geburtsdatum & -ort*

Nationalité *Staatsangehörigkeit*

Matricule OGBL (Numéro indiqué sur la carte de membre)

OGBL- Mitgliedsnummer (angegeben auf der Mitgliedskarte)

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

E-mail

Profession *Beruf*

Féminin *Weiblich* Masculin *Männlich*

Employeur / Arbeitgeber

Nom *Name*

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

Numéro de fax *Faxnummer*



Une dispense de service doit être sollicitée auprès de mon employeur.

Eine Freistellung vom Dienst muss bei meinem Arbeitgeber beantragt werden.



Je souhaite loger au CEFOS.

Ich möchte im CEFOS übernachten.

● **Ma fonction au sein de la délégation du personnel/Meine Funktion in der Personalvertretung**

.....

Contrat de travail *Arbeitsvertrag*



Temps plein *Vollzeit*



Temps partiel *Teilzeit*

Nombre d'heures prestées par jour *Arbeitsstunden pro Tag*

Je désire m'inscrire aux formations syndicales suivantes :

Ich möchte mich für folgende gewerkschaftliche Bildungskurse anmelden :

Nom de la formation *Bezeichnung des Seminars*

Date *Datum*

Réf *Ref*

Date *Datum*

Signature *Unterschrift*

Toute personne inscrite à une formation syndicale déclare accepter le présent règlement de participation et autorise l'OGBL à inscrire les données nominatives dans sa banque de données informatiques.

Jede Person, die sich für einen Kurs eingeschrieben hat, ist mit den gegenwärtigen Teilnahmebedingungen einverstanden und gestattet dem OGBL die persönlichen Daten in seine elektronische Datenbank einzutragen.

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription et de renvoyer ce formulaire à OGBL/Département de la formation syndicale, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg ou par e-mail formations@ogbl.lu ou par fax au 26 49 69-433.

Wir bitten Sie uns das vollständig ausgefüllte Formular, das zur Bearbeitung Ihrer Anmeldung unerlässlich ist, an die Abteilung für Gewerkschaftliche Bildung des OGBL, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg zu senden, oder per E-mail an formations@ogbl.lu oder per Fax an die 26 49 69-433.



Calendrier Formation Syndicale OGBL avril à novembre 2013

Référence	Titre	Début	Fin	Durée	Langue	Lieu
OG 2013 7 013	Alcool, drogues, médicaments, tabac sur le lieu de travail	12/04/13	12/04/13	1	Français	
OG 2013 8 006	Gérer l'agressivité sur le lieu de travail	15/04/13	15/04/13	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 6 012-1	Calculer et déclarer ses revenus	16/04/13	17/04/13	2	Français	CEFOS
OG 2013 7 003	Le délégué à la sécurité, partenaire des salariés en matière de santé, sécurité, bien-être au travail (niveau 1)	17/04/13	18/04/13	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 7 014	Bien s'alimenter au travail	22/04/13	22/04/13	1	Français	CEFOS
OG 2013 5 002	Découvrir les clés pour relier l'économique et le social	29/04/13	30/04/13	2	Français	CEFOS
OG 2013 7 009-1	Stress, harcèlement, burnout, diagnostiquer et prévenir la souffrance au travail (niveau 1)	29/04/13	30/04/13	2	Français	CEFOS
OG 2013 7 015	Fatigue, somnolence et troubles du sommeil	02/05/13	02/05/13	1	Français	CEFOS
OG 2013 5 003	Jeu de rôle d'entreprise: comprendre le fonctionnement d'une entreprise et mesurer l'impact de certaines décisions sur l'emploi, les marchés, le financier	14/05/13	16/05/13	3	Français	CEFOS
OG 2013 4 005	Accompagner un salarié lors d'un entretien avec la direction	15/05/13	16/05/13	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 1 002	Savoir détecter les besoins en formation des équipes syndicales	24/06/13	24/06/13	1	Français	CEFOS
OG 2013 1 005	Animer une section locale	02/07/13	02/07/13	1	Français	CEFOS
OG 2013 3 003	Être délégué syndical au quotidien	08/07/13	09/07/13	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 6 011	Je suis frontalier français et je travaille au Luxembourg	11/07/13	12/07/13	2	Français	CEFOS
OG 2013 3 004	La représentation des salariés dans les entreprises du secteur privé	27/09/13	27/09/13	1	Français	CEFOS
OG 2013 4 003	Agir en matière d'égalité des chances	30/09/13	01/10/13	2	Français	CEFOS
OG 2013 7 004	Participer activement aux différents plans de prévention de l'entreprise (niveau 2)	10/10/13	11/10/13	2	Français	CEFOS
OG 2013 4 005	Accompagner un salarié lors d'un entretien avec la direction	14/10/13	15/10/13	2	Français	CEFOS
OG 2013 4 006	Accompagner une personne victime d'un accident de travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle	21/10/13	21/10/13	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 7 015	Fatigue, somnolence et troubles du sommeil	22/10/13	22/10/13	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 7 009	Stress, harcèlement, burnout, diagnostiquer et prévenir la souffrance au travail (niveau 1)	05/11/13	06/11/13	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 6 008	Les pensions au Luxembourg	07/11/13	07/11/13	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 6 014	Lutter contre les discriminations au travail	11/11/13	11/11/13	1	Français	CEFOS
OG 2013 7 005	Analyser et comprendre un accident de travail	14/11/13	14/11/13	1	Français	CEFOS

Gewerkschaftlicher Bildungskalender - April bis November 2013

Referenz	Titel	Anfangsdatum	Enddatum	Dauer	Sprache	Ort
OG 2013 8 004	Ausbauen des persönlichen Verhandlungsgeschicks	12/06/13	13/06/13	2	Deutsche	CEFOS
OG 2013 6 009	Ich bin deutscher Grenzgänger und ich arbeite in Luxemburg	26/06/13	27/06/13	2	Deutsche	CEFOS
OG 2013 8 002	Vorbereitung und Leitung einer Sitzung, Protokollführung	04/11/13	04/11/13	1	Deutsche	CEFOS
OG 2013 8 005	Steigerung der persönlichen Effizienz und des Selbstvertrauens	05/11/13	06/11/13	2	Deutsche	CEFOS

Assemblées générales OGBL 2013

section	date	heure	localité	lieu	orateur
Niederdonven	vendredi 5 avril	19h00	Machtum	Auberge du Lac	Raymond Kapuscinsky
Tétange	vendredi 5 avril	18h30	Tétange	Schungfabrik	Carlos Pereira
Lintgen	samedi 6 avril	17h00	Lintgen	Café de la Gare	Carlos Pereira
Schiffflange	samedi 6 avril	19h00	Schiffflange	Hall Polyvalent	
Hautcharage/ Clemency	jeudi 11 avril	19h30	Clemency	Buvette étangs	Jean-Claude Reding
Belvaux	vendredi 12 avril	19h00	Belvaux	Café Boulevue	Romain Daubenfeld
Hesperange	vendredi 12 avril	19h00	Hesperange	Centre Nico Braun	Jean-Luc De Matteis
Steinsel	vendredi 12 avril	19h00	Steinsel	Café Chez Romain	Carlos Pereira
Préitzerdaul	samedi 13 avril	12h00	Arsdorf	Restaurant La Diligence	Jean-Claude Bernardini
Wasserbillig	samedi 13 avril	18h00	Wasserbillig	Centre Culturel	Christian Sikorski
Beckerich	vendredi 19 avril	19h00	Beckerich	Centre Nic Bosseler	Nico Clement
Roeserbann	vendredi 19 avril	19h00	Bivange	Restaurant Béiwengerstuff	Carlos Pereira
Lorentzweiler	samedi 20 avril	19h00	Helmdange	Centre Culturel	Jean-Luc De Matteis
Luxembourg	samedi 20 avril	17h00	Luxembourg	Hotel Novotel Kirchberg	André Roeltgen
Steinfort	samedi 20 avril	19h00	Steinfort	Aal Schmelz	Romain Daubenfeld
Kleinbettingen	jeudi 25 avril	19h30	Kleinbettingen	Musiksall	Nora Back
Eischen	vendredi 26 avril	19h00	Eischen	Centre Culturel Jean Wolff	Gérard Müller
Ënnersauer	vendredi 26 avril	19h00	Dickweiler	Auberge du Village	Raymond Kapuscinsky
Clausen/Neudorf	samedi 27 avril	16h00	Neudorf	Restaurant "Roud Haus"	Pit Schreiner
Dommeldange	samedi 27 avril	17h00	Weimerskirch	Centre Culturel	Carlos Pereira
Rédange/Attert	samedi 27 avril	18h00	Useldange	Café „Um Wier“	Danièle Nieves
Luxembourg	samedi 4 mai	18h30	Luxembourg/ Bonnevöie	Casino syndical	Christian Sikorski

Frontaliers / Grenzgänger



section	date	heure	localité	lieu	orateur
Frontaliers français	vendredi 12 avril	19h00	Volmerange-les-Mines	Salle des fêtes rue des Ecoles	Nico Clement
Frontaliers français	dimanche 14 avril	09h30	Audun-Le-Tiche	Salle Jean Moulin	Jean-Claude Reding
Frontaliers français	dimanche 17 mai	18h45	Thionville	Salle multifonctionnelle de Thionville-Veymerange	Nico Clement



OGBL ACAL

section	date	heure	localité	lieu	orateur
Frontaliers belges	Samedi 13 avril	19h00	Viville-Arlon	Restaurant Le Fenil	Romain Daubenfeld

Comment contacter l'OGBL?

Pour vous faciliter vos relations avec votre syndicat, afin que nous puissions répondre au plus vite et aux mieux à vos besoins et afin de vous éviter des attentes inutiles, nous vous rappelons ici nos principaux services à contacter.

Vous voulez contacter le siège de l'OGBL?

Si vous souhaitez contacter la présidence, le secrétariat général ou l'administration de l'OGBL, il faut composer le numéro suivant:

(00352) 54 05 451

Fax: (00352) 54 16 20

E-mail: ogbl@ogbl.lu

Adresse postale: OGBL, B.P. 149, L-4002 Esch-sur-Alzette



Vous connaissez quelqu'un qui souhaite devenir membre?

Si vous avez un/e ami/e, une connaissance ou un/e collègue de travail qui souhaite adhérer à l'OGBL, il faut s'adresser au service suivant:

OGBL Service Gestion des membres

30, avenue Grande-Duchesse Charlotte

L-3441 Dudelange

Tél.: 51 50 05-555 – Fax : 51 50 05-282

E-mail: affiliation@ogbl.lu



La personne en question peut également consulter, compléter, et imprimer le **bulletin d'adhésion** sur le site internet www.ogbl.lu sous la rubrique **Services aux membres: Devenez membre** et le retourner dûment signé par voie postale à l'adresse ci-dessus.

Vous voulez changer vos données personnelles de membre?

Tout **changement des données personnelles d'un membre** sont également à communiquer au Service Gestion des membres à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessus ou par formulaire sur www.ogbl.lu sous la rubrique **Services aux membres: Changement de données membre**.

Tél.: (00352) 51 50 05-555

En cas du **décès d'un membre** il faut également s'adresser au **Service Gestion des membres** ci-dessus.

Vous voulez vous engager au sein de votre entreprise? Alors contactez votre syndicat!

En tant que membre de l'OGBL vous faites partie d'un **syndicat professionnel** de l'OGBL s'occupant de votre secteur d'activité spécifique. Si vous souhaitez vous engager dans votre entreprise et contacter votre syndicat vous trouvez les coordonnées sur le **site internet www.ogbl.lu** sous la rubrique **Nos syndicats**, et sur la page du syndicat en question, sous la rubrique **Le syndicat**.

Vous pouvez également vous adresser à votre syndicat professionnel en contactant le siège de l'OGBL, à l'exception des syndicats repris ci-après:

Syndicat Transport sur route – ACAL – L-8080 Bertrange/Helfenterbrück – 38, route de Longwy

Tél.: 26 02 14-1 – Fax: 26 02 14-33 – acal@ogbl.lu

Syndicat Education et Sciences – SEW – L-2514 Luxembourg – 1, rue Jean-Pierre Sauvage

Tél.: 26 09 69-1 – Fax: 26 09 69-69 – sew@ogbl.lu – www.sew.lu

Syndicat Banques et Assurances – SBA – L-2330 Luxembourg – 146, bd de la Pétrusse

Tél.: 26 49 69-0 – Fax: 26 49 69-433 – sba@ogbl.lu – www.sba.lu

Syndicat Services et Energie, Syndicat Imprimeries, Médias et Culture – FLTL, Syndicat Nettoyage

L-2330 Luxembourg – 146, bd de la Pétrusse

Tél.: 49 60 05-214

ACCORDEON	▼	52 ARES	▼	PRIÈRE	▼	QUI FONT BIEN LEUR SERVICE	▼	DIASTASES
VIE FACILE ET OISIVE		PROFIT		APPAREIL MÉNAGER		AGIRONS		
▶		▼		▼	3	▼		▼
PIÈCES DES ENFANTS	▶		9					6
ENTRÉE								
▶								
ERBIUM	▶		DÉCORES	▶	▼			4
SACREMENT			EXPRIMER					
▶			▼		8			VIRTOUSE
NIASE		ROUE	▶			POSSESSIF	▶	▼
		BOUFFON				ÉTENDIS		
▶		▼				▼		PROTOZOAIRE
MAISONS	▶		2		TECHNÉTIUM	▶	▼	RÉCIPIENTS DE CHIMISTE
HONORERAIT					MONTRERA LES DENTS			
▶					▼	1		▼
AIMERAIT TENDREMENT	MESURE À PÉKIN	▶		RIVIÈRE BRETONNE	▶			
	INTERJECTION			IRIDIUM				
▶	▼		5	▼		7		
SAUSSAIES	▶							10

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

V/55 © HACHEL INT

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

A	A	E	A						
S	P	I	C	I	L	E	G	E	
	P	R	O	R	O	G	E	R	
C	R	E	N	A	G	E		I	
	E	N		K	I	R	I	N	
A	C	E	S		E	I	R	E	
	I		B	O	U	E	E		
M	A	R	R	I	S		S	E	
	T	O	I	S	E	R		U	
L	I	G	N	E		A	U	X	
	O	N	Z	A	I	N	S		
A	N	E		U	N	I	E	S	
	S	E	L		O	S	E	E	

02/13 - Solution: GUILLOTINE

S. Fichant, Turpange, (B) 1^{er} prix
J. Roderich, Erpeldange, (L) 2^e prix

Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 15 mai 2013 à:

OGBL
Communication et relations publiques
B.P. 2031
L-1020 Luxembourg

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

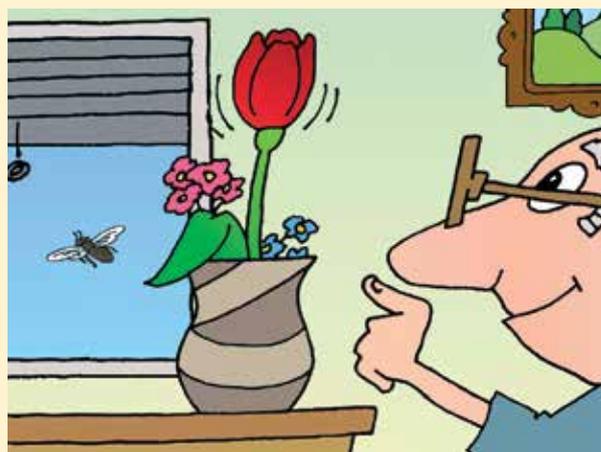
Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell auprès de l'OGBL à Dudelange (31, avenue G.-D. Charlotte). Prière d'appeler le N° de tél. 51 50 05-555 pour fixer un rendez-vous.

A gagner:

1^{er} prix: 1 Sac à dos porte-PC

2^e prix: 1 radio-réveil

8 Erreurs / Fehler



seidiger Baumwollstoff	Beschuldigung, Vorwurf	organisieren	französischer Schriftsteller †	US-Weltraumwaffensystem	leicht stoßen	ein Golfschläger	griechischer Buchstabe	Papstname	zyprriot. Staatsmann (Glaifkos)	französisches Seebad (St. ...)
				8	Schleudergerät					7
Pampasstrauß					westl. Weltmacht (Abk.)		Mühsal, Last		persönliches Fürwort	
einfaches Gasthaus						ein Saturnmond	Geschäftsraum		10	
				Knochenfisch mit Saugnapf	religiöser Brauch				Freiluftkonzert (engl.)	
Israel. Stadt am Golf von Akaba		Sieb					Hauptstadt Taiwans	Gedichtform		
				6						
anti, wider					formlos bei der Anrede (2 W.)		geometrische Figur		9	
			vorher		'Garten Eden'					2
hebräisch: Sohn	randalieren der Haufen	hohe Anerkennung				ähnlich		Rinderwahn-sinn (Abk.)		Stamm der Tibeter
Wolle der Angoraziege				4		englisch: ist	schottischer Namens-teil	Film-Ferkel		11
					Ausmaß					
									5	
holzartiger Baumpilz	Fotos nachbessern									
										3

DEKRE 1512-2311

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

W	P	B	A	O	A								
M	E	C	H	A	N	I	K	R	O	G	G	E	N
G	A	B	A	R	T	G	A	O	F				
A	E	H	R	E	N	N	I	A	G	A	R	A	
N	M	G	E	H	O	E	R	I	L				
G	R	A	T	I	N	R	N	O	B	E	L		
E	C	K	N	F	M	O	K	S					
O	B	A	M	A	V	T	R	E					
L	L	L	L	I	E	M	P	O	R	R			
A	O	I	N	D	R	A	B	T	N				
F	U	E	G	U	N	G	I	N	S	E	R	A	T
B	I	E	S	E	Z	E	N	T	R	A	L	E	

02/13 - Lösungswort:
LORBEERBLATT

R. Derrmann, Merzkirchen (D) 1. Preis
D. Streveler, Pétange (L) 2. Preis

8 Erreurs / Fehler
solution / Auflösung
01/2013



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGBl-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 15. Mai 2013 an folgende Adresse:

OGBl Communication et relations publiques
B.P. 2031 L-1020 Luxembourg

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

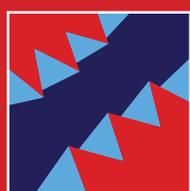
Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung der Namen der Gewinner im Aktuell beim OGBl Düdelingen (31, avenue G.-D. Charlotte) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 51 50 05-555 anrufen.

Zu gewinnen sind:

- 1. Preis: 1 PC-Rucksack
- 2. Preis: 1 Radiowecker



**La solidarité
fait la force.**



OGB-L